



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COFIL n° 5

PLAN NATIONAL EN FAVEUR DES MIGRATEURS AMPHIHALINS (PNMA)

Jeudi 4 Juillet 2024 à Rennes

Les participants (37)

Type structure	Structure	NOM
DEB	DGALN/DEB/EARM3	GARNIER Claire-Cécile WIZNIAK Jules
	DGALN/DEB/ELM3	YEME Théophile
	DGALN/DEB/ET3	LENGRAND François
DGAMPA	DGAMPA/SPMAD/SDRHA/BCP	BENLOLO-STOFFEL Manon
	DGAMPA/SPMAD/SDRHA/BGR	DERVIN Manon VERON Louise (en visio)
	DGAMPA/SPMAD/SDRHA/BASD	PAUMIER Alexis
Services de l'Etat	DIRM NAMO/DCAM/UCMP	DUMONT Alice
	DREAL Grand est	LAJOUX Coraline
	DRIEAT Île-de-France	VENENCIE Laura
Agence de l'eau	AELB	VIENNE Laurent
Associations migrateurs (AM)	BGM	ALBERT François LEPREVOST Gaelle
	CNPMEM / CONAPPED	LONNI Valentin
Représentants de la pêche	CONAPPED	STOLZENBERG Nicolas
	FNPF	GUILLOUET Jérôme
Hydro-électricité	CNR	POLLIN Thomas
	EDF	DIDIOT Anne
	FHE	BELLOT Cécile ETCHEGOYHEN Christine
Instituts de recherche	INRAE/EABX	LASSALE Géraldine
	MNHN/BOREA/BIOPAC	FEUNTEUN Eric TEICHERT Nils
Autres structures	ANEB	OSORIO Angela
	ARF	HERVE-RIEUX Monique LEROY Christian
	PNR Marais Poitevin	RUAUD Aurélien
	VNF	BOURBON Christine DEVAUX Erine

Dont l'équipe projet PNMA

OFB	Equipe projet PNMA	AMPEN Nicolas
		BEAULATON Laurent
		CHANSEAU Matthieu
		LALEMENT René
		MOTTE Marie
		RULIN Guillaume VALADOU Bénédicte

Excusés

DEB	DEB/ET5	ARZUR-GAUTIER Marine
DGAMPA	DGAMPA/SPMAD/SDAEP/BAQUA	CARRASSOUMET Fanny
	DGAMPA/SPMAD/SDRHA/BGR	MARIET Muriel
OFB	Equipe projet PNMA	TOISON Vincent
Services de l'Etat	DREAL NA	ADAM Gilles
	DREAL HdF	CATHELAIN Emeline
	MOM/DEAL Réunion	LE-TELLIER Valentin
	DREAL Occ	LEDUC Thomas
	DREAL Centre Val de Loire	LORTHOIS Aymeric
	DGOM/SDPP/BELDAD	MONNEAU Marianna
Agences de l'eau	AERMC	CASTEL Laure
	AEAP	JOURDAN Stéphane
	AESN	PINON Marie-Pierre
AM	AEAG	TESSEYRE Dominique
	MRM	CAMPTON Pierre
Représentants de la pêche	CONAPPED	MACE Didier
Instituts de recherche	Univ. Perpignan / CEFREM	AMILHAT Elsa
	MNHN/BOREA/BIOPAC	MENNESSON Marion
Autres structures	CDL	ANSELIN Arnaud SYNDIQUE Hélène
	UICN	CAILLAUD Anne
	ARA France	BLANC Eric
	FFAM	MEYNENG Pierre
	FNE	BERNE André

Les objectifs du jour

1 Bilan du travail effectué depuis le T1 2022

2 Méthodologie, feuilles de route et mise en place des actions

3 Discussion et suites à donner

Déroulé de la journée

Horaires	Durée	Séquences	Présentations
8h30 - 9h30	30'	Accueil café	
9h30 - 9h45	15'	<u>Ouverture du COFIL n° 5</u>	DEB, DGAMPA, OFB
9h45 - 10h15	30'	<u>Partie 1 - Introduction</u>	OFB
10h15 - 12h20	2h05	<u>Partie 2 - Actions préparées depuis le dernier COFIL et engagées en 2024 & priorités</u>	Pilotes des actions ou porteurs de projet :
10h15 - 10h45	30'	<u>2.1) Habitats et continuité écologique : Actions HO1-1.2, HO2-1 et HO2-3</u>	ANEB, OFB
10h45 - 11h	15'	Pause	
11h - 11h20	20'	<u>2.2) Suivis, évaluations et perspectives : Action SO2-1</u>	BGM, MIGADO
11h20 - 11h40	20'	<u>2.3) Pisciculture et repeuplement : Actions RO1-1 et RO1-2</u>	OFB
11h40 - 12h	20'	<u>2.4) Communication, sensibilisation et formation : Actions CO1-1, CO2-1.2, CO3-1.2 et CO3-1.4</u>	OFB
12h - 12h20	20'	<u>2.5) Lien terre-mer : Action LO3-1</u>	DEB
12h20-13h	40'	<u>Partie 3 - Transformation du PNMA en PNA</u>	DEB
13h - 14h15	1h15	Pause midi	
14h15 - 15h55	1h40	<u>Partie 4 - Présentation des feuilles de route (court et moyen terme) des actions en cours de réflexion</u>	Pilotes des actions ou porteurs de projet :
14h15 - 14h35	20'	<u>4.1) Lien terre-mer : Actions LO1-1.1, LO1-1.2 et LO1-2</u>	MNHN-BOREA
14h35 - 14h55	20'	<u>4.2) Lien terre-mer : Action LO2.1</u>	OFB
14h55 - 15h15	20'	<u>4.3) Suivi, évaluations et perspectives : Action SO2-2</u>	CONAPPED, OFB
15h15 - 15h35	20'	<u>4.4) Pêche : Action PO1-1.1</u>	CNPMEM, CONAPPED
15h35 - 15h55	20'	<u>4.5) Pêche : Action PO1-1.2</u>	FNPF
15h55 - 16h30	35'	<u>Relevé de décisions & Conclusion</u>	OFB, DEB

Ouverture du COPIL n° 5

- **Claire-Cécile Garnier, DEB**
- **Louise Véron, DGAMPA**
- **René Lalement, OFB**



Partie 1 : Introduction

COPIL n° 5 du PNMA
Le 04/07/24 à Rennes

Marie MOTTE, INRAE / OFB

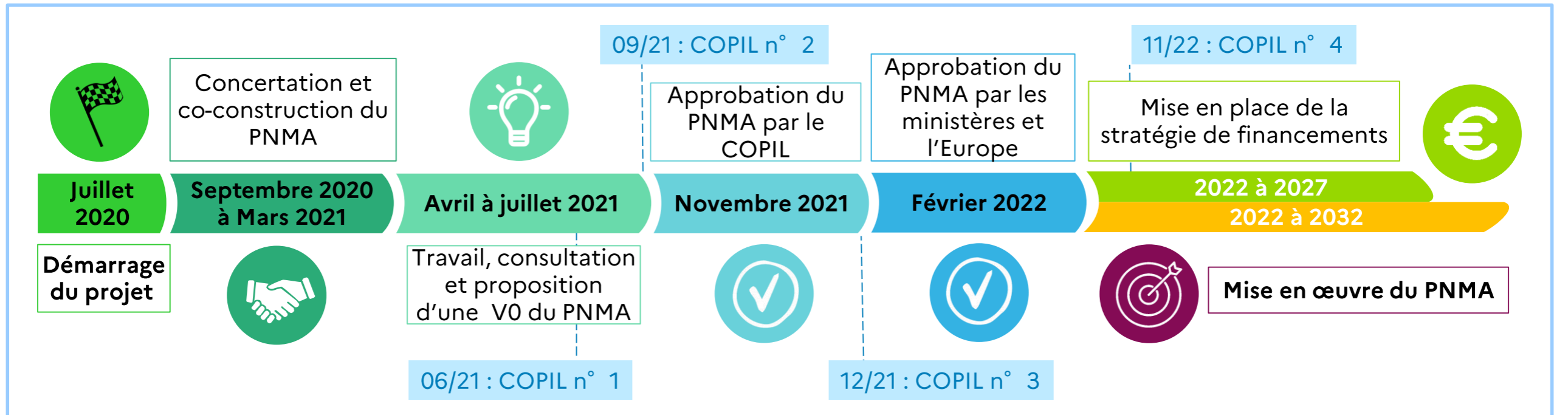


INRAE



Genèse du PNMA

- 2019 : Financement FEAMP de 123 000 € pour « promouvoir les actions françaises dans le cadre de l'Année internationale du saumon et développer un plan national d'action pour les poissons migrateurs anadromes »
- OFB : rédacteur du plan
- Env. 2 ans de concertation avec l'ensemble des parties prenantes



Objet des 4 derniers COPILs

COPIL n° 1 (21/06/21)

- Restitution des propositions d'actions à inscrire et du sommaire
- Cohérence outre-mer / hexagone



COPIL n° 2 (30/09/21)

- Définition des termes de référence (espèces considérées, pilotes / partenaires...)
- Positionnement des structures sur les actions
- Discussion & proposition d'amélioration sur les propositions d'actions par thème

COPIL n° 3 (13/12/21)

- Validation officielle des actions du plan et du positionnement des pilotes
- Discussion sur les indicateurs de réalisation et d'impact du plan
- Validation générale du projet de PNMA

COPIL n° 4 (10/11/22)

- Discussion sur la stratégie financière du PNMA
- Calendrier pour déclinaison des actions

Le document approuvé

- 10 ans (2022-2032)
- Hexagone & DROMs
- Multi-espèces (poissons + macro-crustacés) & multi-habitats

OBJECTIFS

1. Donner une **vision globale** de l'état des populations et des pratiques de gestion
2. Accompagner les **dispositifs existants** par des **actions opérationnelles**
3. Proposer une **coordination au niveau national** sans se substituer aux instances de bassins et analyser les manques pour une gestion optimale
4. **Favoriser la synergie**, en activant le lien biodiversité-eau douce-milieu marin

Pilotage :

- MTECT/DEB
- MASA-MER/DGAMPA

Coordination :



Appui : **INRAE**



Lien vers le document : https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/PNMA_Projet-Approuve_11_02_2022.pdf

Liens PNMA & autres dispositifs

- **Échéance 10 ans → Faire le lien avec les documents régionaux (2022-2028) :** prévoir l'intégration du bilan à mi-parcours du PNMA lors de l'écriture des futurs PLAGEPOMI / SDAGE / DSF 2028-2033

- PNMA inscrit dans la **SNB 2030**

Stratégie Nationale Biodiversité 2030	Axe 2	Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible
	Mesure 20	Renforcer les actions en faveur des trames écologiques et effacer leurs principaux obstacles

- PNMA pris en compte dans le **LIFE Biodiv'France**



- Le PNMA contribuera au **règlement sur la restauration de la nature** adopté le 17/06/24

Rappel pilotes / partenaires

Rôles

PILOTE

- **Responsable** de l'action (en charge de sa mise en œuvre et de son suivi)
- **Décide des moyens** à mettre en œuvre (*réunions, études, mise en place de mesures...*) pour atteindre l'objectif de l'action dans le respect du calendrier défini dans le PNMA
 - **Coordonne et anime** les partenaires
 - **Rend compte** de l'action auprès du COPIL
- Peut être le **financeur de l'action** (à privilégier) mais pas nécessairement

PARTENAIRE

- **Appuie techniquement ou financièrement** le(s) pilote(s) pour atteindre les objectifs de l'action
- **Peut contribuer à la mise en œuvre** de l'action à **différents niveaux** (*fourniture de données, expertise, appui matériel de terrain, appui administratif...*)

35 actions réparties dans 6 thèmes

En cours – A venir	14
En réflexion	10
Non démarrée	11



Lien terre-mer



Pêche



Habitats et continuité écologique



Pisciculture et repeuplement



Communication, sensibilisation et formation



Suivis, évaluations et perspectives



Rétrospectives de l'année 2022

Stratégie financière globale du PNMA



- Réflexions sur la mise en place d'un **LIFE PNMA** (60% financement via ce programme)
 - A envisager à mi-parcours du plan, soit en 2027
 - La transformation en PNA aidera à l'acquisition d'un LIFE

Thèmes

Lien Terre-Mer



Pêche



Actions

- Proposition d'insertion de certaines actions au sein du **LIFE « espèces marines mobiles »** (visant à répondre aux objectifs de la DCSMM)
 - Note de concept déposée 04/10/22
 - Refus du fait de la nature des actions



Rétrospectives de l'année 2023



Thèmes

Actions

Habitats et continuités



- **HO1-1.2** - Faciliter la mise en œuvre de moyens adaptés (financier, technique et/ou administratif) permettant de limiter les impacts des **ouvrages clés** identifiés sur tout le territoire national
- **HO2-1** - Rédiger un **guide technique** pour la **gestion / restauration des habitats** des espèces amphihalines
- **HO2-3** - Coordonner et apporter un appui aux bassins versants afin de **diagnostiquer la fonctionnalité des principales frayères** (aloses, lamproies, saumon, truite de mer) et, si besoin, l'améliorer

→ Intégration de 3 actions dans le LIFE Biodiv'France en 03/23

ANEB, OFB



Suivis, Evaluations et perspectives



- **SO2-1** - Centraliser les **données de suivis** des populations au niveau national

→ Rédaction d'une subvention OFB / Associations Migrateurs

BGM



Pisciculture et repeuplement



- **RO1-1** - Partager les **connaissances et les retours d'expérience**
- **RO1-2** - Rédiger un **guide national du repeuplement**

→ Rédaction du marché public

OFB





Thèmes :

Pêche



Suivis,
Evaluations et
perspectives



Lien Terre-Mer



Actions :

- **PO1-1.1** - Améliorer les **déclarations de captures des pêcheurs professionnels** en eau continentale et en mer afin de renforcer les connaissances sur les pêcheries
CONAPPED - CNPMM
- **PO1-1.2** - Mettre en place un **outil de suivi national des captures** pour les **pêcheurs de loisirs** en mer et en eau continentale
FNPF
- **SO2-2** - Coordonner la mise en place d'**objectifs de conservation partagés** pour toutes les espèces en métropole et dans les outremer
CONAPPED, OFB

→ GT Pêche (3 réunions OFB / pilotes – 29 et 30/10/23)
→ Une trentaine de propositions d'actions



- **LO1-2** - Faire un **état des lieux des limites transversales de la mer (LTM) et des limites de salure des eaux (LSE)**, notamment pour la **gestion de la pêche**

→ Travail de recensement des secteurs problématiques auprès des DR OFB & identification de solutions





Thèmes :

Lien Terre-Mer



Communication, sensibilisation et formation



Actions :

- **LO1-2** - Participer à la **coordination de la concertation** entre les **instances à terre** (COGEPOMI et comités de bassins) **et en mer** (comité maritime de façade, COPIL des sites Natura 000) en métropole et en outremer

→ Décision COPIL restreint (16/01/24) : mise en place d'une journée technique en 2024

DEB



- **CO1-1** - Consolider les **éléments de communication** à destination des différents publics en métropole et à adapter dans les territoires d'outre-mer
- **CO2-1.2** - Créer une **boîte à outil communication** sur les migrateurs amphihalins
- **CO3-1.2** - Mobiliser la **diversité des canaux de communication** et s'appuyer sur des événements existants
- **CO3-1.4** - **Sensibiliser et communiquer** sur les espèces amphihalines auprès des **usagers**

→ Démarrage des actions prévues pour T3 2024

OFB





Thèmes :

Actions :

Lien Terre-Mer



- **LO1-1.1** - Valoriser les **connaissances disponibles** sur les différentes espèces pour identifier les couloirs de migration et les **zones fonctionnelles en mer**
- **LO1-1.2** - Acquérir des **données complémentaires** pour caractériser les **zones fonctionnelles** en mer et en zone de transition
- **LO2-1** - Identifier, Evaluer et quantifier les **pressions** les plus fortes en métropole et dans les DROM

→ Proposition d'un plan d'actions opérationnel

MNHN-BOREA



PNMA en PNA

→ Passage en commission CNPN au T3 2024 pour transformation
du PNMA en PNA

DEB



Merci

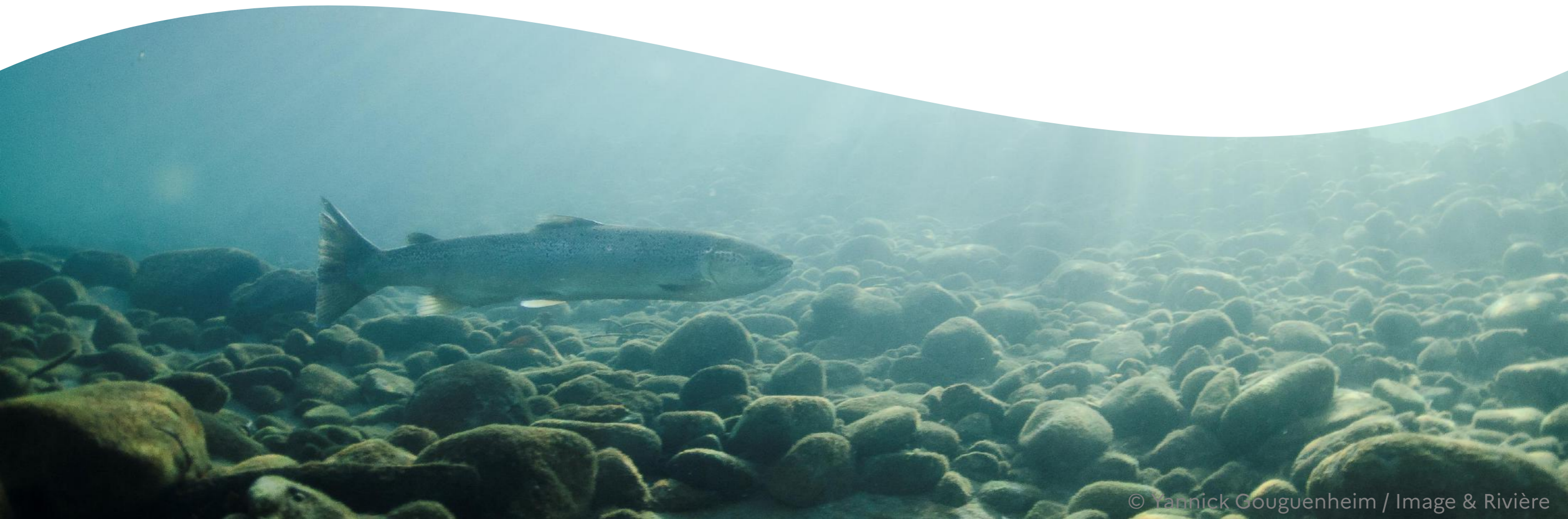


[Retour à l'ODJ](#)



Partie 2 : Actions préparées depuis le dernier COPIL et engagées en 2024 & priorités

COPIL n° 5 du PNMA
Le 04/07/24 à Rennes



2.1) Habitats et continuité écologique : Actions HO1-1.2, HO2-1 et HO2-3

COFIL n° 5 du PNMA
Le 04/07/24 à Rennes

Matthieu CHANSEAU, OFB

Angela OSORIO, ANEB



Objectif : Enrayer le déclin de la biodiversité et améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces

Stratégie de référence :

Stratégie Nationale Biodiversité 2030

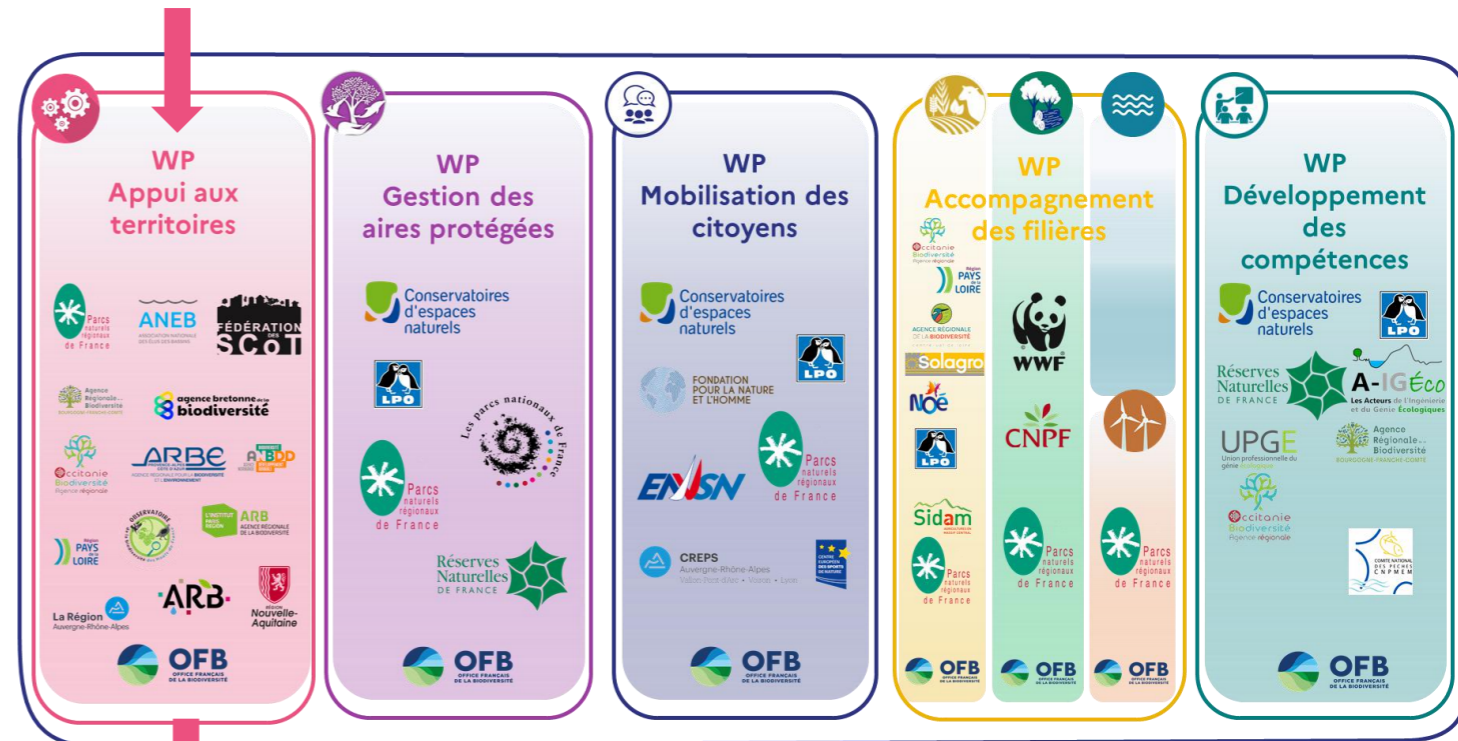
- ✓ 2024-2032
- ✓ Hexagone & DROM

Pilotage : MTECT

Coordination : OFB



Thématiques et participants :



Volet Continuité Ecologique Aquatique
T3.3 – Accompagner la mise en œuvre de projets de rétablissement des continuités et des fonctionnalités aquatiques



PNMA, Thème « Habitats et continuités écologiques »

Action	Nom de l'action	Pilotes & Partenaires	
		Hexagone	DROM
HO1-1.2	Faciliter la mise en œuvre de moyens adaptés (financier, technique et/ou administratif) permettant de limiter les impacts des ouvrages clés identifiés sur tout le territoire national	<ul style="list-style-type: none"> • OFB • EDF + hydroélectriciens • DEB & DREAL de COGEPOMI • DGEC • MNHN-BOREA • FHE • Ouvrages pilotes : chaque propriétaire / gestionnaire 	<ul style="list-style-type: none"> • OFB • EDF + hydroélectriciens • DEB & DREAL de COGEPOMI • DGEC • ISYEB (UMR 7205) • Ouvrages pilotes : chaque propriétaire / gestionnaire
HO2-1	Rédiger un guide technique pour la gestion/restauration des habitats des espèces amphihalines	<ul style="list-style-type: none"> • OFB • EDF • CNR • FHE 	<ul style="list-style-type: none"> • OFB • MNHN-BOREA • Hydreco Guyane • ISYEB (UMR 7205)
HO2-3	Coordonner et apporter un appui aux bassins versants afin de diagnostiquer la fonctionnalité des principales frayères (aloses, lamproies, saumon, truite de mer) et, si besoin, l'améliorer	<ul style="list-style-type: none"> • OFB • EDF • FNPF • AM 	

LIFE BIODIV'France Volet Continuité Ecologique Aquatique

PNMA
HO2-1 + HO1-1.2

PNMA
HO2-3

Action T3.3.1 (ouvrages + guides)



Action T3.3.2 (frayères)



OBJECTIF 1 : Réduire les impacts de certains ouvrages clés pour le devenir des migrateurs, dans un contexte de changement climatique

DESCRIPTION 2025-2027

- **Identification collective de 25 ouvrages clés**

+ Diagnostic :

- ✓ Éléments de blocage à la réduction des impacts
- ✓ Principaux impacts sur la CE et les migrateurs
- ✓ Types de solutions à mettre en place

- Ayant des impacts forts sur la CE et les migrateurs
- Dont la réduction des impacts nécessite des moyens « particuliers » (administratifs et/ou techniques et/ou financiers) souvent difficiles à mettre en œuvre à une seule échelle locale
- Faisant référence aux documents existants (Liste 2, SDAGE, Plagepomi)

- Parmi les ouvrages clés, **sélection de 5 ouvrages dits « pilotes »**

+ Etudes PRO :

- ✓ Plans d'actions opérationnels avec détails des solutions à mettre en œuvre
- ✓ Estimation / Chiffrage des travaux

Si possible 5 cas permettant d'appréhender les principaux problèmes :

- Type 1
 - Type 2
 - ...
 - Type 5
- ⇒ Serviront d'exemple à l'échelle nationale

RESULTATS ATTENDUS

2032 (fin LIFE)

13 ouvrages avec CE restaurée

- 5 ouvrages pilotes
- 8 autres ouvrages

2037

+ 12 ouvrages avec CE restaurée



Cible SNB :
5000 ouvrages mis en conformité d'ici 2027

OBJECTIF 2 : Harmoniser les pratiques de gestion et de restauration des habitats des espèces amphihalines pour améliorer l'efficacité des actions conduites

DESCRIPTION / RESULTATS ATTENDUS

2026

Production de **guides méthodologiques nationaux de référence** (un pour l'Hexagone et un pour les outre-mer)

- Bilan des retours d'expériences disponibles en France, en Europe et dans le monde
- Bilan des exigences écologiques des différentes espèces et stades concernés (substrats, vitesses, tirant d'eau, physico-chimie...)
- Pour les grands types d'actions de restauration identifiées : données à acquérir (hydrologie, topographie, modèle hydraulique...), éléments techniques de mise en œuvre, suivi, évaluation



A destination des gestionnaires, porteurs de projets et bureaux d'étude

OBJECTIF : Coordonner et apporter un appui aux bassins versants afin de diagnostiquer la fonctionnalité des principales frayères (aloses, lamproies, salmonidés), et si besoin, l'améliorer

DESCRIPTION

2024-2027

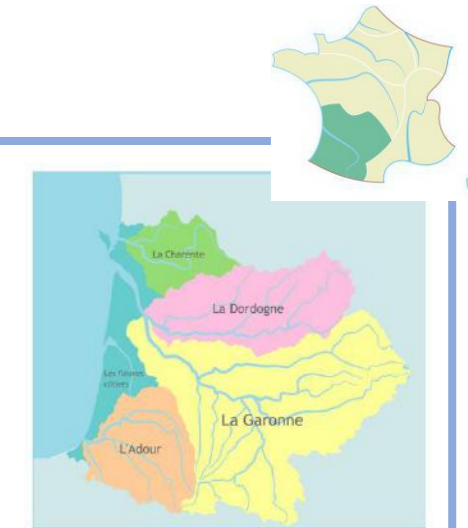
Phase 1 : Elaboration d'une méthode et tests in situ (bassin de l'Adour) :

- Elaboration d'une méthode de diagnostic de la fonctionnalité des sites de fraie pour la grande alose, la lamproie marine et le saumon atlantique (et truite de mer)
- Sur 20 – 25 sites « stratégiques », mise en œuvre de la méthode

- Détermination des éléments de dysfonctionnement des frayères
- Propositions de solutions techniques permettant d'améliorer la fonctionnalité

Phase 2 : Démarche nationale :

- Partage et validation de la méthode développée sur le bassin de l'Adour au sein d'un GT national



RESULTAT ATTENDU

2028

Mise au point d'une méthodologie validée au niveau national pour diagnostiquer les sites de fraie stratégiques pour les migrateurs

Missions des structures

ACTION T3.3.1 (ouvrages + guides)

ACTION T3.3.2 (frayères)



- Chargée de mission
- GT spécifiques, GT national, COFIL
- Prestations de service

- Appui à l'identification des 25 ouvrages clés
- Appui à la sélection des 5 ouvrages pilotes
- Réalisation d'outils pédagogiques
- Valorisation des travaux menés

- Animation des temps de partage pour accompagner l'Institution Adour
- Partage et validation de la méthode développée par l'Institution Adour au sein d'un GT national



- Chargé(e) de mission 42 mois
- Prestations de service

- Diagnostic des 25 ouvrages clés
- Etudes PRO sur les 5 ouvrages pilotes
- Rédaction des guides méthodologiques nationaux de référence de restauration des habitats

- Suivi et appui technique



- GT local
- Prestations de service

- Elaboration d'une méthode de diagnostic de la fonctionnalité des frayères
- Tests in situ sur 20-25 sites stratégiques
- Partage de la méthode et des résultats

Budgets par structure

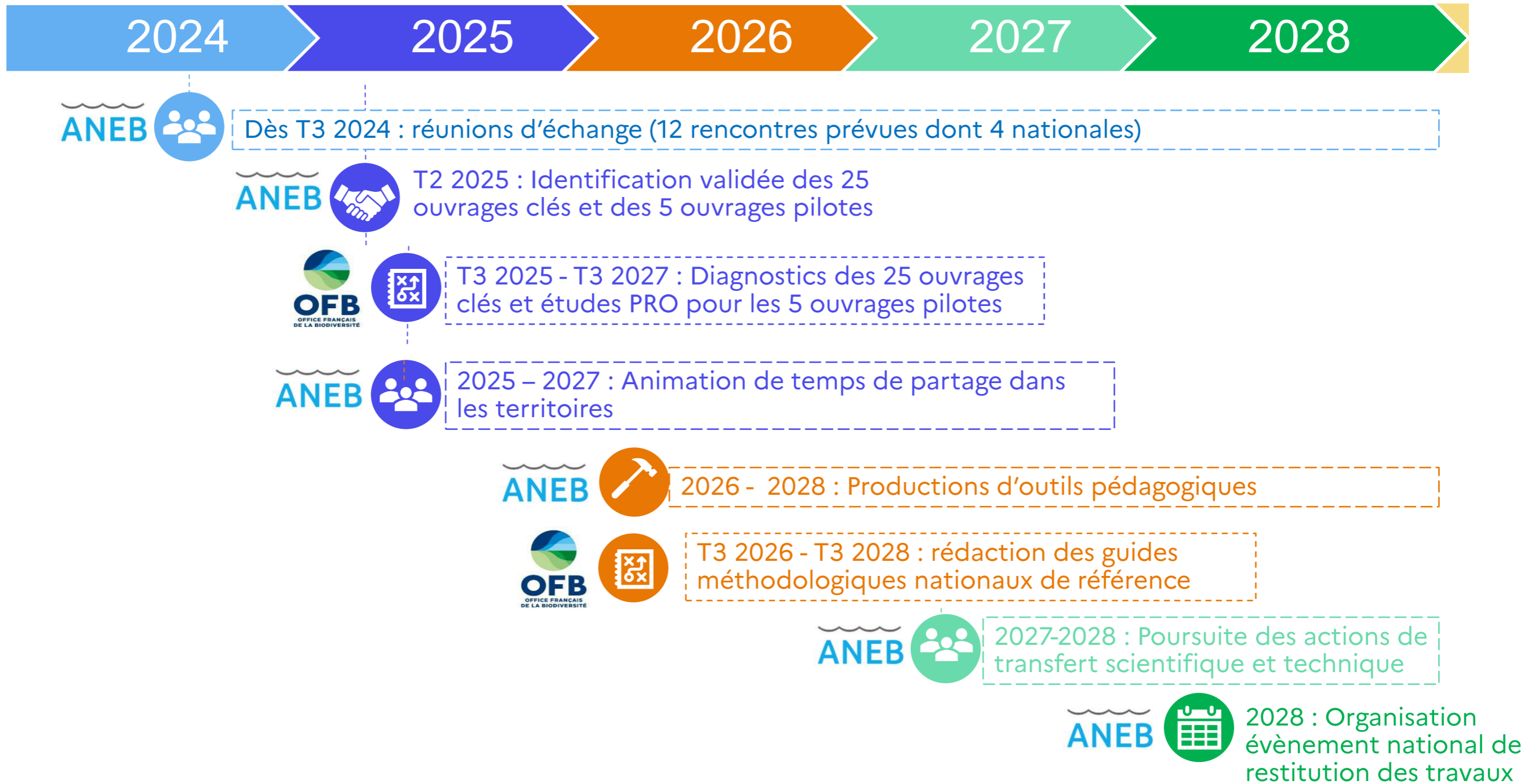
ANEB	Catégorie		Détail	Coût	TOTAL
	Coûts de personnel		55,72 mois de personnel	369 290 €	369 290 €
	Sous-traitance		Sous-traitance T3.3.1 Réalisation de supports pédagogiques	60 000 €	60 000 €
	Autres coûts		Imprévus	38 000 €	38 000 €
					467 290 €

OFB	Catégorie		Détail	Coût	TOTAL
	Coûts de personnel		42 mois de chargé de projet	151 158 €	151 158 €
	Sous-traitance		Sous-traitances T3.3.1 – Diagnostic des ouvrages clés et pilotes	650 000 €	650 000 €
			Sous-traitance T3.3.1 – Elaboration des guides	160 000	160 000 €
Autres coûts		Imprévus	11 172 €	11 172 €	
					861 158 €

Institution ADOUR	Catégorie		Détail	Coût	TOTAL
	Coûts de personnel		2 mois de personnel	15 525 €	15 525 €
	Sous-traitance		Sous-traitance T3.3.2 - Appui à la démarche action	8 000 €	235 000 €
			Sous-traitance T3.3.2 - Diagnostic de la fonctionnalité des zones de frai	227 000 €	
					250 525 €

Retroplanning

Action T3.3.1 (ouvrages + guides)



Action T3.3.2 (frayères)

2024

2025

2026

2027



Dès T3 2024 :

Identification des 20-25 sites de frais stratégiques sur le bassin de l'Adour (5 GT local)



Dès T3 2024 : 4 COPIL + 4 GT nationaux



T4 2024-T1 2027 : marché frayères

- Elaboration de méthodes par espèce
- Mise en œuvre de la méthode sur les sites sélectionnés
- Identification des solutions techniques



Validation, partage et transposabilité de la méthode



Rendu élargi de l'étude et ajustement des solutions techniques

Merci



[Retour à l'ODJ](#)



(© Steenstra E Peter, USFWS)

2.2) Suivis, évaluations et perspectives : Action SO2-1

COFIL n° 5 du PNMA
Le 04/07/24 à Rennes

Gaëlle LEPREVOST, BGM

François ALBERT, MIGADO



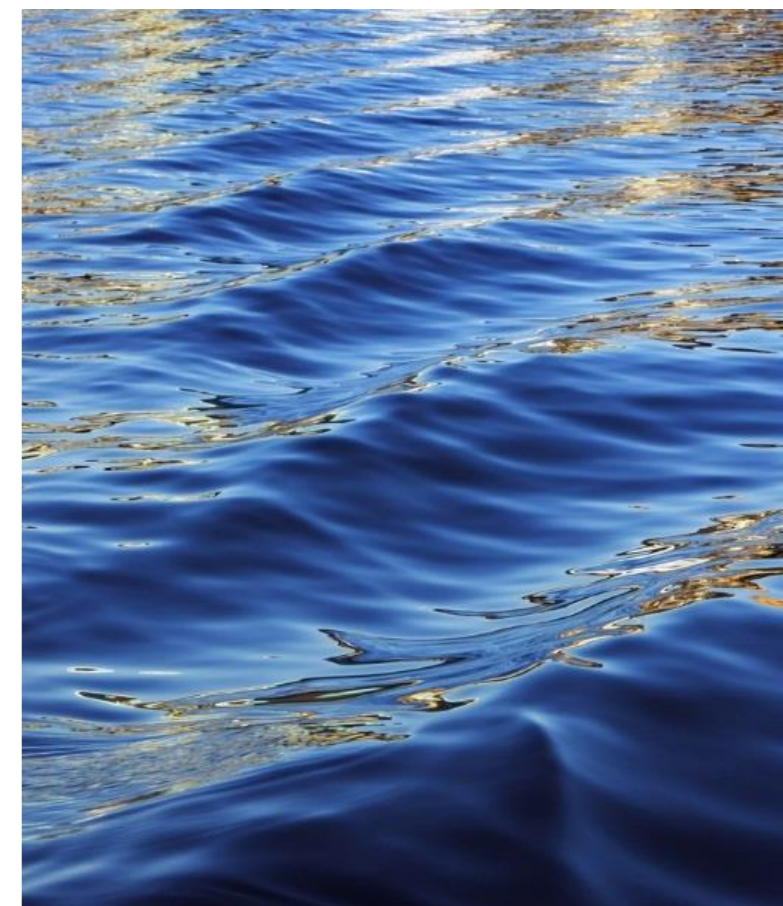


Constructions d'indicateurs nationaux d'état des poissons migrateurs

COPIL 5 - PNMA – Rennes, le 04 juillet 2024



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



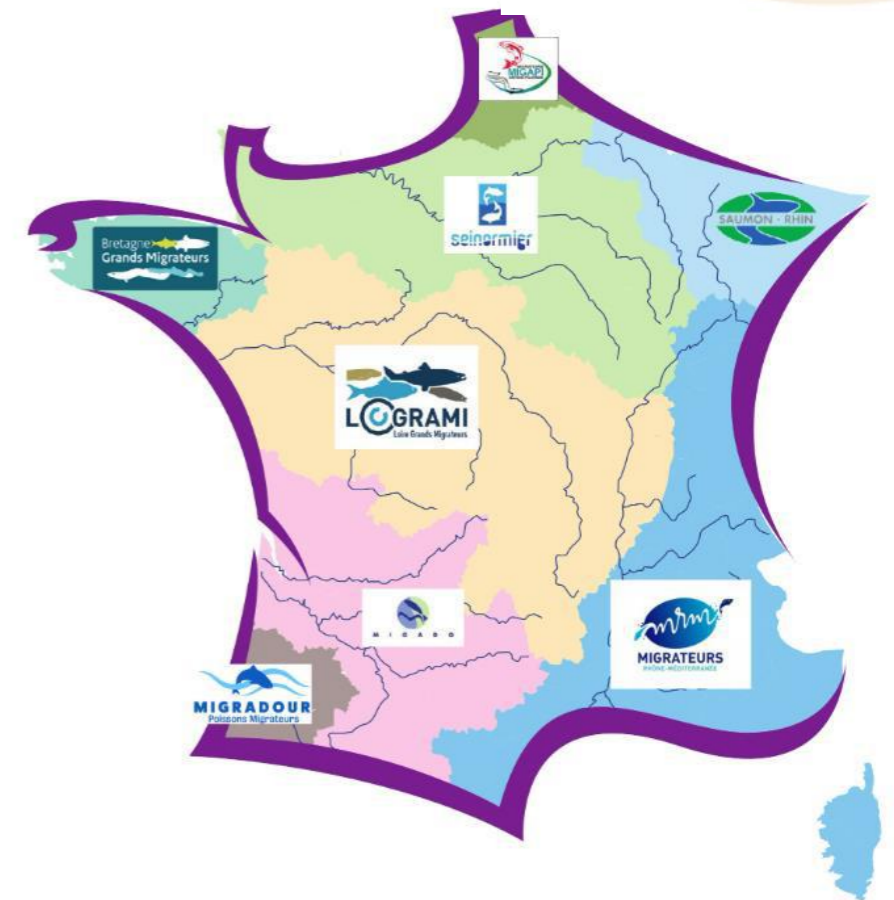
Les Associations Migrateurs (AM)

- Les poissons migrateurs, des populations en déclin !
- Décret du 16 février 1994 qui décentralise la mission de protection des poissons migrateurs à travers la création des **COGEPOMI** par grands bassins hydrographiques ou régions administratives.
- La création d'Associations Migrateurs (AM) pour répondre aux besoins opérationnels de mise en œuvre et de coordination d'actions en faveur des poissons migrateurs.

CHIFFRES CLÉS

8 structures

70 salariés



Les Associations Migrateurs (AM)

➤ Leurs missions :

- Apporter expertise et appui technique aux gestionnaires et maîtres d'ouvrage
- Coordonner l'acquisition des données, mettre en œuvre et évaluer les programmes d'actions à l'échelle des bassins versants
- Capitaliser, partager, valoriser et diffuser les connaissances sur les poissons migrateurs
- Contribuer voire coordonner la mise en œuvre des plans et programmes institutionnels en faveur des poissons migrateurs
- Animer la concertation entre les producteurs de données, les usagers, les gestionnaires et les chercheurs, pour la cohérence territoriale et transversale des actions à l'échelle du bassin versant

CHIFFRES CLÉS

40 stations de contrôle
des migrations*

Près de 800 stations
d'évaluation d'abondance du saumon*

31 passes-pièges à anguilles*

* suivies par les AM, les FDAAPPMA ou leurs partenaires

La fiche action SO2-1 : pour des indicateurs nationaux

- **Positionnement des Associations Migrateurs (AM) en pilote** de l'action « Valoriser les outils existants, définir de nouveaux outils et partager avec les territoires » avec l'objectif de définir des indicateurs d'état des populations de poissons migrateurs.
- **Fiche action validée en décembre 2023.** Document présentant le contexte, le cadrage, le calendrier et la gouvernance de l'action.



Fiche action – Projet de construction d'indicateurs nationaux d'état des populations de poissons migrateurs
Action du PNMA – 2024/2025

FICHE ACTION

PROJET DE CONSTRUCTION D'INDICATEURS NATIONAUX D'ETAT DE CONSERVATION ET DE PRESSIONS DES POPULATIONS DE POISSONS MIGRATEURS

ACTION DU PLAN NATIONAL EN FAVEUR DES MIGRATEURS AMPHIHALINS (PNMA) 2024-2025

1. CONTEXTE DE L'ACTION

Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation ont confié à l'Office français de la biodiversité (OFB) l'élaboration d'un plan national en faveur des migrateurs amphihalins (PNMA). Initiée en 2020 et cofinancée par l'Union européenne dans le cadre de l'année internationale du saumon, la démarche de co-construction avec les parties prenantes a abouti fin 2021 à l'approbation du projet du plan. La prochaine étape vise à mettre en œuvre sa concrétisation.

L'objectif du plan national est de **donner une vision globale de l'état de conservation et des pratiques**

MEMO : La fiche action validée



Objectif

- Définir pour chaque espèce à l'échelle française et à l'échelle de chaque unité de gestion, des indicateurs d'état des populations et des indicateurs pour les principales pressions.



Procédé

- Identifier les indicateurs déjà existants et les manques, définir des nouveaux indicateurs de suivi de l'état de conservation des migrateurs et des pressions sur ces espèces et mettre en œuvre les processus de mise à jour.



Réalisation

- Chargé de missions – coordonner la mise en commun des observatoires et des données, TDB
- Animer le réseau des AM
- Mission programmée sur 18 mois (1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2025)

MEMO : La fiche action validée



Attentes

- Rendre les indicateurs cohérents, lisibles et compréhensible à l'échelle nationale
- Prévoir mise à jour régulière
- Mieux rendre compte de l'état des populations
- Mettre à disposition les indicateurs dans une application dédiée et/ou applications existantes (PONAPOMI).
- Accroître la visibilité des AM (acquisition/data)



Suivi de l'action

- Pilotage par les AM
- Réunion d'un COFIL constitué de : OFB, Ministères, INRAE, Partenaires impliqués dans l'action (MNHN-BOREA, CNPMM, CONAPPED, FNPF, CRPMM et CDPMM, APPEED)



Livrables

- Rapport détaillé présentant les travaux
- Mise à disposition dans une application dédiée et auprès du copil du PNMA
- Les productions devront être, si possible, disponibles dans le cadre du développement du dispositif SIE, SIMM et SIB

La démarche, les étapes clés et le financement



- ✓ **17 novembre 2023** : Réunion AM-OFB sur la construction de la fiche action
- ✓ **Décembre 2023** : Demande de financements auprès de l'OFB
- ✓ **1^{er} mars 2024** : Commission OFB avec accord de financements



Organisation et fonctionnement entre AM

- BGM : pilotage, gestion administrative et financière du dossier.
- MIGADO : hébergement et mise à disposition du chargé de missions.
 - Convention de mise à disposition entre BGM-MIGADO
- Convention de partenariat bilatérale BGM – AM
 - 6 conventions
 - Echange des données
 - Participations financières



Plan de financement		
OFB	79,6%	86 479,64 €
FNPF	8,2%	8 871,13 €
AM*	12,3%	13 326,99 €
Par AM	1,8%	1 903,86 €
TOTAL	100,0%	108 677,76 €

* Restant à charge à partager entre 7 associations migrateurs

Suivi technique de l'action

- L'action se réalise sous la direction des représentants des AM
 - Gestion du projet et des objectifs
 - Planification et avancement
 - Assistance et communication
- Le chargé de mission pilote et coordonne l'action



- La fréquence des réunions envisagées :
 - 1 fois par mois (chargés de missions et les 8 référents des AM)



- Le chargé de mission bénéficiera de l'expertise et des compétences des autres participants de l'action en interne aux AM.
- Appui à la réflexion et à la mobilisation par l'intermédiaire du groupe DATAPOMI créé en 2010.



Détails du planning

Année	Temps	Résultats prévus
2024	Avril à juin	Conventions financières / Mise à disposition / Constitution du comité de suivi Inter AM
	Juillet	1 ^{ère} semaine : COPIL PNMA Etat des lieux, inventaire des données techniques disponibles Stratégie d'élaboration des indicateurs
	Aout	Analyse des besoins, classement (thèmes, formats, volumes) Analyse des manques- homogénéisation et compatibilités des indicateurs
	Septembre	Tour d'horizon des outils 'DATA' existants en interne et externe Validation des outils nécessaires pour la suite Définition des priorités pour la conception des indicateurs
	Octobre- Novembre et suivants...	Récupération et mise à disposition par les AM des données requises en fonction des priorités Identification des processus d'alimentation


Détails du planning

Année	Temps	Résultats prévus
2025	Trimestre 1	Mise en forme des indicateurs existants retenus Poursuite de la récupération des données pour la construction des nouveaux indicateurs (COFIL)
	Trimestre 2	Elaboration des indicateurs non existants retenus Elaboration des processus d'alimentation
	Trimestre 3	Alimenter les outils qui serviront de stockage Valorisation des indicateurs 'datavisualisation' et préparation de leur diffusion
	Trimestre 4	Mise à disposition des indicateurs retenus au sein d'applications dédiées Rédaction des synthèses / rapport de l'action (COFIL)

Quelques exemples d'indicateurs :




ALOSSES



POPULATION

Effectifs d'Aloses de la Sèvre niortaise
2023 ● 📉 📈

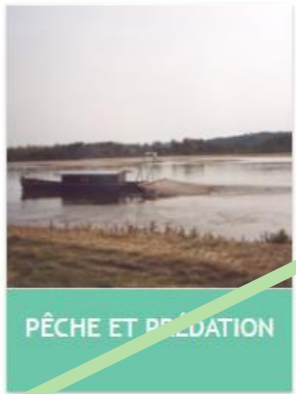
Effectif d'aloses aux stations de comptage
2023 📉 📈



OBSTACLES À LA MIGRATION

Linéaire accessible pour les aloses
2013 📊 ?

Front de migration des aloses
2013 📊 ?



PÊCHE ET PRÉDATION

Pêche

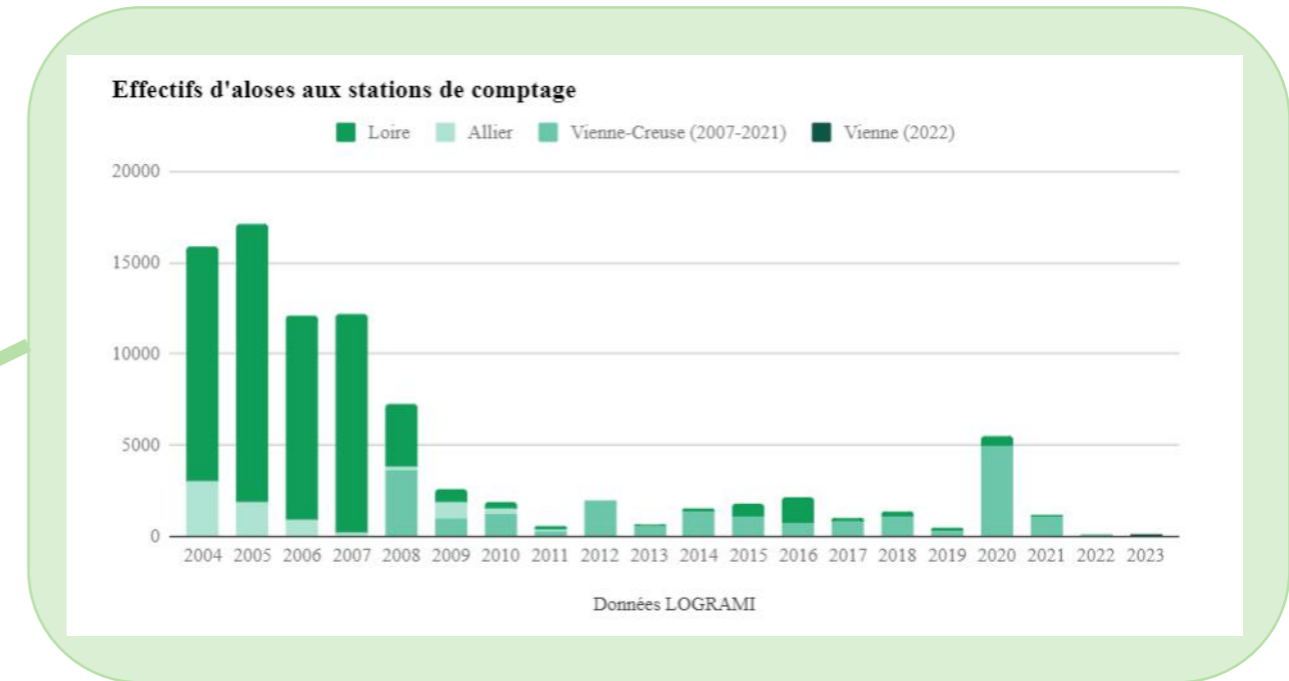
Captures de géniteurs d'aloses par les pêcheurs aux engins
2019 📊 📉

Licences de pêche professionnelle
🕒 En construction

Prédation

Quantification de la prédation par le silure
2022 📊 ?

TDB Aloses LOGRAMI



Effectif d'aloses aux stations de comptage

2023 : ● Indefini - 📉 Mauvais

Tendance : 📉 Diminution

Mise à jour le 26 mars 2024



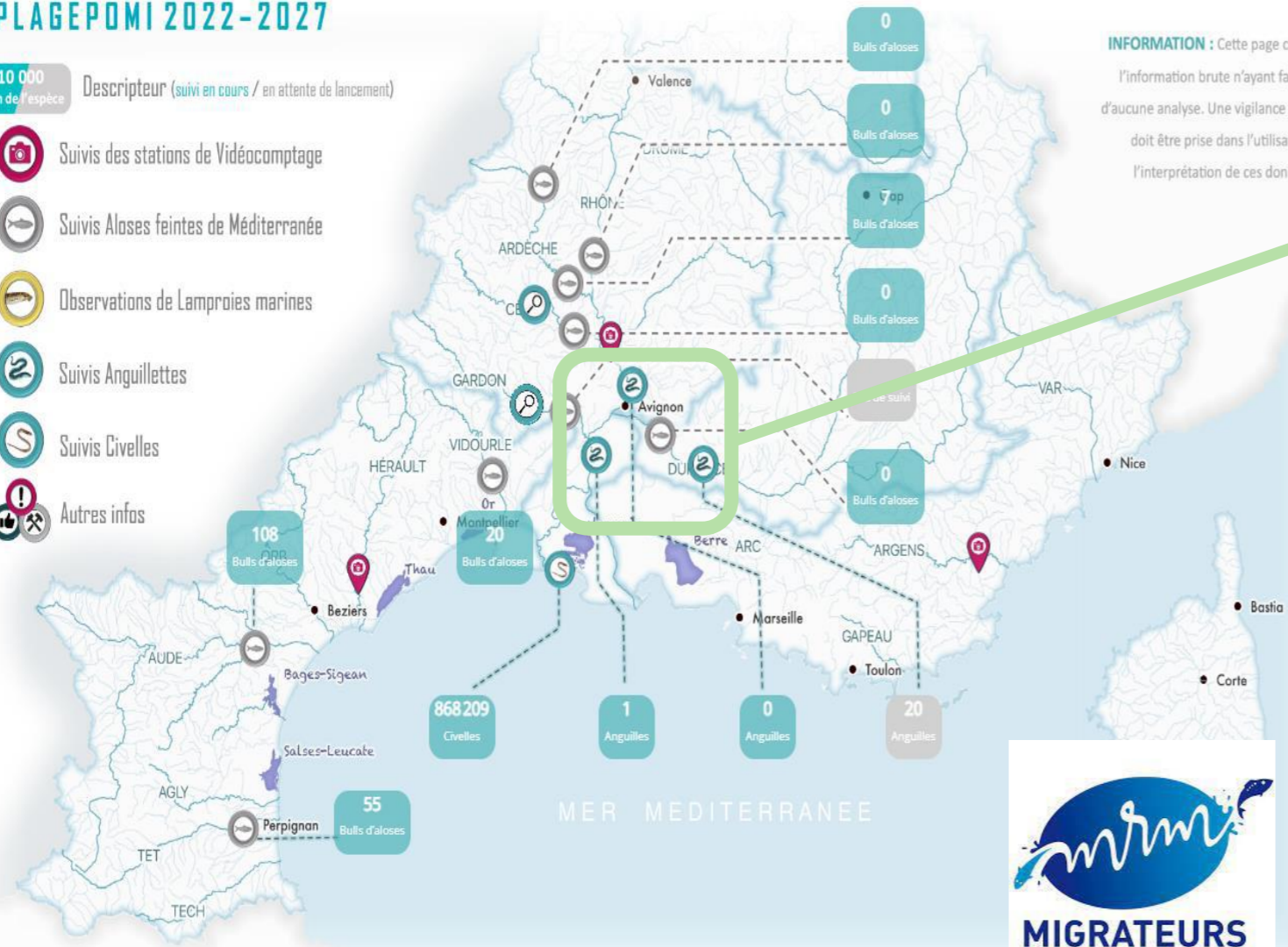
Quelques exemples d'indicateurs :



PLAGEPOMI 2022-2027

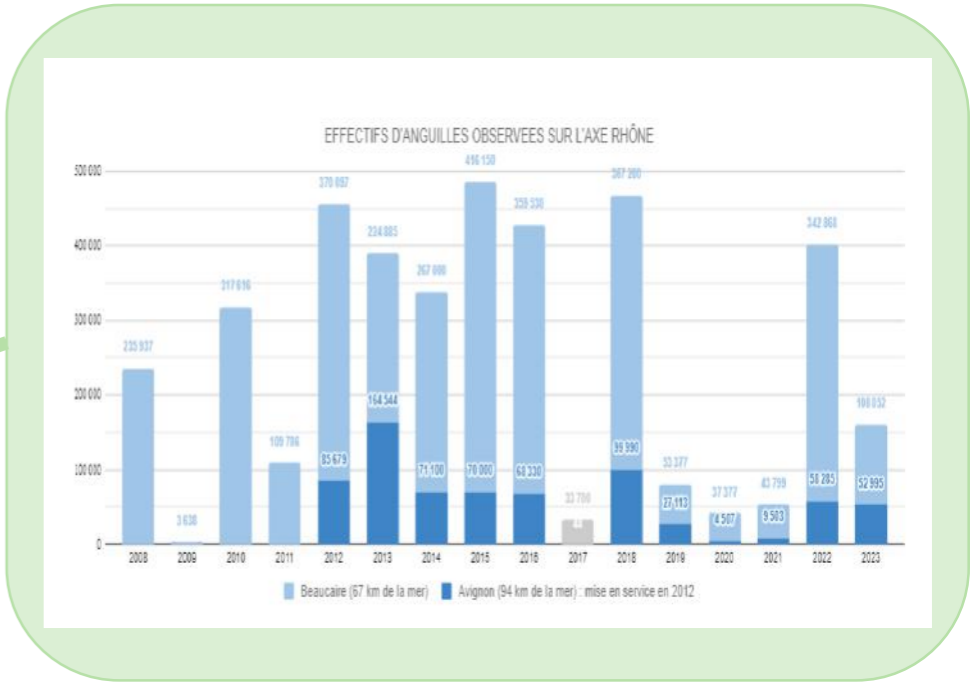
10 000
Nom de l'espèce Descripteur (suivi en cours / en attente de lancement)

- Suivis des stations de Vidéocomptage
- Suivis Aloses feintes de Méditerranée
- Observations de Lamproies marines
- Suivis Anguillettes
- Suivis Civelles
- Autres infos



Observatoire en direct

INFORMATION : Cette page contient de l'information brute n'ayant fait l'objet d'aucune analyse. Une vigilance particulière doit être prise dans l'utilisation et l'interprétation de ces données !



Observatoire ANGUILE EUROPEENNE

• Effectifs d'anguilles dans les passes-pièges (2023)

161119 Anguilles européennes dans les passes pièges de Beaucaire, Avignon et Mallemort




Observatoire MRM

Quelques exemples d'indicateurs :



Tableau de bord Saumon Seine



Synthèse


Abondance

Colonisation

STACOMI

Réseau

Tableau de bord Saumon - Synthèse -




Bienvenue sur le tableau de bord Saumon du bassin Seine-Normandie.

Vous trouverez sur ces pages différents indicateurs renseignant l'état de la population de saumon atlantique (*Salmo salar*) sur le territoire.

Avant de commencer, vous pouvez consulter le **cycle de vie du saumon**, afin de bien comprendre les indicateurs proposés.

La répartition et l'abondance du saumon sont conditionnées par différents paramètres, et notamment par la nature géologique du sol qui influe fortement sur la morphologie des cours d'eau. Sur le territoire, **2 grandes formations géologiques différentes sont présentes (calcaire et socle ancien)**. Le socle ancien présente offre des conditions préférables au saumon, alors que le sol calcaire profite à la truite de mer. Ainsi, le saumon est majoritairement présent sur la partie Ouest du bassin Seine-Normandie, avec cependant quelques exceptions, notamment sur la rivière Bèthune. L'axe Seine est faiblement colonisé, avec quelques remontées sur les grands axes, mais en deçà des zones de frayères rendues inaccessibles par la présence d'obstacles à la migration, hormis sur quelques affluents estuariens ou de la reproduction a déjà été observée. Voir la **Carte de répartition**.



France

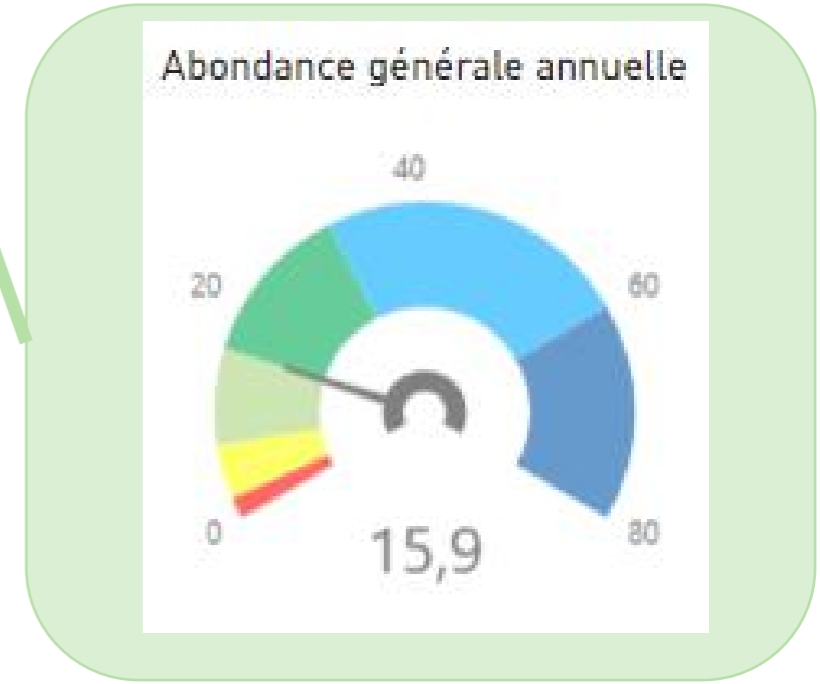
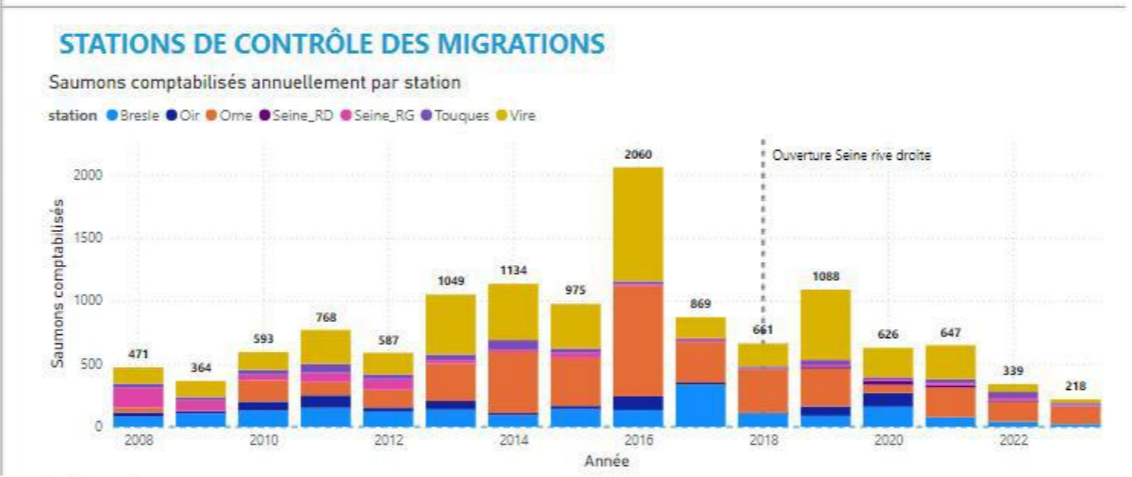
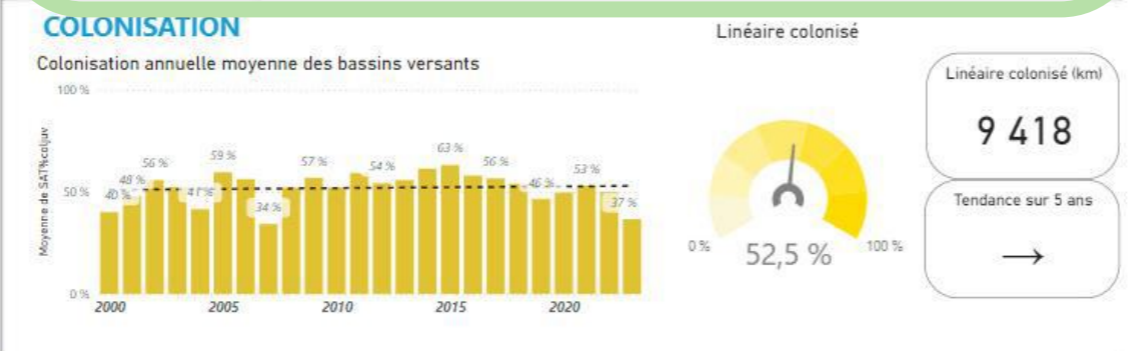
EX RE CR EN **VU** NT

Monde

LC DD NA



Réalisés avec le concours financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et de la Fédération Nationale pour la Pêche en France



DATAPOMI pour l'échange d'information autour des POMI

Réunions



Indicateurs

Outil

Livrable

2010 – Création d'un groupe de travail technique pour donner suite à un besoin d'échanger sur les protocoles, les retours d'expériences, les indicateurs et leurs valorisations.

2012 - Poursuite du groupe étendu à l'ensemble des AM, porteuses ou non de projets d'observatoires ou de tableaux de bord.

2012-2023 - Réunions régulières :

- *les données acquises et valorisées par les AM*
- *la définition d'indicateurs et de descripteurs*
- *la construction de Tableaux de bord et observatoires*
- *Des thématiques spécifiques : suivis saumons, suivis alosons /ammocètes, mise à disposition des données publiques & suivis aloses (ateliers)*

DATAPOMI pour l'échange d'information autour des POMI

Réunions

Indicateurs

Outil

Valorisation

Réflexion sur des indicateurs communs issus de protocoles homogènes

- ✓ Effectifs aux stations de comptage
- ✓ Front de colonisation Anguille
- ✓ Indices d'abondance saumon
- ✓ Observations du flet, du mulot et de la lamproie fluviatile
- ✓ Indicateurs / Descripteur à construire

DATAPOMI pour l'échange d'information autour des POMI

Réunions

Indicateurs

Outil

Valorisation



Tableau d'informations partagés au sein des AM !

Espèce	Indicateur	Tendance	Référence	Données transmises (actualisation)												
				ASR	FDPPMA 62	NGM	Seinormigr	BGM	Logrami	PNR Marais Poitevin	IAV	Cellule Migrateurs Charente Seudre	MIGADO	Migradour	MRM	
Anguille	Effectif en montaison aux passes estuariennes	Tx de variation / moy 5 années précédentes	Maximum connu	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	2013	2021	2017	#N/A	#N/A	2022
Anguille	Effectif en montaison aux passes fluviales	Tx de variation / moy 5 années précédentes	Maximum connu	2020	#N/A	#N/A	2020	2021	#N/A	2013	#N/A	#N/A	2022	2022	2022	2022
Anguille	Front de colonisation des jeunes anguilles (<15 cm et <30 cm) par axe de migration		Linéaire accessible	#N/A	#N/A	#N/A	2021	2014	2016		#N/A	2017	2022	#N/A	2014	
Aloses	Effectif aux stations de comptage	Tx de variation / moy 5 années précédentes	Maximum connu	2022	#N/A	2018	2019	2022	2021	2019	2022	2019	2022	2022	2022	2022
Lamproie marine	Effectif aux stations de comptage	Tx de variation / moy 5 années précédentes	Maximum connu	2022	2017	2018	2019	2022	2021	2019	2022	2019	2022	2022	2022	2016
Saumon atlantique	Effectif aux stations de comptage	Tx de variation / moy 5 années précédentes	Maximum connu	2022	2017	2018	2019	2022	2021	2019	#N/A	2019	2022	2022	#N/A	
Saumon atlantique	Indice d'abondance tacons par BV	Tx de variation / moy 5 années précédentes	Maximum connu	2022	#N/A	2018	2021	2022	2016					#N/A		
Truite de mer	Effectif aux stations de comptage			2022	2017	2018	2019	#N/A	#N/A	2019	#N/A	2019	2022	2022	#N/A	

DATAPOMI pour l'échange d'information autour des POMI

Réunions

Indicateurs

Outil

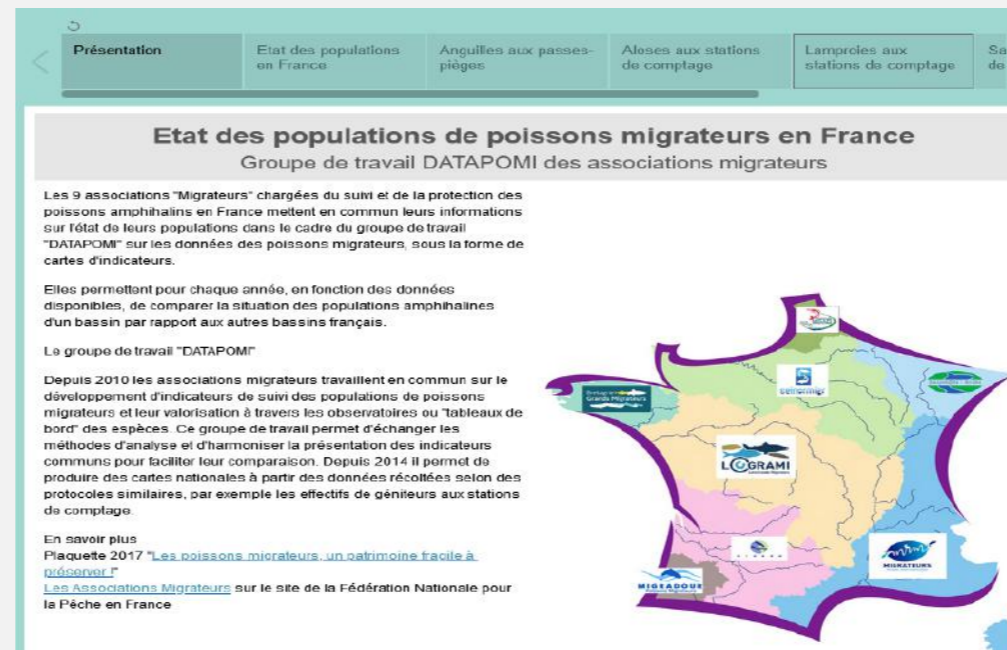
Valorisation



Ebauche d'un tableau de bord interactif

Dernière mise à jour avec les données jusqu'à 2020

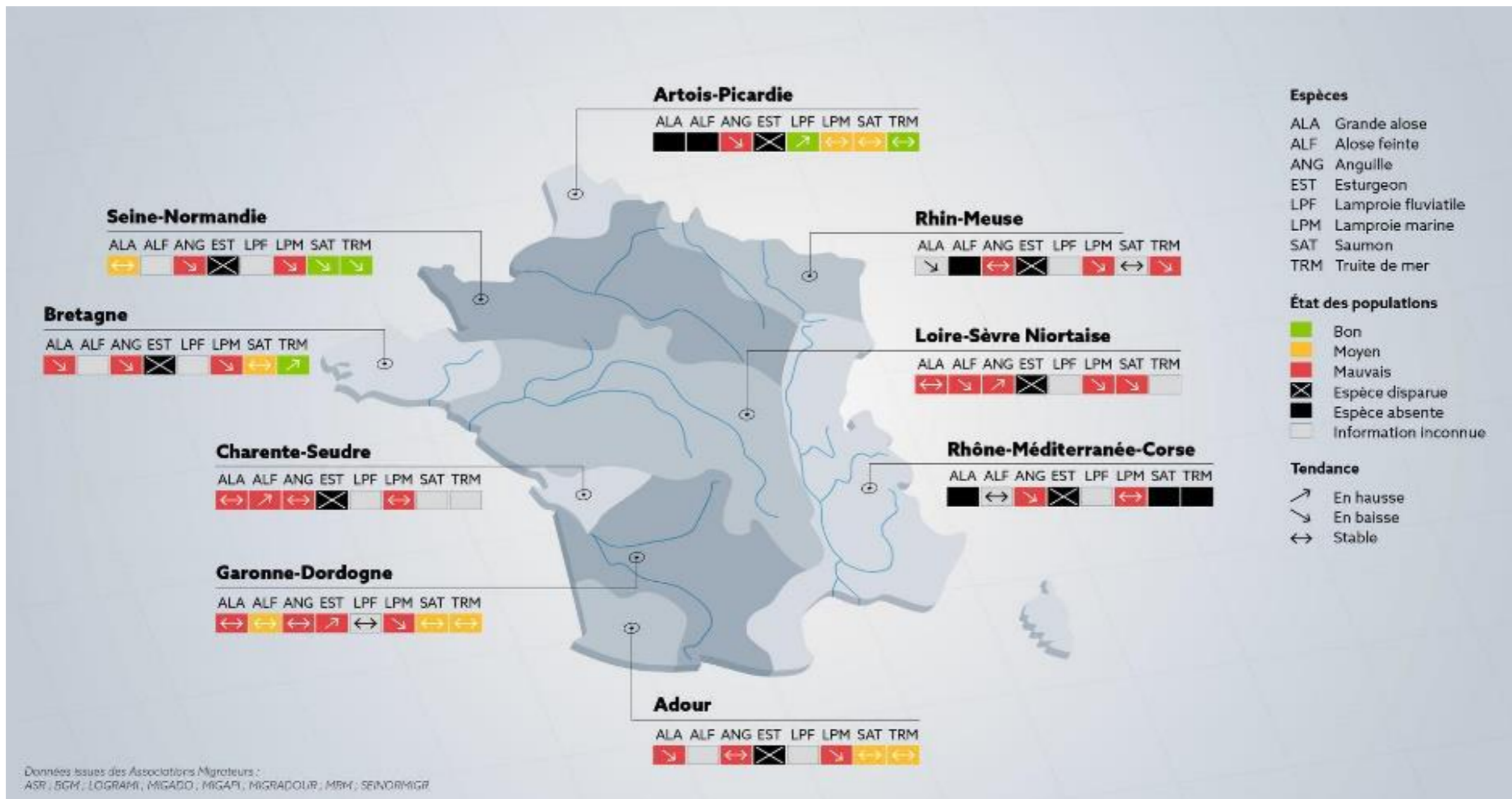
Visible sur le site de LOGRAMI : <https://www.migrateurs-loire.fr/les-indicateurs/datapomi/>



DATAPOMI pour l'échange d'information autour des POMI



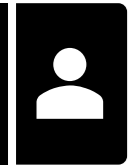
Etat et tendance des POMI



Merci,



[Retour à l'ODJ](#)



Gaëlle LEPREVOST

06 83 24 99 81

bretagne.grands.migrateurs@gmail.com

François ALBERT

07 66 77 64 95

francois.albert@migado.fr



2.3) Pisciculture et repeuplement : Actions RO1-1 et RO1-2

COPIL n° 5 du PNMA
Le 04/07/24 à Rennes

Bénédicte VALADOU, OFB





- RO1 - Partager les connaissances et les retours d'expérience
- RO2 - Rédiger un guide national du repeuplement



L'équipe projet a travaillé, avec la DGAMPA, sur un CCTP qui fixent les clauses techniques d'un marché particulier a été lancé en avril 2024



Le budget de ce marché est de 105 k€



Durée : 12 mois

Objet de la consultation



- La réalisation d'un travail bibliographique sur les connaissances scientifiques ainsi que sur les guides, protocoles et recommandations existant de niveau international, européen et national,



	Council	CNL(24)10
	Report of the Meeting of the Stocking Guidelines Working Group	Agenda Item: 40)

Report of the Meeting of the Stocking Guidelines Working Group

By Video Conference

27 November 2023, 6 & 14 December 2023, 17 January, 14 February and 1 March 2024

ESR 41:303-317 (2020) - DOI: <https://doi.org/10.3354/esr01029>

Long-term stocking practices threaten the original genetic diversity of the southernmost European populations of Atlantic salmon *Salmo salar*

Ana Almodóvar^{1*}, Sheila Leal¹, Graciela G. Nicola², José Luis Hórreo³, Eva García-Vázquez⁴, Benigno Elvira¹

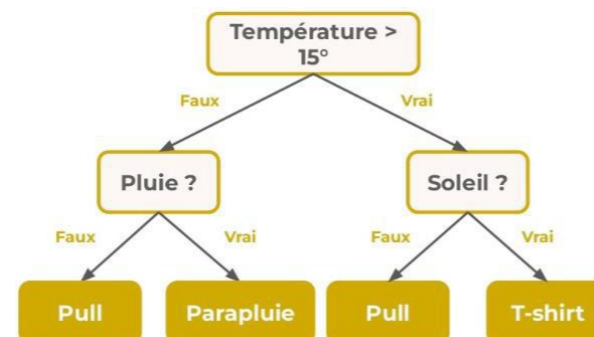
- La réalisation d'une synthèse des opérations de repeuplement des saumons et des aloses en cours sur le territoire français, avec un historique des opérations passées (bilans, ...),
- L'analyse des bilans de ces opérations au regard des enjeux et objectifs écologiques et l'identification des bonnes et mauvaises pratiques de repeuplement (cela pourrait être présenté sous forme d'analyse SWOT),



Objet de la consultation



- La mise en perspective de ces opérations vis-à-vis des enjeux associés (enjeux écologiques, d'ordre socio-économique, culturel ou politique...),
- La présentation d'un arbre de décisions, synthèse des travaux à mener,
- La rédaction de propositions et de recommandations pour la programmation, la réalisation et l'évaluation de ces opérations,
- La proposition de deux guides de bonne pratique de repeuplement (un pour l'alse et un pour le saumon) qui prendront en compte les spécificités des milieux et des besoins des espèces cibles. Ces guides devront être à destination des politiques publiques et des opérateurs.



Examiner l'intérêt du recours à ces opérations



- Existe-t-il des indicateurs permettant d'objectiver l'efficacité de ces dispositifs ?
- Quel(s) facteur(s) a (ont) déclenché(s) l'opération de repeuplement ?
- Quels ont été les critères de choix pour lancer la programmation de ces opérations ?
- Les décisions de repeuplement s'intègrent-elles dans un cadre plus large de planification (rôle du COGEPOMI, des CLE, du Comité de bassin) ?
- La séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser) a-t-elle été mise en place ?



Evaluation et perspectives



- Comment sont évalués (bénéfices et effets négatifs) les repeuplements actuels ?
- Les outils/méthodes disponibles sont-ils suffisants pour mener ces évaluations ? Le cas échéant, y a-t-il des blocages à l'évaluation ?
- Quels indicateurs proposer pour évaluer les impacts écologiques et socio-économiques des dispositifs ?
- Comment améliorer la complémentarité des politiques de gestion d'une espèce avec ces dispositifs (restauration des milieux, diminution des pressions...) ?
- Quelle stratégie de mise en œuvre opérationnelle des opérations de repeuplement peut être proposée à l'Etat (financement, portage stratégique, etc.) ?
- Quelles sont les modalités de mise en œuvre pratiques pour optimiser ces dispositifs ?



Le saumon réintroduit dans la rivière



Toutes les précautions sont prises pour que les lâchers se fassent dans les meilleures conditions. / Photo DDM.



- La cheffe de projet Migrateurs amphihalins, de la direction de l'appui aux stratégies pour la biodiversité (OFB/DASB)
- Le responsable du Pôle pour la gestion des migrateurs amphihalins dans leur environnement (Miame, unité commune INRAE, Institut Agro, Université de Pau et des Pays de l'Adour)
- Un représentant de la direction de la surveillance, de l'évaluation et des données (DSUED)
- Un représentant de la direction régionale OFB de Nouvelle-Aquitaine
- Un représentant de la direction régionale OFB de Bretagne
- Un représentant de la DGAMPA (Secrétariat d'Etat chargé de la Mer et Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire)
- Un représentant de la DEB (Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires)



La consultation des parties prenantes

Pisciculture et
repeuplement



- RO1 - Partager les connaissances et les retours d'expérience
- RO2 - Rédiger un guide national du repeuplement



Le comité associera des représentants des parties prenantes identifiées à des moments-clés de l'étude qu'il conviendra d'anticiper.



Les partenaires sont le MNHN-BOREA, le CNPMM, le CONAPPED, la FNPF, le CIPA, les Associations migrateurs et ARA France.



[Retour à l'ODJ](#)

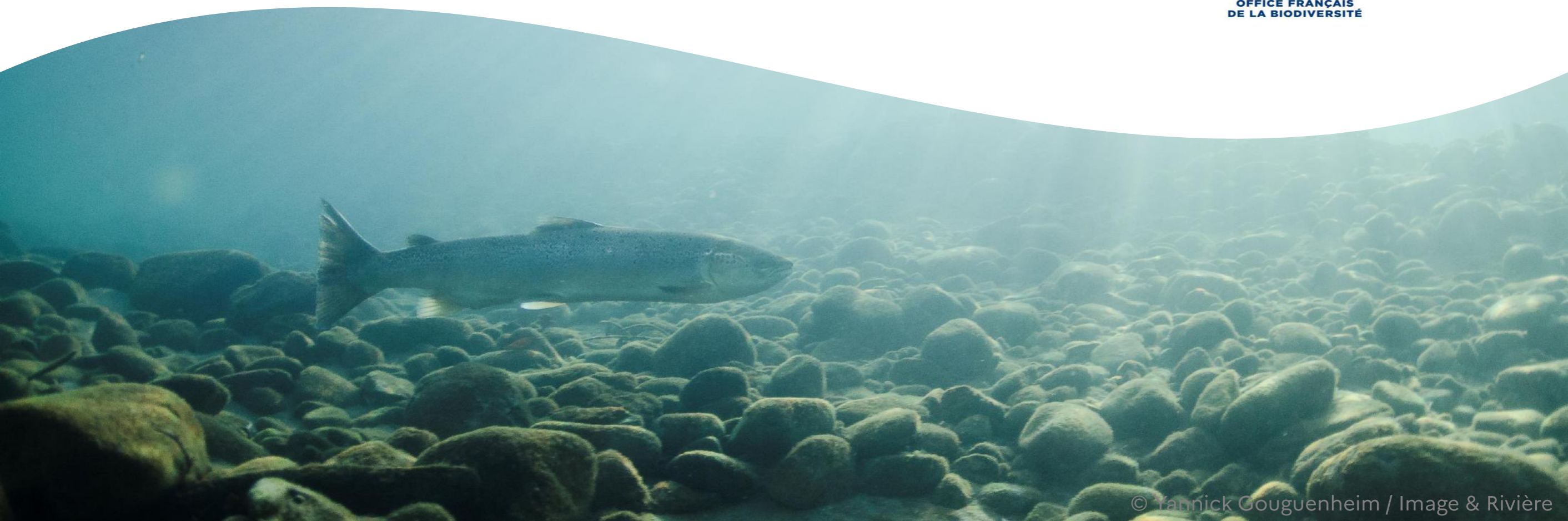
Merci !

2.4) Communication, Sensibilisation et Formation :

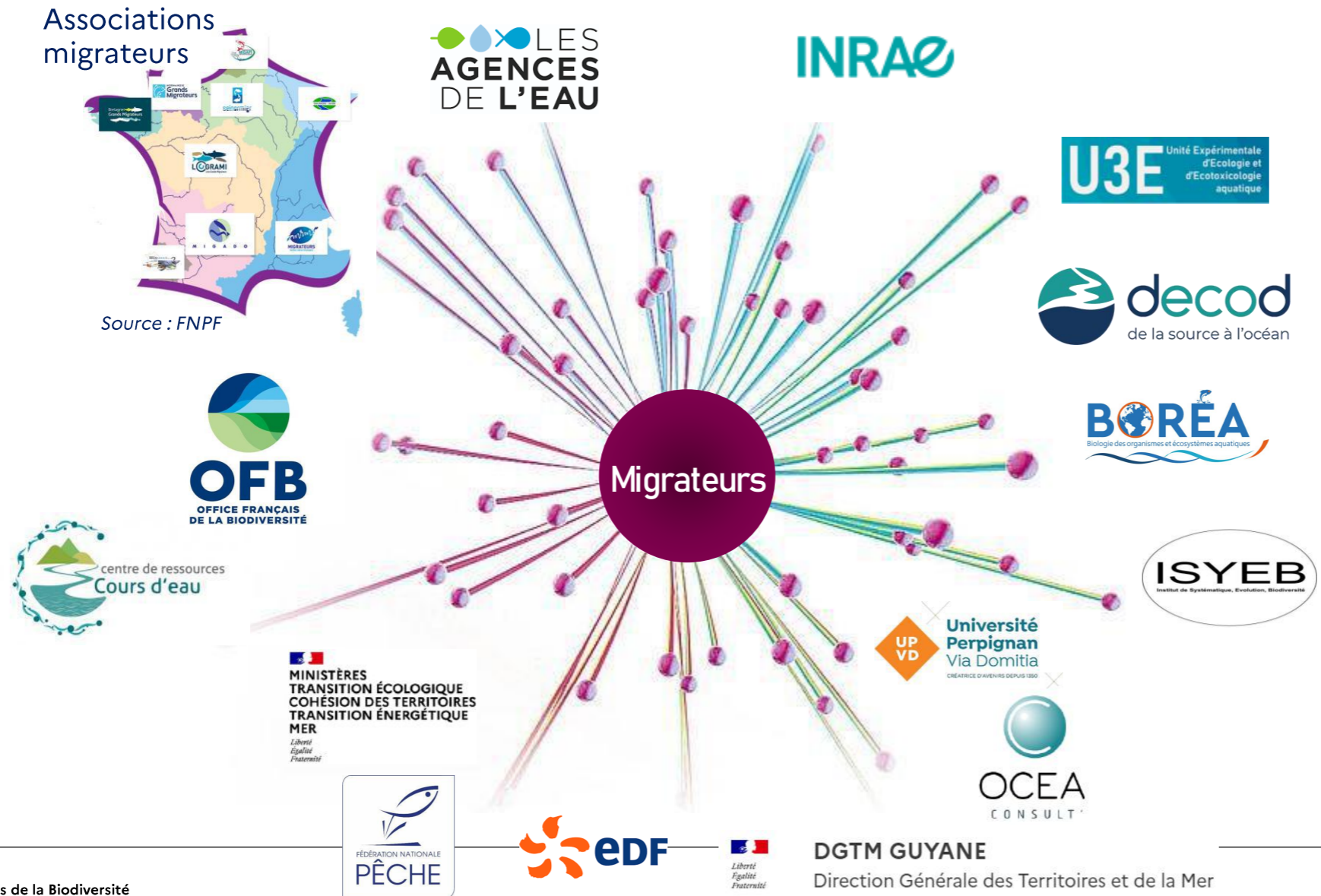
Actions CO1-1, CO2-1.2, CO3-1.2 et CO3-1.4

Nicolas AMPEN, OFB

COFIL n° 5 du PNMA
Le 04/07/24 à Rennes



Depuis plusieurs années, de nombreuses actions dans le domaine de la communication, de la sensibilisation et de la formation sont réalisées sur les migrateurs amphihalins par les différents acteurs impliqués



- Posters, plaquettes
- Jeux, kits pédagogiques (jeux de cartes, jeu de plateau, puzzles, jeux en ligne, simulateur stations de comptage...)
- Conférences, journées techniques
- Photographies
- Vidéos, films

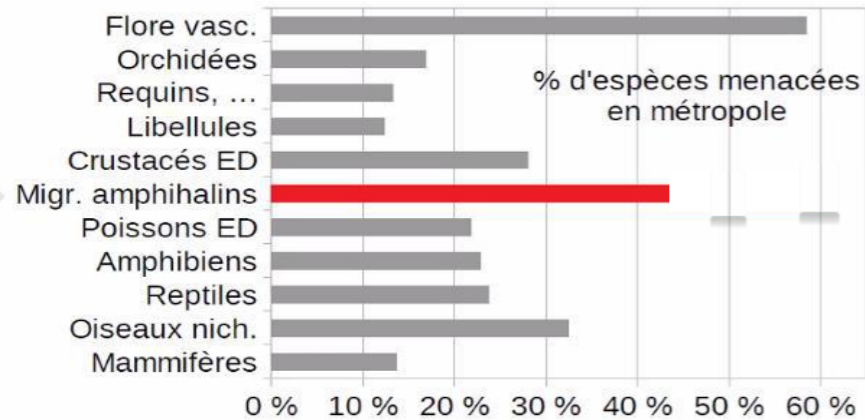
Lors de la co-construction du PNMA, plusieurs besoins ont émergés :



- ➔ Disposer d'un langage et d'un argumentaire commun
 - ➔ Mieux expliquer l'intérêt de s'intéresser aux poissons migrateurs aux acteurs des territoires, des élus au grand public
- ➔ Faire prendre conscience de l'état de conservation des migrateurs amphihalins



Un des groupes d'espèces les plus menacés en France métropolitaine



- ➔ Mutualiser les outils disponibles à l'échelle nationale

GAINS

- Donner une meilleure visibilité aux migrateurs amphihalins
- Communication = levier d'action important pour tenter d'inverser le déclin

8 actions inscrites :

Thème : Communication, sensibilisation et formation		Pilotes	Partenaires
CO1-1	Consolider les éléments de communication à destination des différents publics en métropole et à adapter dans les territoires d'outre-mer	OFB, Associations migrateurs	Pilotes des actions
CO2-1.1	Consolider la section dédiée aux poissons migrateurs dans le CDR cours d'eau et veiller à la rendre visible auprès des acteurs (notamment pour le milieu marin)	OFB	Pilotes des actions du PNMA
CO2-1.2	Créer une boîte à outil communication sur les migrateurs amphihalins	OFB, Associations migrateurs	
CO3-1.1	Développer et renforcer les partenariats avec la presse	OFB	MTE
CO3-1.2	Mobiliser la diversité des canaux de communication et s'appuyer sur des événements existants	OFB	MNHN-BOREA : selon le territoire
CO3-1.3	Communiquer auprès du grand public et des élus autour de la RCE pour les migrateurs amphihalins	OFB	MNHN-BOREA, Agences de l'eau
CO3-1.4	Sensibiliser et communiquer sur les espèces amphihalines auprès des usagers	OFB au niveau national, associations migrateurs	<u>Métropole</u> : MNHN <u>DROM</u> : DGTM Guyane, Université de Perpignan
CO4-1	Intégrer les enjeux identifiés dans le PNMA dans les différentes formations liées à la biodiversité et les autres formations professionnelles liées à des métiers et activités pouvant interagir avec les migrateurs amphihalins	OFB	<u>Métropole</u> : EDF, <u>DROM</u> : DGTM Guyane

→ **Objectif 2024 :**
Amorcer un démarrage des actions de ce thème



Les actions de communication du PNMA s'intègrent dans 6 mesures et 11 actions de la SNB 2030

Stratégie Nationale Biodiversité 2030

Thème : Communication, sensibilisation et formation		Pilotes	Partenaires
CO1-1	Consolider les éléments de communication à destination des différents publics en métropole et à adapter dans les territoires d'outre-mer	OFB, Associations migrateurs	Pilotes des actions
CO2-1.1	Consolider la section dédiée aux poissons migrateurs dans le CDR cours d'eau et veiller à la rendre visible auprès des acteurs (notamment pour le milieu marin)	OFB	Pilotes des actions du PNMA
CO2-1.2	Créer une boîte à outil communication sur les migrateurs amphihalins	OFB, Associations migrateurs	
CO3-1.1	Développer et renforcer les partenariats avec la presse	OFB	MTE
CO3-1.2	Mobiliser la diversité des canaux de communication et s'appuyer sur des événements existants	OFB	MNHN-BOREA : selon le territoire
CO3-1.3	Communiquer auprès du grand public et des élus autour de la RCE pour les migrateurs amphihalins	OFB	MNHN-BOREA, Agences de l'eau
CO3-1.4	Sensibiliser et communiquer sur les espèces amphihalines auprès des usagers	OFB au niveau national, associations migrateurs	<u>Métropole</u> : MNHN <u>DROM</u> : DGTM Guyane, Université de Perpignan
CO4-1	Intégrer les enjeux identifiés dans le PNMA dans les différentes formations liées à la biodiversité et les autres formations professionnelles liées à des métiers et activités pouvant interagir avec les migrateurs amphihalins	OFB	<u>Métropole</u> : EDF, <u>DROM</u> : DGTM Guyane

→ Appui d'un ESC à l'OFB
(Engagement de Service Civique)



OBJECTIF : Apporter un « appui à la communication et à la sensibilisation sur les espèces amphihalines »

→ Contribution à 4 actions

CO1-1	Consolider les éléments de communication à destination des différents publics en métropole et à adapter dans les territoires d'outre-mer	OFB, Association	Pilotes des actions
-------	--	------------------	---------------------

OBJECTIF : Avoir des éléments de communication à destination des différents publics et partagés par l'ensemble des acteurs du PNMA

DESCRIPTION DE L'ACTION :

- Elaborer un **lexique / glossaire partagé** par les acteurs du PNMA

CO2-1.2	Créer une boîte à outil communication sur les migrateurs amphihalins	OFB, Association	
---------	--	------------------	--

OBJECTIFS :

- Aider les acteurs à communiquer sur les migrateurs amphihalins
- Meilleure connaissance et préoccupation des migrateurs amphihalins

DESCRIPTION DE L'ACTION :

- Partager des **modèles de communiqué et de dossiers de presse**
- Partager des **ressources photos et vidéos**
- Partager les **supports de communication existants**
- Produire des outils de communication mutualisables
- ~~Mettre en place un protocole d'alimentation et de vérification du contenu, en utilisant le lexique / glossaire partagé mis en place dans l'action CO1-1~~

CO3-1.2	Mobiliser la diversité des canaux de communication et s'appuyer sur des évènements existants	OFB	MNHN-BOREA : selon le territoire
---------	--	-----	----------------------------------

OBJECTIF : Diffuser plus largement des sujets sur les migrateurs amphihalins

DESCRIPTION DE L'ACTION :

- Réaliser un **benchmark des canaux de communication** (dont les réseaux sociaux) **et des évènements existants** et sélectionner les plus intéressants pour insérer les enjeux sur les migrateurs amphihalins

CO3-1.4	Sensibiliser et communiquer sur les espèces amphihalines auprès des usagers	OFB au niveau national, Associations migrateurs	Métropole : MNHN DROM : DGTM Guyane, Université de Perpignan
---------	---	---	---

OBJECTIF : Meilleure prise en compte par les usagers des enjeux migrateurs amphihalins et des potentiels impacts de leur activité

DESCRIPTION DE L'ACTION :

- Développer des supports / outils d'information concernant les conséquences de certaines activités en fonction des périodes et zones concernées
- Proposer des pratiques plus responsables et moins impactantes vis-à-vis des migrateurs

MISSIONS

Participation :

- **Recensement des outils pédagogiques déjà existants** (hexagone et Outre-mer)
- **Organisation des éléments de langage** selon les publics cibles dans le cadre de l'élaboration d'une boîte à outils de communication sur les migrateurs amphihalins
- **Suivis scientifiques** (pêches électriques...) et **interventions de terrain** (SD/SR OFB, AM, Fédérations de pêche de loisir) à la découverte des métiers en lien avec les migrateurs
- **Actions de sensibilisation** auprès des usagers (pêche de loisir, kayak) et acteurs locaux

Contribution à l'élaboration :

- **Annuaire des services/personnes contacts** en lien avec les migrateurs amphihalins
- **Lexique commun partagé** avec les acteurs du PNMA
- **Modèles de communiqué et de dossiers de presse**
- **Photothèque et vidéothèque partagée**

Autres missions :

- Soutenir l'**organisation d'événementiels** ;
- Soutenir d'**autres actions de communication et de sensibilisation** en lien avec le PNMA



RETRO-PLANNING



SOLLICITATIONS A PREVOIR

- Comité de suivi (pilotes des actions)
- Participation suivis / interventions de terrain
 - Sensibilisation des usagers

Associations
migrateurs



Merci



[Retour à l'ODJ](#)



(© Steenstra E Peter, USFWS)

2.5) Lien terre-mer : Action LO3-1

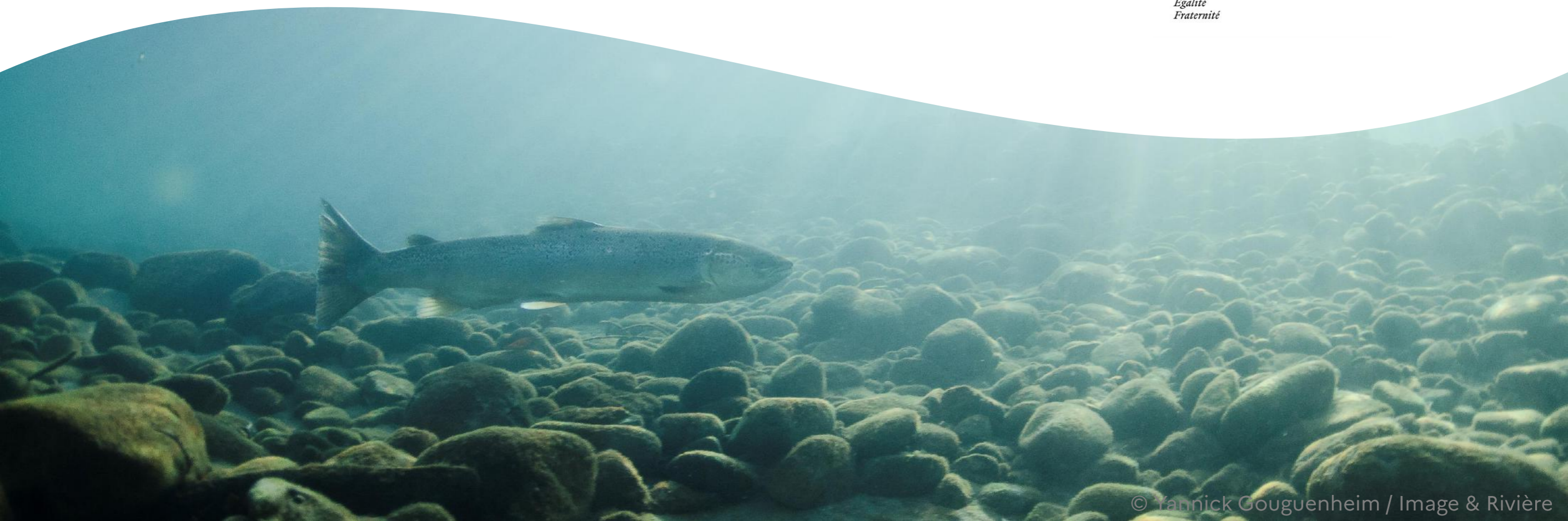
Jules WIZNIAK, DEB/EARM3

COFIL n° 5 du PNMA
Le 04/07/24 à Rennes



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

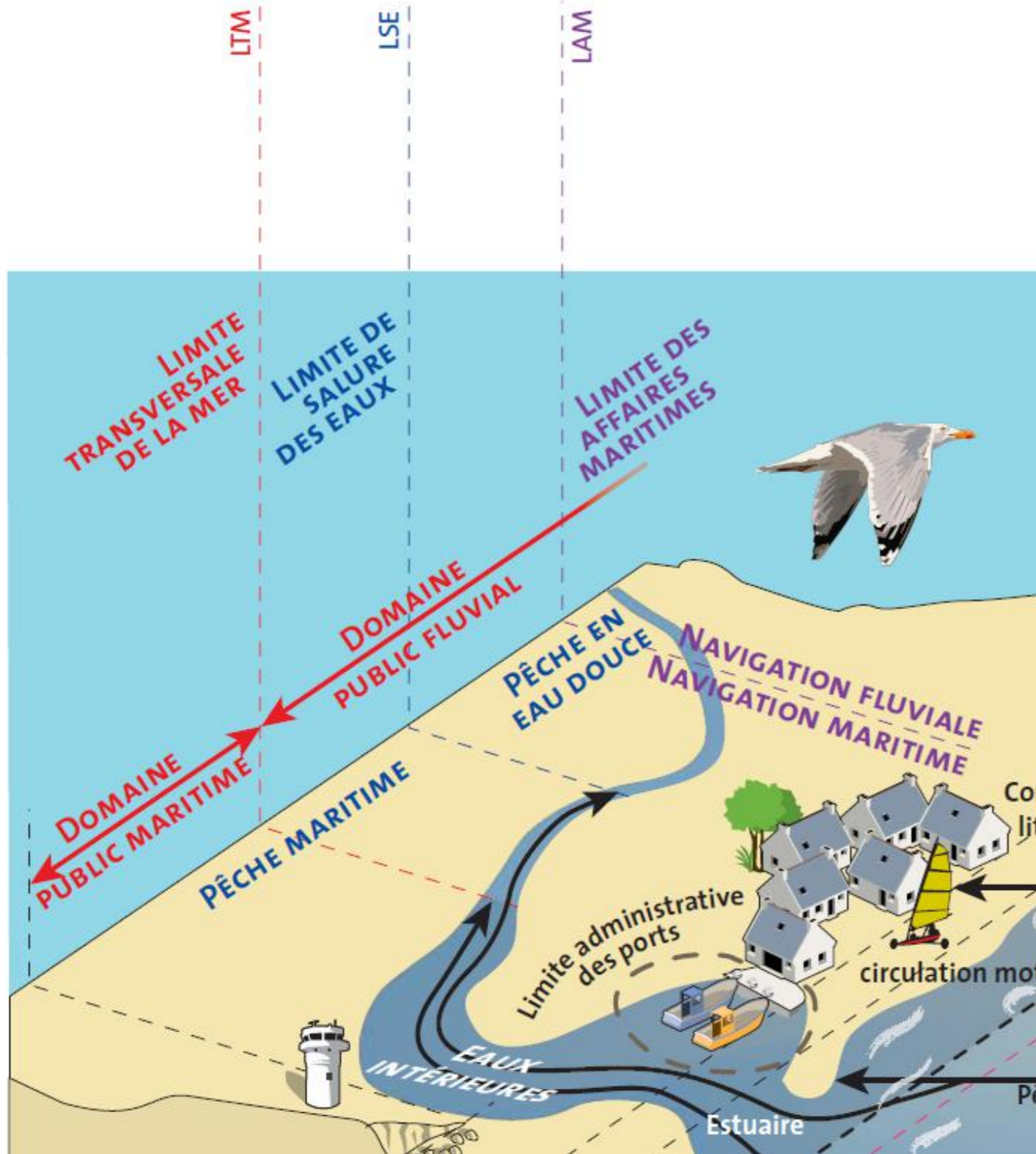




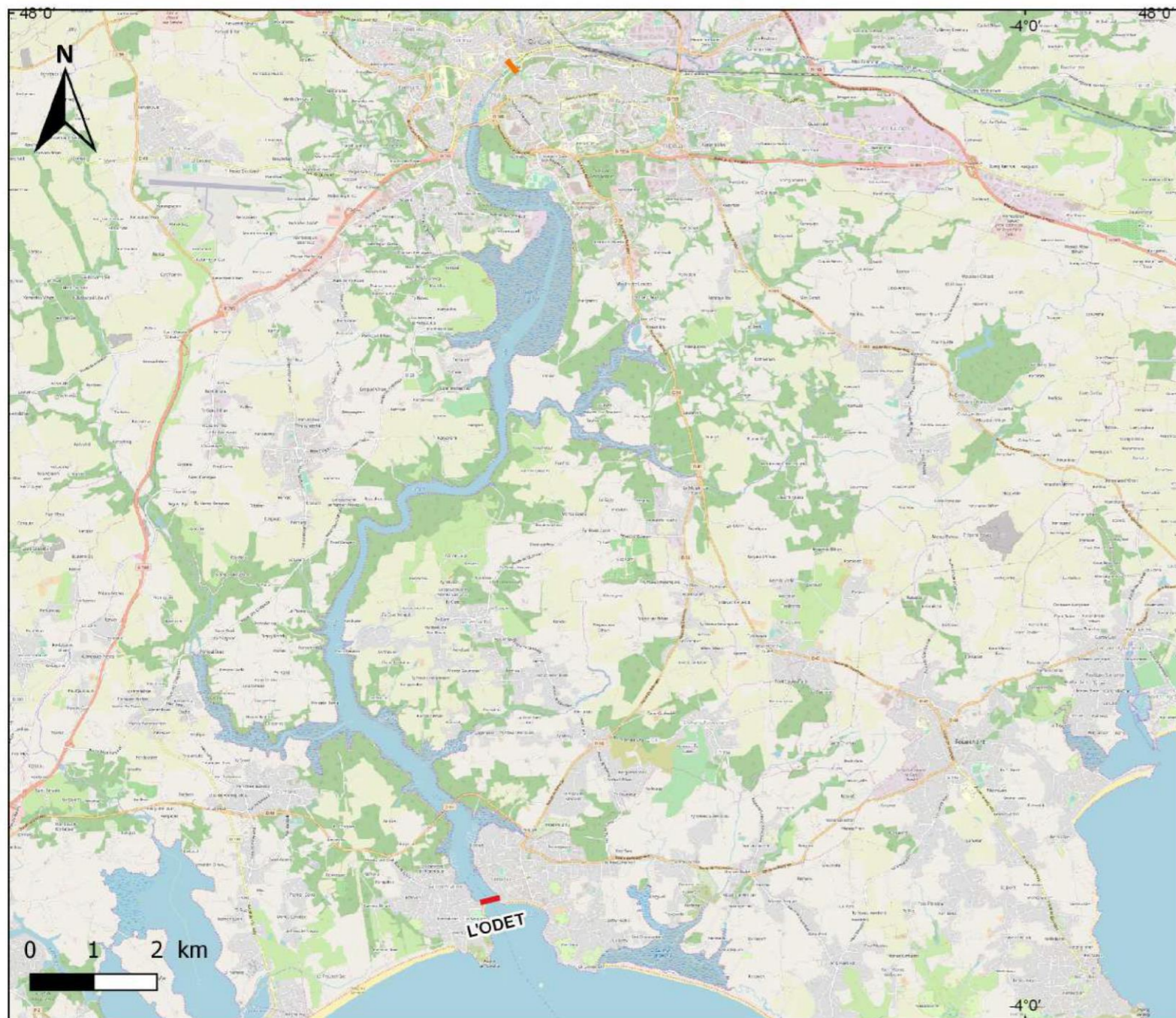
**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Actions du PNMA relatives aux limites maritimes



Limite transversale de la mer et limite de salure des eaux, L'ODET



— Limite de salure des eaux

— Limite transversale

Système de projection: World
Mercato/WGS84
Echelle : 1/ 130 000e

Sources: DDTM29

Sources du fond de carte :
OpenStreetMap
Carte réalisée en Avril 2019 par le
CDPMEM29

Réglementation de référence (LTM
uniquement):

- L'ODET :
LTM = Décret du 17/03/1875, "Ligne
tracée entre le fanal de la pointe du Coq
et la pointe de Malakoff"
LSE = Décret 2014-1608 du 26/12/2014,
"En aval du confluent de l'Odet et du
Steyr, vis-à-vis du Palais de Justice sur les
quais de Quimper"



COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DES PÊCHES MARITIMES ET DES ÉLEVAGES MARINS
DU FINISTÈRE

Lien utile

Portail national des limites maritimes

<https://limitesmaritimes.gouv.fr/>

Conçu et mis en œuvre par le Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM). Décret n° 2017-821 du 5 mai 2017.

Droit applicable

Limite transversale de la mer

Article L. 2111-4 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P)

« Le domaine public maritime naturel de L'Etat comprend :

1° Le sol et le sous-sol de la mer entre la limite extérieure de la mer territoriale et, côté terre, le rivage de la mer.

Le rivage de la mer est constitué par tout ce qu'elle couvre et découvre jusqu'où les plus hautes mers peuvent s'étendre en l'absence de perturbations météorologiques exceptionnelles (...) »

Droit applicable

Limite transversale de la mer

Article L. 211-5 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P)

« Les limites du rivage sont constatées par l'Etat en fonction des observations opérées sur les lieux à délimiter ou des informations fournies par des procédés scientifiques.

Le projet de délimitation du rivage est soumis à enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1er du code de l'environnement.

L'acte administratif portant délimitation du rivage est publié et notifié aux riverains. Les revendications de propriété sur les portions de rivage ainsi délimitées se prescrivent par dix ans à dater de la publication. Le recours contentieux à l'encontre de l'acte de délimitation suspend ce délai.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions d'application du présent article, notamment les formalités propres à mettre les riverains en mesure de formuler leurs observations, ainsi que la liste des procédés scientifiques visés au premier alinéa du présent article.

Ce décret détermine également les conditions dans lesquelles sont fixées la limite transversale de la mer à l'embouchure des cours d'eau et la limite des lais et relais de la mer. »

Droit applicable

Limite de salure des eaux

Article L. 911-1 du code rural et de la pêche maritime (CRPM) :

« Sont soumis au présent livre :

1° L'exercice de la pêche maritime, c'est-à-dire la capture des animaux et la récolte des végétaux marins, en mer, sur l'estran et dans la partie des fleuves, rivières, étangs et canaux où les eaux sont salées (...)

Pour l'application du présent livre, des décrets fixent les limites des affaires maritimes et les points de cessation de la salure des eaux pour les fleuves et rivières affluant directement ou indirectement à la mer. »

Droit applicable

Limite de salure des eaux

Article L. 431-3 du code de l'environnement :

« Dans les cours d'eau et canaux affluant à la mer, le présent titre s'applique en amont de la limite de la salure des eaux. »

Droit applicable

Limite de salure des eaux

Article L. 436-11 du code de l'environnement :

« En ce qui concerne les cours d'eau et canaux affluant à la mer, des décrets en Conseil d'Etat règlent, pour la pêche en eau douce et pour la pêche maritime, d'une manière uniforme, les conditions dans lesquelles sont fixées pour les espèces vivant alternativement dans les eaux douces et dans les eaux salées :

- 1° Les époques pendant lesquelles la pêche de ces espèces de poissons est interdite ;
- 2° Les dimensions au-dessous desquelles la pêche de ces espèces de poissons est interdite ;
- 3° Les mesures utiles à la reproduction, au développement, à la conservation et à la circulation de ces espèces ;
- 4° La liste de celles dont le colportage et la vente sont interdits ;
- 5° La liste de celles dont l'introduction est interdite ;
- 6° Le nombre et la dimension des filets, engins et instruments de pêche dont l'usage est permis. »



Autorité compétente (de nos jours)

LTM :

Préfet, après avis du préfet maritime ou du délégué du Gouvernement pour l'action de l'Etat en mer (art. R. 2111-5 et R. 2111-7 c. env.)

LSE :

Préfet de région (art. R.* 911-3 CRPM)

Critères

LTM :

« Les procédés scientifiques auxquels il est recouru pour la constatation sont les traitements de données topographiques, météorologiques, marégraphiques, houlographiques, morpho-sédimentaires, botaniques, zoologiques, bathymétriques, photographiques, géographiques, satellitaires ou historiques. » (art. R. 2111-5 c. env.)

« La délimitation de la mer à l'embouchure des cours d'eaux repose sur l'observation combinée de plusieurs indices, tels que la configuration des côtes et notamment l'écartement des rives, la proportion respective d'eaux fluviales et d'eaux de mer, l'origine des atterrissements, le caractère fluvial ou maritime de la faune et de la végétation ; que la part relative de chacun de ces indices, dont se dégage l'influence prépondérante ou non de la mer, doit être appréciée en fonction des circonstances propres à chaque espèce » (CE 12 novembre 2014, *cne de Pont-Aven*, n° 369147)

Critères

LSE :

Circulaires des 23 mars 1852, 8 décembre 1852, 21 février 1853, 9 octobre 1855 et 3 octobre 1912

Taux de salinité (conductimètre, salinomètre), concentrations en chlorures

« Les modalités selon lesquelles [la LSE] est déterminée sont arrêtées conjointement par les ministres chargés des pêches maritimes et de l'aquaculture marine, de la mer et de l'écologie. »
(art. D. 911-2 CRPM)

Statistiques

(source : OFB, 2021)

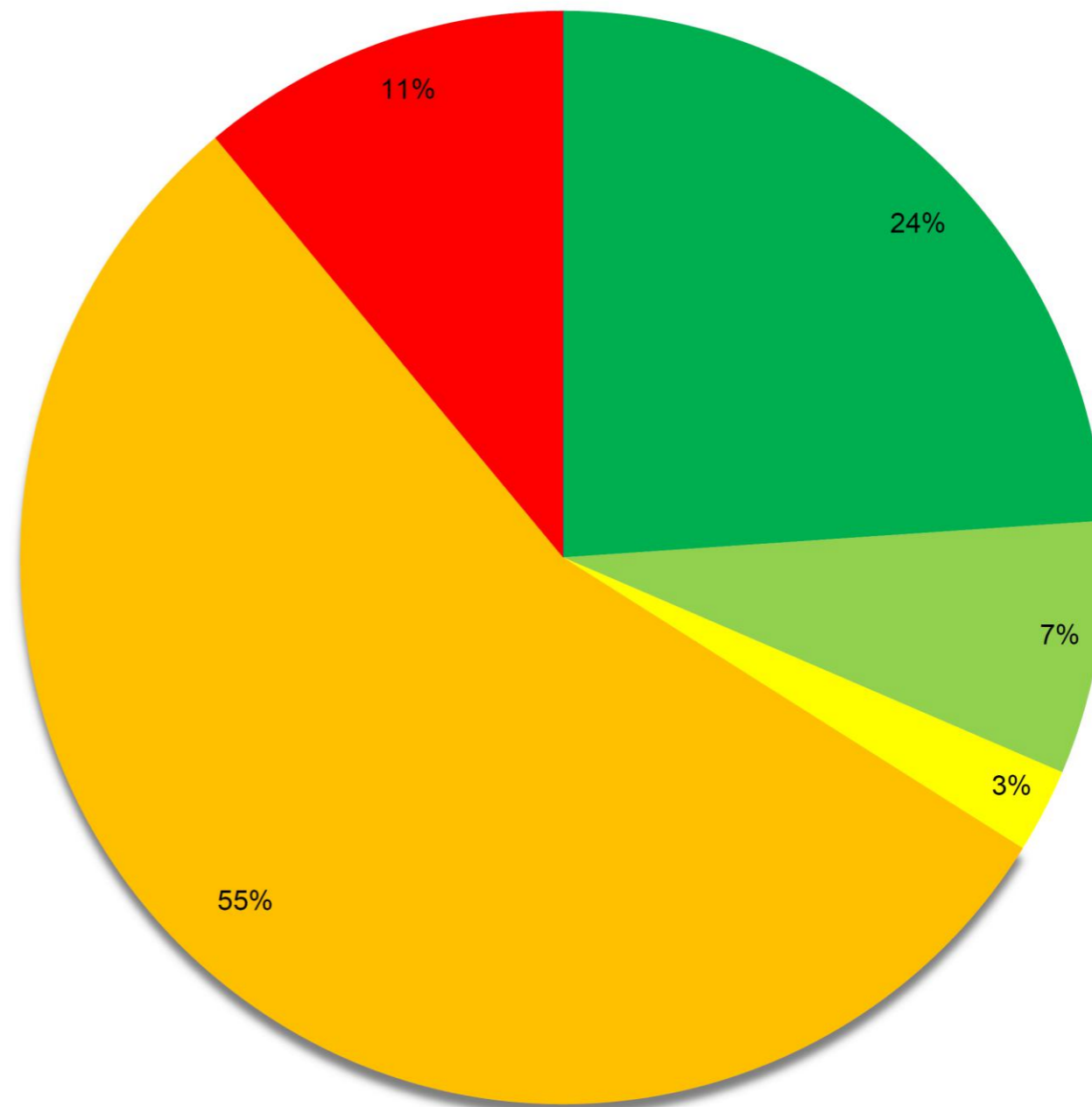
	LTM	LSE
France métropolitaine	238	267
Guadeloupe	7	7
Martinique	10	10
Guyane	9	9
La Réunion	74	74

Pour les cours d'eau où la LSE n'a pas été fixée, elle se confond avec la LTM.

Statistiques. LTM.

(source : SHOM, 2021)

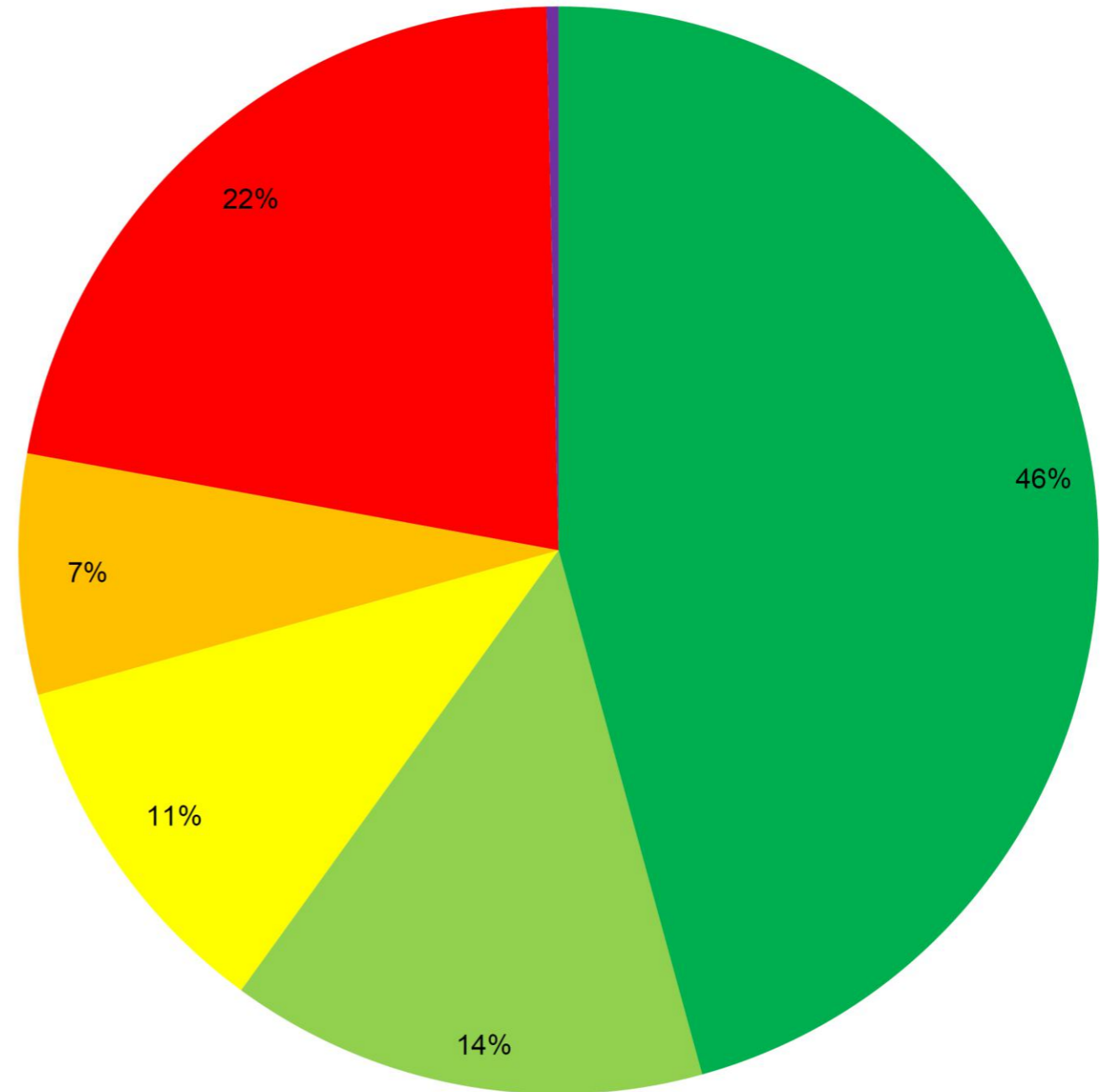
- Connue précisément (< 50 m)
- Position approchée (< 300 m)
- Position douteuse (> 1500 m)
- Pas de référence juridique
- Décret existant, mais sans indication pour le tracé



Statistiques. LSE.

(source : SHOM, 2021)

- Connue précisément (< 50 m)
- Position approchée (< 300 m)
- Position douteuse (> 1500 m)
- Pas de référence juridique
- Décret existant, mais sans indication pour le tracé



Usages de la LSE

1. Réglementation de la pêche
2. Réglementation de la chasse (art. D. 422-114 c. env. : « Sur le domaine public **fluvial** à l'aval de la limite de salure des eaux, la chasse est exploitée **dans les conditions fixées par les articles D. 422-115 à D. 422-127.** »)
3. Définition des communes littorales (art. L. 321-2 c. env. : « Sont considérées comme communes littorales, au sens du présent chapitre, les communes de métropole et des départements d'outre-mer : (...) 2° Riveraines des estuaires et des deltas **lorsqu'elles sont situées en aval de la limite de salure des eaux** et participent aux équilibres économiques et écologiques littoraux. La liste de ces communes est fixée par décret en Conseil d'Etat, après consultation des conseils municipaux intéressés. »)

Usages de la LSE

1. Zone d'intervention du Conservatoire du littoral (art. L. 322-1 c. env. : « I. - Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres est un établissement public de l'Etat à caractère administratif qui a pour mission de mener, après avis des conseils municipaux et en partenariat avec les collectivités territoriales intéressés, une politique foncière ayant pour objets la sauvegarde du littoral, le respect des équilibres écologiques et la préservation des sites naturels ainsi que celle des biens culturels qui s'y rapportent : (...) 3° Dans les communes riveraines des estuaires et des deltas **lorsque tout ou partie de leurs rives sont situées en aval de la limite de salure des eaux** »)
2. Autorité compétente pour la gestion des sites Natura 2000 (art. R. 414-11-1 c. env. : « Pour l'application de la présente sous-section, l'autorité administrative est : 1° Lorsque le site est exclusivement terrestre, le président du conseil régional (...) 2° Dans les autres cas, le préfet. Celui-ci est, selon la nature des engagements, le préfet de département, le préfet de région ou le préfet maritime. »)

Pistes pour la mise en œuvre du PNMA

Action LO 2.1 « Faire un état des lieux des LTM et des LSE »

Pistes pour la mise en œuvre du PNMA

Orientation 3 : Renforcer la cohérence de la gouvernance et les politiques qui concernent l'interface terre-mer

1. Secrétariat général de la mer (SGMer)
2. Services de l'Etat
3. Conseil national de l'information géolocalisée (décret n° 2011-127 du 31 janvier 2011)
4. Pêcheurs et autres usagers



Merci de votre attention

COFIL n° 5 du PNMA
Le 04/07/24 à Rennes

Partie 3 - Transformation du PNMA en PNA

François LENGRAND, DEB/ET3





**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECONNAISSANCE DU PNMA EN TANT QUE PLAN NATIONAL D'ACTION (PNA)

1. Base juridique des PNA

- Article L. 411-3 du Code de l'environnement :
 - Plans opérationnels pour la conservation ou le rétablissement...
 - ... des espèces **relevant des articles L. 411-1 et L. 411-2 (« protégées »)** et des espèces d'insectes pollinisateurs
 - par espèce ou par groupe d'espèces
 - lorsque la situation biologique de ces espèces le justifie
 - (*point introduit par la loi reconquête de la biodiversité de 2016*) : mise en place avant 2020 pour les espèces endémiques classées « en danger » ou « en danger critique » dans la liste rouge nationale (espèces CRENE)
- Note du 9 mai 2017 : choix des espèces et procédure

2. Nature des PNA

- Caractère **non juridiquement contraignant** : outil complémentaire à la protection réglementaire des espèces
- Durée de 5 ou de 10 ans
- Structure-type :
 - État des lieux / diagnostic
 - Stratégie
 - Fiches-actions (co-construites)

3. Quelques chiffres

- 72 PNA en vigueur au 17/06/2024 (y compris PNA marins, PNA grands prédateurs, plan pollinisateurs et pollinisation)
- 54 métropole et 18 outre-mer ; 55 faune (dont 13 OM) et 17 flore (dont 5 OM)
- Groupes les plus représentés : oiseaux (21 PNA), reptiles (12), mammifères (9)
- **3 PNA en faveur de poissons d'eau douce : Apron du Rhône, Esturgeon européen, Hartiella / Anomaloglossus** (poissons / amphibiens en Guyane) – avec, entre autres, problématique continuité écologique
- Une vingtaine de PNA sont multi-espèces (surtout insectes et flore)

4. Gouvernance et procédure

- Administration coordinatrice (DREAL/DEAL, sauf dans deux cas : DEB)
- Structure animatrice (établissement public – ex. OFB, ONF –, association, CEN, CBN, PNR, etc.)
- Comité de pilotage ou équivalent réunissant tous les acteurs concernés
- Procédure : consultation publique, avis du CNPN (sur la pertinence, sur le contenu, sur le bilan), consultation interministérielle, validation ministérielle

5. Situation du PNMA

- Le PNMA est assimilable à un PNA de par : ses objectifs, son caractère non juridiquement contraignant, sa structure, son contenu, sa gouvernance
- Il porte en partie sur des espèces « protégées » (cas particulier de l'arrêté de protection « poissons » du 8 décembre 1988 : prélèvements non interdits)
- Procédure PNA non conduite jusqu'à son terme pour une raison de calendrier (document devant être transmis à l'OCSAN avant fin 2021)
- Proposition d'achever la procédure : consultation CNPN, consultation publique, validation ministérielle

6. Conséquences de la reconnaissance du PNMA en tant que PNA

- Pas de modification du contenu du PNMA ni de son caractère non juridiquement contraignant
- Clarification de sa nature : application des procédures décrites par la note du 9 mai 2017 (notamment si renouvellement)
- Identification de « l'objet » PNMA par différents acteurs, y compris partenaires financiers → l'objet PNA devient clair



Merci de votre attention

COPIL n° 5 du PNMA
Le 04/07/24 à Rennes

Partie 4 - Présentation des feuilles de route (court et moyen terme) des actions en cours de réflexion



4.1) Lien terre-mer

Actions LO1-1.1, LO1-1.2 et LO1-2

Nils TEICHERT, MNHN-BOREA

COFIL n° 5 du PNMA
Le 04/07/24 à Rennes

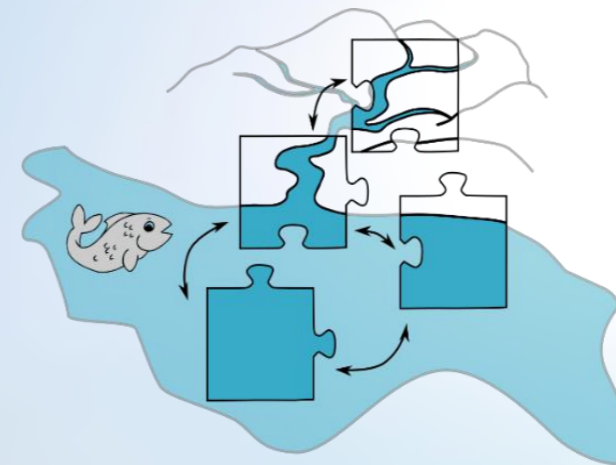




STATION MARINE
DINARD

Plan National en faveur des Migrateurs Amphihalins

Thème lien terre-mer
actions LO1-1.1, LO1-1.2 et LO1-2



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



Lien terre-mer pour les migrateurs amphihalins



Thème : Lien terre-mer			
Numéro de l'action	Titre	Pilote (s) pressenti (s)	Partenaires
LO1-1.1	Valoriser les connaissances disponibles sur les différentes espèces pour identifier les couloirs de migration et les zones fonctionnelles en mer	MNHN-BOREA	Métropole : OFB Université de Perpignan DROM : UMR 7205 ISYEB (UA)
LO1-1.2	Acquérir des données complémentaires pour caractériser les zones fonctionnelles en mer et en zone de transition	MNHN-BOREA	Métropole : OFB, Université de Perpignan DROM : DGTM Guyane, UMR 7205 ISYEB (UA)
LO1-1.3	Evaluer l'état sanitaire (détection de contaminants, état parasitaire, traits de vie en zone de transition...) des populations de migrateurs amphihalins	OFB	Métropole : MNHN-BOREA Université de Perpignan DROM : UMR 7205 ISYEB (UA) MNHN-BOREA
LO1-2	Identifier, Evaluer et quantifier les pressions les plus fortes en métropole et dans les DROM	MNHN-BOREA	DROM: UMR 7205 ISYEB (UA)
LO2.1	Faire un état des lieux des limites transversales de la mer (LTM) et des limites de salure des eaux (LSE), notamment pour la gestion de la pêche.	OFB	CNIG et MTE
LO3.1	Participer à la coordination de la concertation entre les instances à terre (Cogepomi et comités de bassins) et en mer (comité maritime de façade, COPIL des sites Natura 2000) en métropole et en outre-mer	MTE et MAA (DPMA), via les DREAL de Cogepomi et DIRM	Métropole : MNHN-BOREA, FHE DROM : UMR 7205 ISYEB (UA)
LO4.1	Faciliter les échanges internationaux	MTE et MAA (DPMA)	Métropole : MNHN-BOREA, OFB, Université de Perpignan DROM : UMR 7205 ISYEB (UA)



Action N° LO1-1

Connaissances existantes
Recherche

Diversité de cycle de vie

Améliorer la connaissance sur les amphihalins notamment en milieu marin et dans les eaux de transition (en métropole et dans les DROM)

Différentes fonctions

Hétérogénéité des connaissances
Nombre d'espèces



Action N° LO1-1.1

Valoriser les connaissances disponibles sur les différentes espèces pour identifier les couloirs de migration et les zones fonctionnelles en mer

Thème : Lien terre-mer		
Orientation : L-O1- Améliorer la connaissance sur les amphihalins dans le milieu marin		
Action N° LO1-1.1	Titre de l'action : 1- Améliorer la connaissance sur les amphihalins notamment en milieu marin et dans les eaux de transition (en métropole et dans les DROM)	
	Titre de la sous action : 1.1- Valoriser les connaissances disponibles sur les différentes espèces pour identifier les couloirs de migration et les zones fonctionnelles en mer	
	Échéance : A définir sur la durée du plan	Zones géographiques concernées : Métropole et DROM
Pilote pressenti de l'action :	MNHN-BOREA	
Objectifs à atteindre :	Identifier les zones fonctionnelles et les périodes clefs ainsi que les zones de migration des migrateurs amphihalins en mer et dans les zones internationales. Gain : Connaître les couloirs de migrations pour améliorer la gestion	
Contexte :	L'identification des couloirs de migration et des zones fonctionnelles et un préalable à la gestion de ces espèces en mer.	
Description de l'action :	- Synthèse des calendriers migratoires de toutes les espèces - Cartographie des couloirs de migration et des zones fonctionnelles dans les zones de transition et en mer connus	
Indicateur de réalisation :	Nombres supplémentaires d'espèces pour lesquelles les zones migratoires et les zones fonctionnelles sont connues.	
Indicateur de moyens :	ETP, moyens matériels... A définir en 2022	
	Partenaire (s) impliqué (s) : Métropole : OFB, Université de Perpignan DROM : UMR 7205 ISYEB (UA)	
Financements mobilisables : Indication des types de financements locaux, nationaux ou européens qui peuvent être mobilisés. A définir sur l'année 2022	Estimation budgétaire : A définir sur l'année 2022	Lien avec d'autres actions : LO1-1.2 PO2-1 SO2-1 SO2-2

→ Document de synthèse bibliographique

- Liste des espèces amphihalines connues par territoires (métropole, DROM)
- Répartition, zone d'agrégation et routes migratoires en mer connues (reproduction, croissance)
- Calendrier et phénologie de migration connus (variations latitudinales, durée de vie en mer... etc.)
- Mise en évidence des lacunes de connaissances
- Prospective d'acquisition de connaissances

Ressources disponibles :

- Rapports scientifiques (e.g. MigrenMer, Observatoire des embouchures, STACOMI...)



STATION MARINE
DINARD

Action N° LO1-1.1

Valoriser les connaissances disponibles sur les différentes espèces pour identifier les couloirs de migration et les zones fonctionnelles en mer

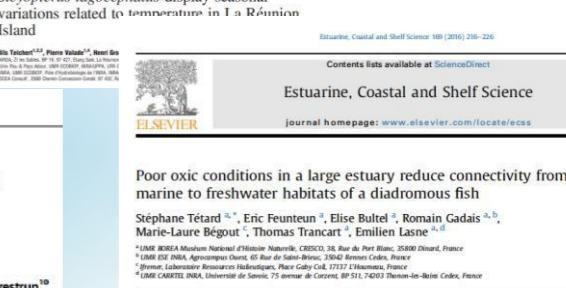
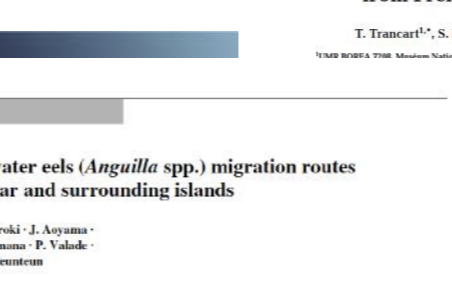
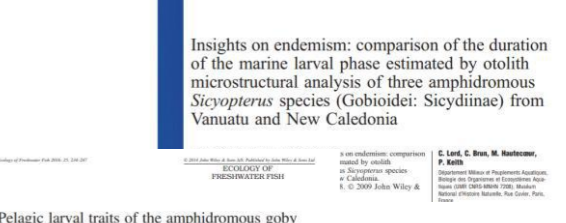
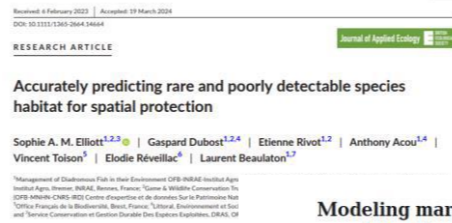
Thème : Lien terre-mer		
Orientation : L-O1- Améliorer la connaissance sur les amphihalins dans le milieu marin		
Action N° LO1-1.1	Titre de l'action : 1- Améliorer la connaissance sur les amphihalins notamment en milieu marin et dans les eaux de transition (en métropole et dans les DROM)	
	Titre de la sous action : 1.1- Valoriser les connaissances disponibles sur les différentes espèces pour identifier les couloirs de migration et les zones fonctionnelles en mer	
	Échéance : A définir sur la durée du plan	Zones géographiques concernées : Métropole et DROM
Pilote pressenti de l'action :	MNHN-BOREA	
Objectifs à atteindre :	Identifier les zones fonctionnelles et les périodes clefs ainsi que les zones de migration des migrateurs amphihalins en mer et dans les zones internationales. Gain : Connaître les couloirs de migrations pour améliorer la gestion	
Contexte :	L'identification des couloirs de migration et des zones fonctionnelles et un préalable à la gestion de ces espèces en mer.	
Description de l'action :	- Synthèse des calendriers migratoires de toutes les espèces - Cartographie des couloirs de migration et des zones fonctionnelles dans les zones de transition et en mer connus	
Indicateur de réalisation :	Nombres supplémentaires d'espèces pour lesquelles les zones migratoires et les zones fonctionnelles sont connues.	
Indicateur de moyens :	ETP, moyens matériels... A définir en 2022	
	Partenaire (s) impliqué (s) : Métropole : OFB, Université de Perpignan DROM : UMR 7205 ISYEB (UA)	
Financements mobilisables : Indication des types de financements locaux, nationaux ou européens qui peuvent être mobilisés. A définir sur l'année 2022	Estimation budgétaire : A définir sur l'année 2022	Lien avec d'autres actions : LO1-1.2 PO2-1 SO2-1 SO2-2

→ Document de synthèse bibliographique

- Liste des espèces amphihalines connues par territoires (métropole, DROM)
- Répartition, zone d'agrégation et routes migratoires en mer connues (reproduction, croissance)
- Calendrier et phénologie de migration connus (variations latitudinales, durée de vie en mer... etc.)
- Mise en évidence des lacunes de connaissances
- Prospective d'acquisition de connaissances

Ressources disponibles :

- Rapports scientifiques (e.g. MigrenMer, Observatoire des embouchures, STACOMI...)
- Littérature scientifique (publications scientifiques)



STATION MARINE
DINARD

T. Robinet · E. Réveillac · M. Kuroki · J. Aoyama · K. Tsukamoto · M. W. Rabenevanana · P. Valade · P.-A. Gagnaire · P. Berrebi · E. Feunteun



Action N° LO1-1.1

Valoriser les connaissances disponibles sur les différentes espèces pour identifier les couloirs de migration et les zones fonctionnelles en mer

Thème : Lien terre-mer		
Orientation : L-O1- Améliorer la connaissance sur les amphihalins dans le milieu marin		
Action N° LO1-1.1	Titre de l'action : 1- Améliorer la connaissance sur les amphihalins notamment en milieu marin et dans les eaux de transition (en métropole et dans les DROM)	
	Titre de la sous action : 1.1- Valoriser les connaissances disponibles sur les différentes espèces pour identifier les couloirs de migration et les zones fonctionnelles en mer	
	Échéance : A définir sur la durée du plan	Zones géographiques concernées : Métropole et DROM
Pilote pressenti de l'action :	MNHN-BOREA	
Objectifs à atteindre :	Identifier les zones fonctionnelles et les couloirs de migration des migrateurs amphihalins. Gain : Connaître les couloirs de migration	
Contexte :	L'identification des couloirs de migration préalable à la gestion de ces espèces	
Description de l'action :	- Synthèse des calendriers migratoire - Cartographie des couloirs de migration et des zones de transition et en mer connus	
Indicateur de réalisation :	Nombres supplémentaires d'espèces et zones fonctionnelles sont connues	
Indicateur de moyens :	ETP, moyens matériels... A définir en 2022	
	Partenaire (s) impliqué (s) : Métropole : OFB, Université de Perpignan DROM : UMR 7205 ISYEB (UA)	
Financements mobilisables : Indication des types de financements locaux, nationaux ou européens qui peuvent être mobilisés. A définir sur l'année 2022	Estimation budgétaire : A définir sur l'année 2022	Lien avec d'autres actions : LO1-1.2 PO2-1 SO2-1 SO2-2

→ Document de synthèse bibliographique

- Liste des espèces amphihalines connues par territoires (métropole, DROM)
- Répartition, zone d'agrégation et routes migratoires en mer connues (reproduction, croissance)
- Calendrier et phénologie migration connus de (variations latitudinales, durée de vie en mer... etc.)

→ Lancement en 2025 pour une durée de 2 ans

CDD de 24 mois mutualisé avec l'action L01-2 (évaluation des pressions)

Financement à acquérir

- Littérature scientifique (publications scientifiques)
- Questionnaire pêcheurs et dire d'experts
- Associations et gestionnaires des migrateurs... etc.

(MUSEUM, STACOMI...)



Action N° LO1-1.2

Acquérir des données complémentaires pour caractériser les zones fonctionnelles en mer et en zone de transition

Thème : Lien terre-mer		
Orientation : L-O1- Améliorer la connaissance sur les amphihalins dans le milieu marin		
Action N° LO1-1.2	Titre de l'action : 1- Améliorer la connaissance sur les amphihalins notamment en milieu marin et dans les eaux de transition (en métropole et dans les DROM)	
	Titre de la sous action : 1.2- Acquérir des données complémentaires pour caractériser les zones fonctionnelles en mer et en zone de transition	
	Échéance : A définir sur la durée du plan	Zones géographiques concernées : Métropole et DROM
Pilote pressenti de l'action :	MNHN-BOREA	
Objectifs à atteindre :	Identifier les zones fonctionnelles et les périodes clefs ainsi que les zones de migration des migrateurs amphihalins en mer et dans les zones internationales. Gain : Connaître les couloirs de migrations pour améliorer la gestion	
Contexte :	L'identification et la définition des couloirs de migration et des zones fonctionnelles et un préalable à la gestion de ces espèces en mer. Dans un contexte de changement global, ces zones fonctionnelles sont en outre amenées à évoluer.	
Description de l'action :	- Acquisitions de connaissances notamment via des technologies nouvelles (télémétrie, tag archive pop-up, traceurs environnementaux...) - Campagne de pêche sur les couloirs pré identifiés durant la saison identifiée	
Indicateur de réalisation :	Nombre supplémentaires d'espèces pour lesquelles les zones migratoires et les zones fonctionnelles sont connues.	
Indicateur de moyens:	ETP, moyens matériels... A définir en 2022	
	Partenaire (s) impliqué (s) : Métropole : OFB, Université de Perpignan DROM : DGTM Guyane, UMR 7205 ISYEB (UA)	
Financements mobilisables : Indication des types de financements locaux, nationaux ou européens qui peuvent être mobilisés. A définir sur l'année 2022	Estimation budgétaire : A définir sur l'année 2022	Lien avec d'autres actions : LO1-1.1 HO1-1.1 SO2-1

→ Réflexion à court terme sur les actions à mener :

- Définition d'une méthodologie consensuelle pour établir la liste des espèces amphihalines
- Définition d'une méthodologie opérationnelle de suivi des larves dans les eaux territoriales
- Faisabilité et apport de l'ANDe en mer pour l'étude de la répartition des amphihalins en mer
- ... autre?

→ Réflexion sur les actions à mener à moyen terme :

- **Utilisation de traceurs environnementaux** en tant qu'indicateurs d'habitat (distance à la côte, zone haline, paysage chimique marin...) au regard des performances de croissance (zone de nourricerie)
- **Identification des corridors de migrations par télémétrie** haute fréquence en zone estuarienne et quantification des impacts anthropiques (barrières chimiques, etc.)
- **Identification des routes de migration en mer par télémétrie** (tags archives, tags acoustiques, popup... etc.) et interactions avec AMP et/ou Parcs éoliens Offshore
- **Campagnes océanographiques d'échantillonnage de larves** sur les plateaux continentaux de France métropolitaine et DROM
- **Apport de connaissance de l'ADNe en mer** (missions dédiées ou en routine, lors de campagnes océanographiques)
- ... autre?



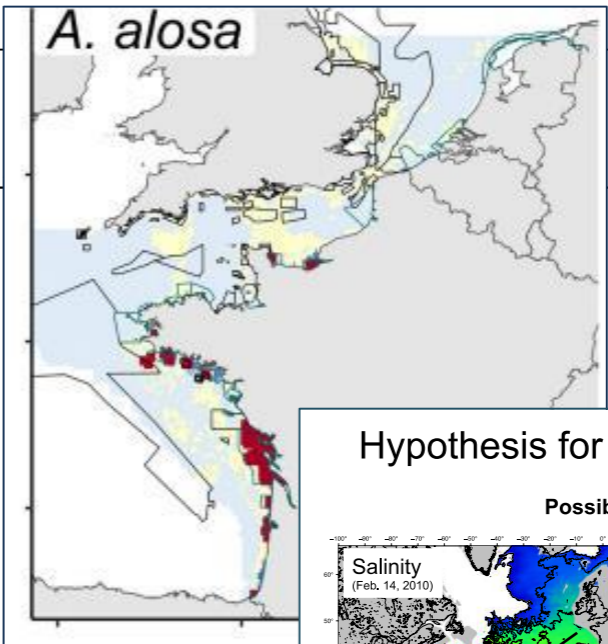
Action N° LO1-1.2

Acquérir des données complémentaires pour caractériser les zones fonctionnelles en mer et en zone de transition

Recueil des projets en cours (et a venir) apportant des connaissances sur les amphihalins en mer :

A COMPLETER :

Projet	Zone géographique	Espèces	Méthode
DIADSEA/MigrenMer	Europe	TTE	Modélisation
DIADSEA	Europe	TTE	ADNe
DIADSEA	Europe	Alose	Microchimie
DIADSEA	Europe	Anguille	Microchimie
Objectif Sargasses	Europe - Atlantique	Anguille	Modélisation
REEL	Estuaire Seine	Anguille	Echantillonnage / télémétrie
SOS ALOSE	Estuaire Loire	Alose	Télémétrie
BELAMPHI	Estuaire Loire	Lamproie	Télémétrie
FISHWF+/Telepomimer	Bresle	Truite de mer	Télémétrie
Thèse C. Ellien	Océan Indien	Gobies amphidromes	Microchimie / Modélisation
PLARUN	La Réunion	Kuhliidae	Microchimie
DEVALRUN	La Réunion	Amphidromes	Echantillonnage
Thèse R. Latchy	La Réunion	TTE	Echantillonnage
AMPHIGUY	Guyanne	TTE	Microchimie



Etat d'avancement
en cours
en cours
en cours
en cours
de Tokyo En cours

Hypothesis for orientation of European eels

Possible cue: Salinity or Temperature

Salinity
(Feb. 14, 2010)

Temperature
(Feb. 14, 2010)

Can eels migrate mostly southwestward if they swim to higher salinity or warmer.

ONGOING!



Action N° LO1-1.2

Acquérir des données complémentaires pour caractériser les zones fonctionnelles en mer et en zone de transition

Recueil des projets en cours (et a venir) apportant des connaissances sur les amphihalins en mer :

A COMPLETER :

Projet	Zone géographique	Espèces	Méthode
DIADSEA/MigrenMer	Europe	TTE	Modélisation
DIADSEA	Europe	TTE	ADNe
DIADSEA	Europe	Alose	Microchimie
DIADSEA	Europe	Anguille	Microchimie
Objectif Sargasses	Europe - Atlantique	Anguille	Modélisation
REEL	Estuaire Seine	Anguille	Echantillonnage / télémétrie
SOS ALOSE	Estuaire Loire	Alose	Télémétrie
BELAMPHI	Estuaire Loire	Lamproie	Télémétrie
FISHWF+/Telepomimer	Bresle	Truite de mer	Télémétrie
Thèse C. Ellien	Océan Indien	Gobies amphidromes	Microchimie / Modélisation
PLARUN	La Réunion	Kuhliidae	Microchimie
DEVALRUN	La Réunion	Amphidromes	Echantillonnage
Thèse R. Latchy	La Réunion	TTE	Echantillonnage
AMPHIGUY	Guyanne	TTE	Microchimie

eDNA

environmental DNA

The diagram shows a blue fish on the left, a water sample in a beaker in the center, and a green microorganism on the right. DNA double helix structures are shown floating in the water, representing environmental DNA. A yellow fish is also shown above the beaker, with a DNA strand extending from it towards the water.

Statut migrateur
INRAE/IMNHIN
Financement à acquérir



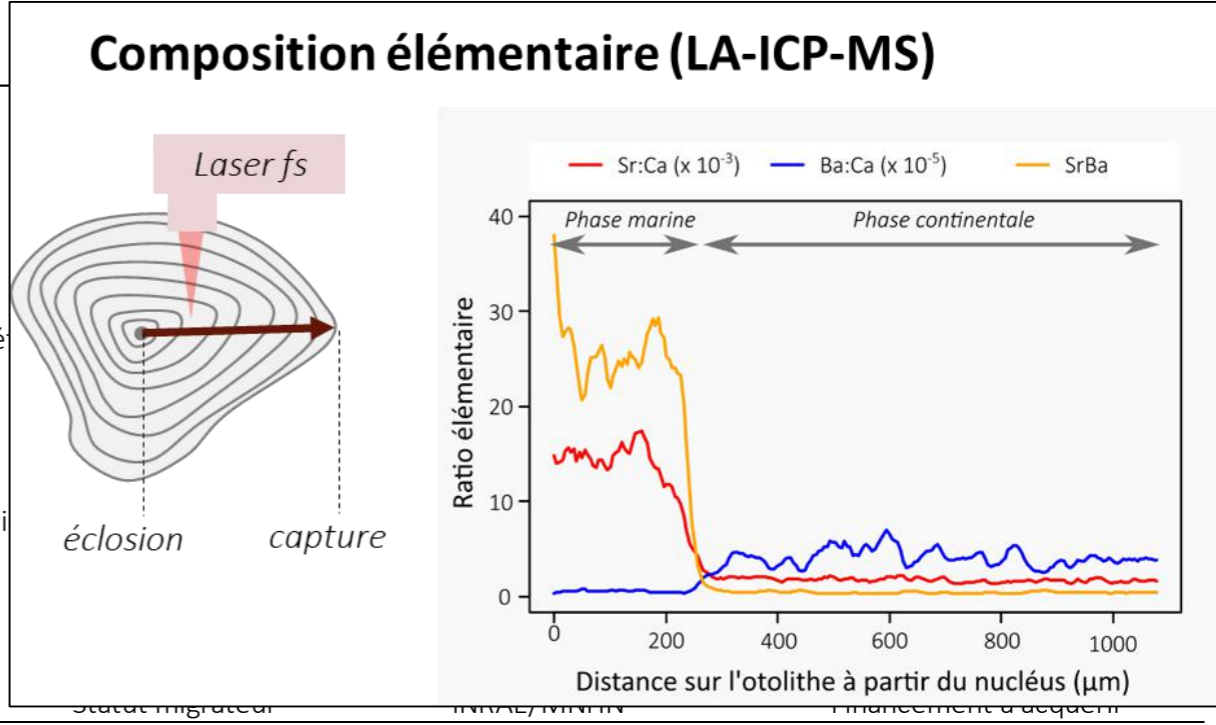
Action N° LO1-1.2

Acquérir des données complémentaires pour caractériser les zones fonctionnelles en mer et en zone de transition

Recueil des projets en cours (et a venir) apportant des connaissances sur les amphihalins en mer :

A COMPLETER :

Projet	Zone géographique	Espèces	Méthode
DIADSEA/MigrenMer	Europe	TTE	Modélisation
DIADSEA	Europe	TTE	ADNe
DIADSEA	Europe	Alose	Microchimie
DIADSEA	Europe	Anguille	Microchimie
Objectif Sargasses	Europe - Atlantique	Anguille	Modélisation
REEL	Estuaire Seine	Anguille	Echantillonnage / télémétrie
SOS ALOSE	Estuaire Loire	Alose	Télémétrie
BELAMPHI	Estuaire Loire	Lamproie	Télémétrie
FISHOWF+/Telepomimer	Bresle	Truite de mer	Télémétrie
Thèse C. Ellien	Océan Indien	Gobies amphidromes	Microchimie / Modélisation
PLARUN	La Réunion	Kuhliidae	Microchimie
DEVALRUN	La Réunion	Amphidromes	Echantillonnage
Thèse R. Latchy	La Réunion	TTE	Echantillonnage
AMPHIGUY	Guyanne	TTE	Microchimie



STATION MARINE
DINARD

Action N° LO1-1.2

Acquérir des données complémentaires pour caractériser les zones fonctionnelles en mer et en zone de transition



Recueil des projets en cours (et a venir) apportant des connaissances sur les amphihalins en mer :

A COMPLETER :

Projet	Zone géographique	Espèces	Méthode
DIADSEA/MigrenMer	Europe	TTE	Modélisation
DIADSEA	Europe	TTE	ADNe
DIADSEA	Europe	Alose	Microchimie
DIADSEA	Europe	Anguille	Microchimie
Objectif Sargasses	Europe - Atlantique	Anguille	Modélisation
REEL	Estuaire Seine	Anguille	Echantillonnage / télémétrie
SOS ALOSE	Estuaire Loire	Alose	Télémétrie
BELAMPHI	Estuaire Loire	Lamproie	Télémétrie
FISHOWF+/Telepomimer	Bresle	Truite de mer	Télémétrie
Thèse C. Ellien	Océan Indien	Gobies amphidromes	Microchimie / Modélisation
PLARUN	La Réunion	Kuhliidae	Microchimie
DEVALRUN	La Réunion	Amphidromes	Echantillonnage
Thèse R. Latchy	La Réunion	TTE	Echantillonnage
AMPHIGUY	Guyanne	TTE	Microchimie



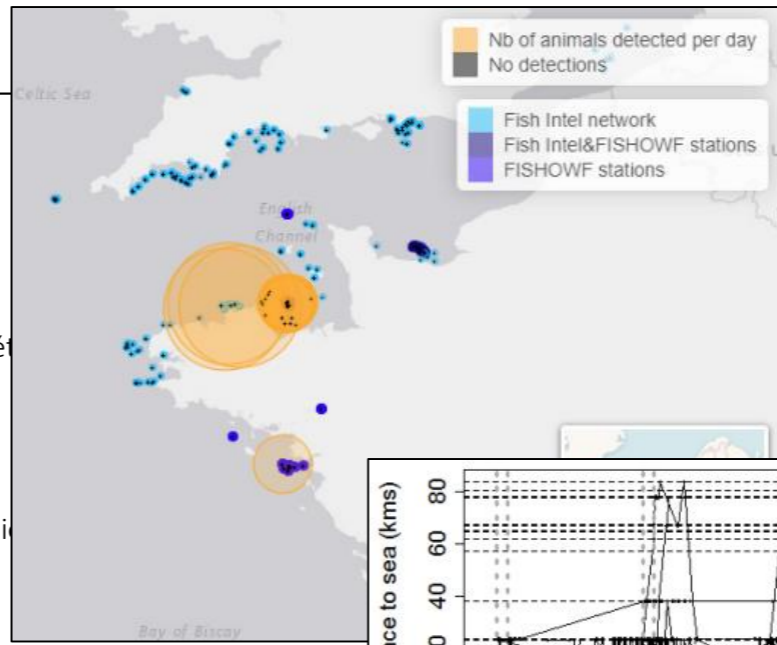
Action N° LO1-1.2

Acquérir des données complémentaires pour caractériser les zones fonctionnelles en mer et en zone de transition

Recueil des projets en cours (et a venir) apportant des connaissances sur les amphihalins en mer :

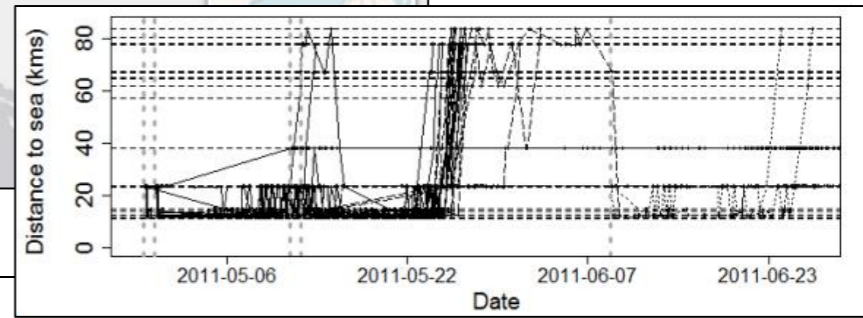
A COMPLETER :

Projet	Zone géographique	Espèces	Méthode
DIADSEA/MigrenMer	Europe	TTE	Modélisation
DIADSEA	Europe	TTE	ADNe
DIADSEA	Europe	Alose	Microchimie
DIADSEA	Europe	Anguille	Microchimie
Objectif Sargasses	Europe - Atlantique	Anguille	Modélisation
REEL	Estuaire Seine	Anguille	Echantillonnage / télémétrie
SOS ALOSE	Estuaire Loire	Alose	Télémétrie
BELAMPHI	Estuaire Loire	Lamproie	Télémétrie
FISHOWF+/Telepomimer	Bresle	Truite de mer	Télémétrie
Thèse C. Ellien	Océan Indien	Gobies amphidromes	Microchimie / Modélisation
PLARUN	La Réunion	Kuhliidae	Microchimie
DEVALRUN	La Réunion	Amphidromes	Echantillonnage
Thèse R. Latchy	La Réunion	TTE	Echantillonnage
AMPHIGUY	Guyanne	TTE	Microchimie



Etat d'avancement
en cours
en cours
en cours
en cours
En cours
en cours
Init. 2025
en cours

Calendrier migratoire
Statut migrateur



Action N° LO1-2

Identifier, Evaluer et quantifier les pressions les plus fortes en métropole et dans les DROM

Thème : Lien Terre-mer		
Orientation : L-01- Améliorer la connaissance sur les amphihalins dans le milieu marin		
Action N° LO1-2	Titre de l'action : 2- Identifier, Evaluer et quantifier les pressions les plus fortes en métropole et dans les DROM	
	Échéance : A définir sur la durée du plan	Zones géographiques concernées : Métropole et DROM
Pilote pressenti de l'action :	MNHN-BOREA	
Objectifs à atteindre :	Identification des premières pressions.	
Contexte:	Gain : Principales pressions identifiées et traitées Les espèces sont soumises à un éventail de pressions compliqué de hiérarchiser les impacts de ces pressions. Il paraît important d'identifier de façon collective les pressions les plus fortes qui pèsent le plus sur la dynamique de ces espèces, notamment sur l'Etat des lieux des DSF et des SDAGE.	
Description de l'action :	- Mettre en place un groupe de travail national pour identifier les pressions considérées comme importantes sur les milieux littoraux et marins. - Développer une méthodologie permettant d'identifier et hiérarchiser les effets des différentes pressions.	
Indicateur de réalisation :	Les pressions les plus fortes sont identifiées de façon collective d'ici 2024	
Indicateur de moyens :	ETP, moyens matériels... A définir en 2022	
	Partenaire (s) impliqué (s) : DROM: UMR 7205 ISYEB (UA)	
Financements mobilisables : Indication des types de financements locaux, nationaux ou européens qui peuvent être mobilisés. A définir sur l'année 2022	Estimation budgétaire : A définir sur l'année 2022	Lien avec d'autres actions : SO2-1 SO2-2 CO2-1.1

→ Document de synthèse

- Liste des pressions (connues) sur les espèces amphihalines
- Hiérarchisation qualitative des risques d'impacts par territoires / espèces

→ Lancement en 2025 pour une durée de 2 ans

CDD de 24 mois mutualisé avec l'action LO1-1 (synthèse des connaissances disponibles)

Financement à acquérir

locaux,

relations entre acteurs

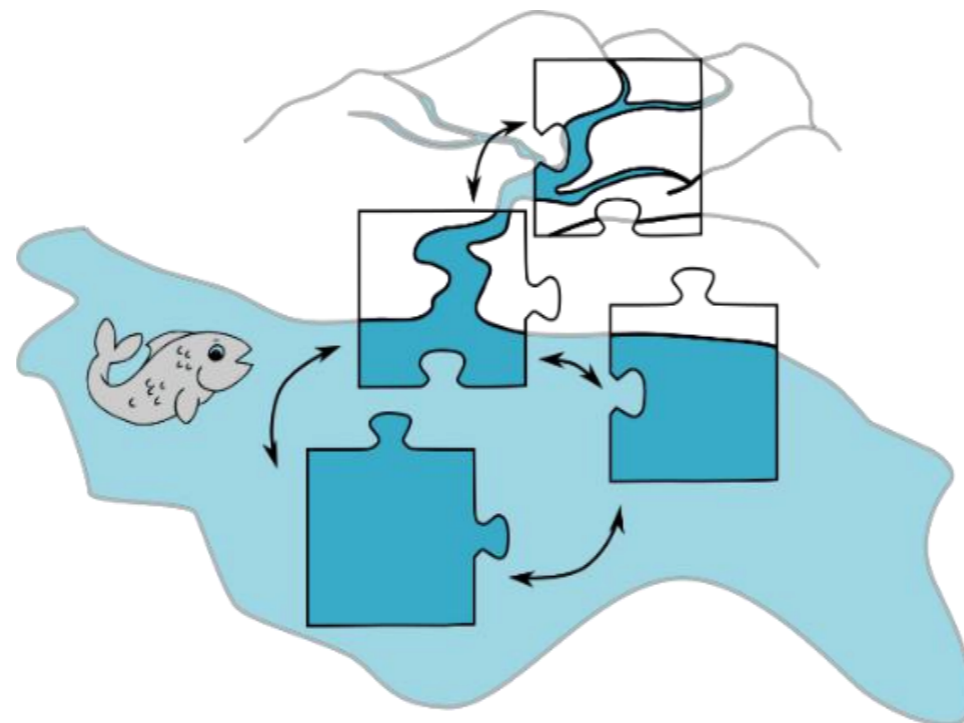
- Rapports scientifiques
- Littérature scientifique
- Projets en cours (FEM Eolien, ARP Espèce... etc)



MERCI DE VOTRE ATTENTION



[Retour à l'ODJ](#)



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



STATION MARINE
DINARD

4.2) Lien terre-mer : Action LO2.1

COPIIL n° 5 du PNMA
Le 04/07/24 à Rennes

Guillaume RULIN, OFB





La question des limites de salure des eaux

- **Présentation problématique travail OFB SHOM**
- **Stratégie organisation objectifs**
- **Présentation travail Normandie**



Présentation problématique travail OFB SHOM

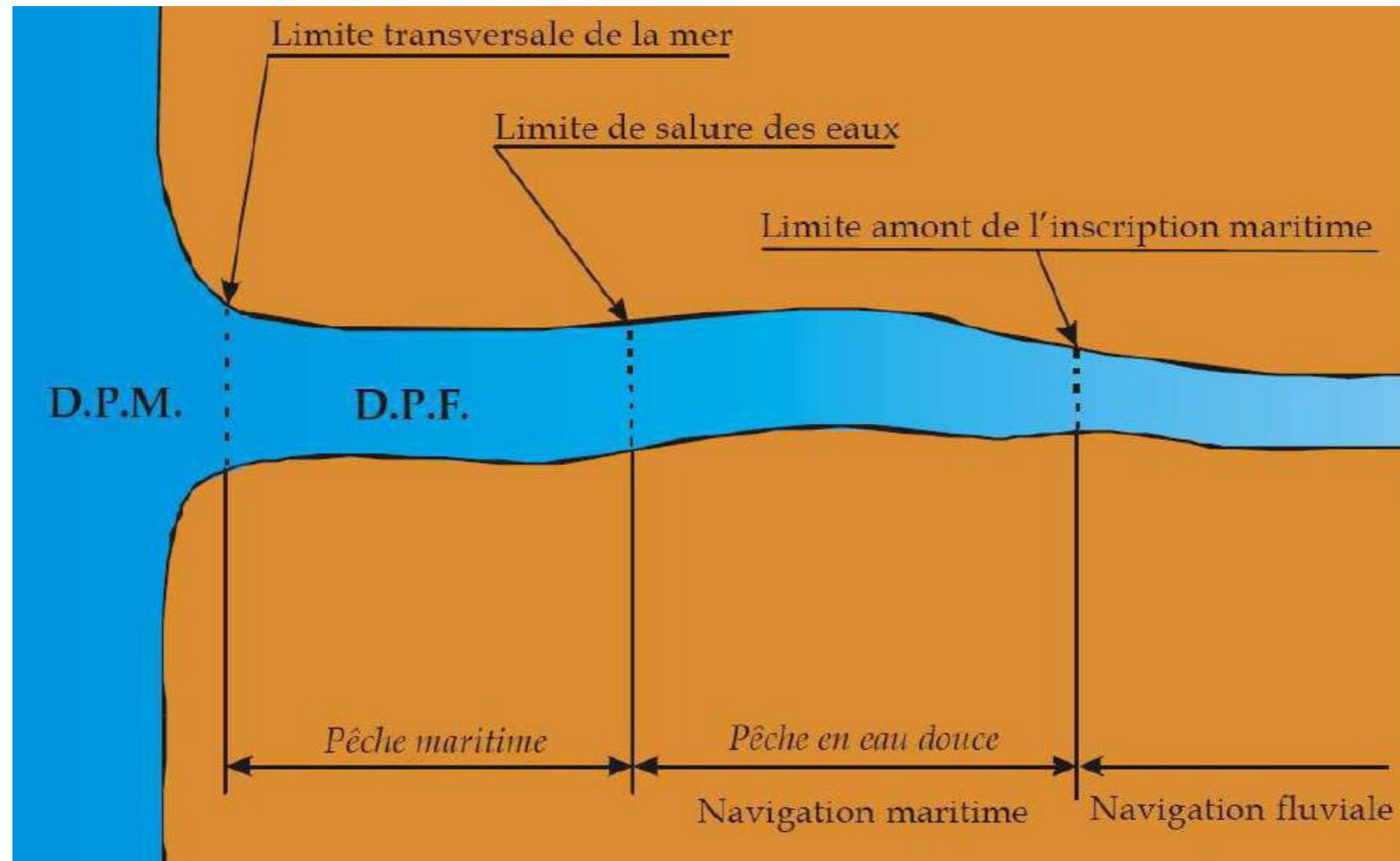
Les limites maritimes (LIMAR)

Limites transversales de la mer (LTM)

Limites des affaires maritimes (LAM)

Limites de salure des eaux (LSE)

Représentation classique des LIMAR



source : extrait des spécifications du produit « Limites Maritimes ». Shom, juillet 2018

Besoin exprimé par le GT-GIMeL dès sa création en 2016

1^{ère} version des LIMAR = inventaire géomatique réalisé à partir de 3 sources :

- 1) Etude exhaustive des textes existants par cours d'eau
- 2) Transposition géographique (géomatization) de ces textes, en pointant déjà des incohérences (voir certaines fiches)
- 3) Validation et retours des organismes concernés (DDTM notamment) qui, n'ont pas toujours répondu

Mise en ligne par le Shom en 2018 dans l'état actuel de l'information parvenue au Shom
Production financée sur fonds propres

2 types de géométrie :
lignes → positionne géographiquement la LIMAR de manière plus ou moins précise
points → donne de l'information attributaire (centroïde)

Visibles et téléchargeables sur <https://limitesmaritimes.gouv.fr/> et <https://data.shom.fr/>



Accord-cadre N°14AC08 relatif à l'étude, la détermination et la production des limites maritimes pour la France métropolitaine et les DOM.

Mise en œuvre Terra Maris / Réseau Allegans



Chaque LIMAR est documentée par une fiche détaillée

<https://services.data.shom.fr/static/imagettes/LIMAR/>



LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)	
LA SEUDRE Département de CHARENTE-MARITIME (17) / Commune de SAUJON (17600)	
Texte juridique de référence : Décret du 21 avril 1852	
Limite	Observations
Ecluse de Ribérou	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Quartier « le Ribérou » mentionné sur le Scan Littoral au niveau de la commune de Saujon. L'écluse à proximité est donc sûrement « l'écluse de Ribérou ». Numérisation à partir de l'Ortho Littoral V2 côté aval de l'écluse. Positionnement confirmé par carte scannée transmise par la PREMAR (cf. page suivante). Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>
Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :	



LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)	
PETIT RHÔNE (ou Rhône – petite branche) Département du GARD (30) / Commune de VAUVERT (30341)	
Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014	
Document(s) fourni(s) par un service compétent :	
Source : DDTM13	
<p>Légende sept 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> — Limite de salure — Limite d'inscription maritime — Limite d'inscription maritime 	

Les LIMAR : en quelques chiffres (nombre d'entités)

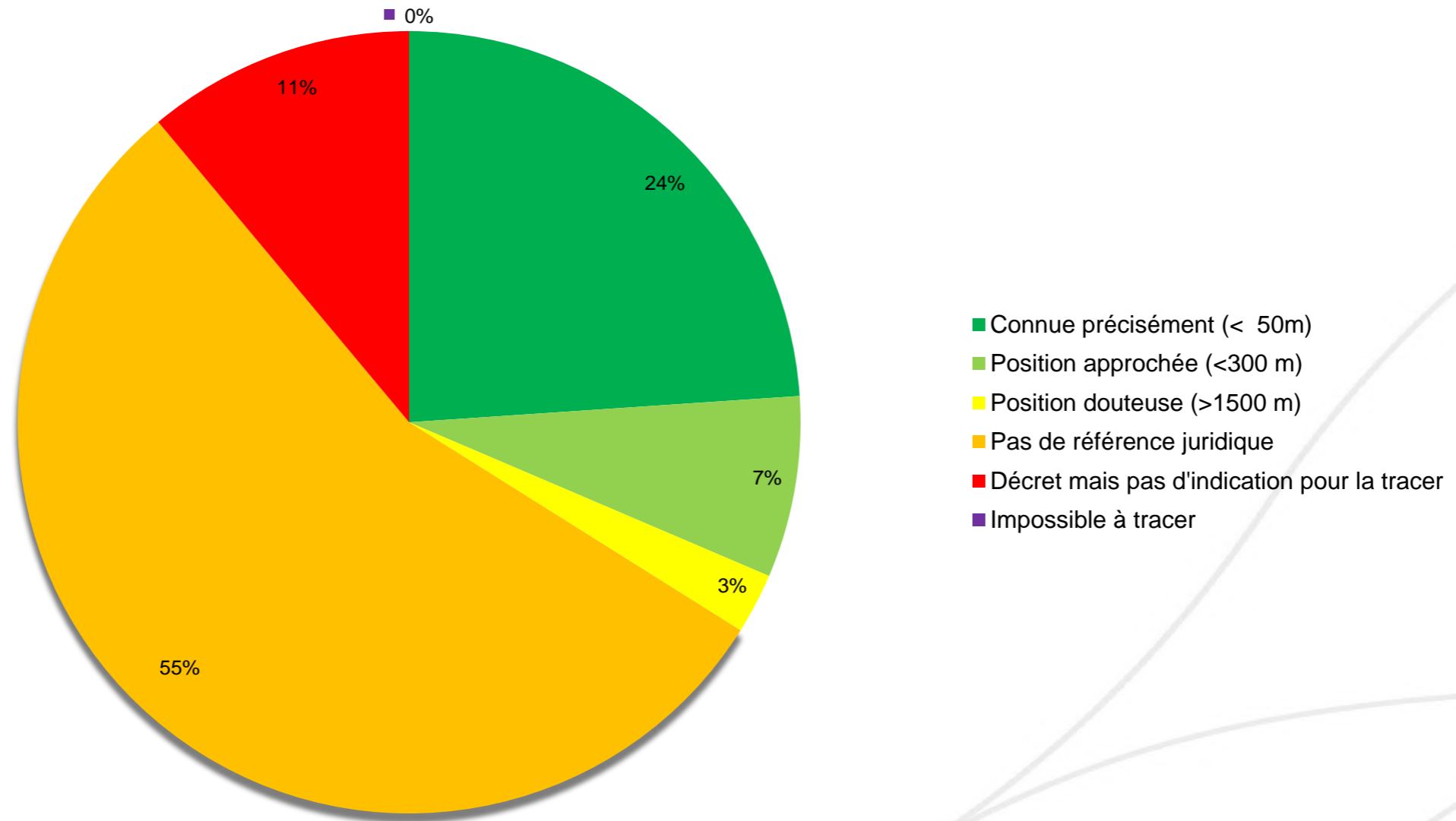
Hexagone
+ DROM (sauf Mayotte)

Zone géographique	LTM	LAM	LSE	TOTAL
France métropolitaine	238	269	267	774
Guadeloupe	7	7	7	21
Martinique	10	10	10	30
Guyane française	9	9	9	27
La Réunion	74	74	74	222
TOTAL	338	369	367	1074

Source : OFB, 2021 (d'après données téléchargeables sur data.shom.fr) / géométrie sous forme de points
nb : certaines LIMAR sont décrites également sous forme d'arcs (lignes)

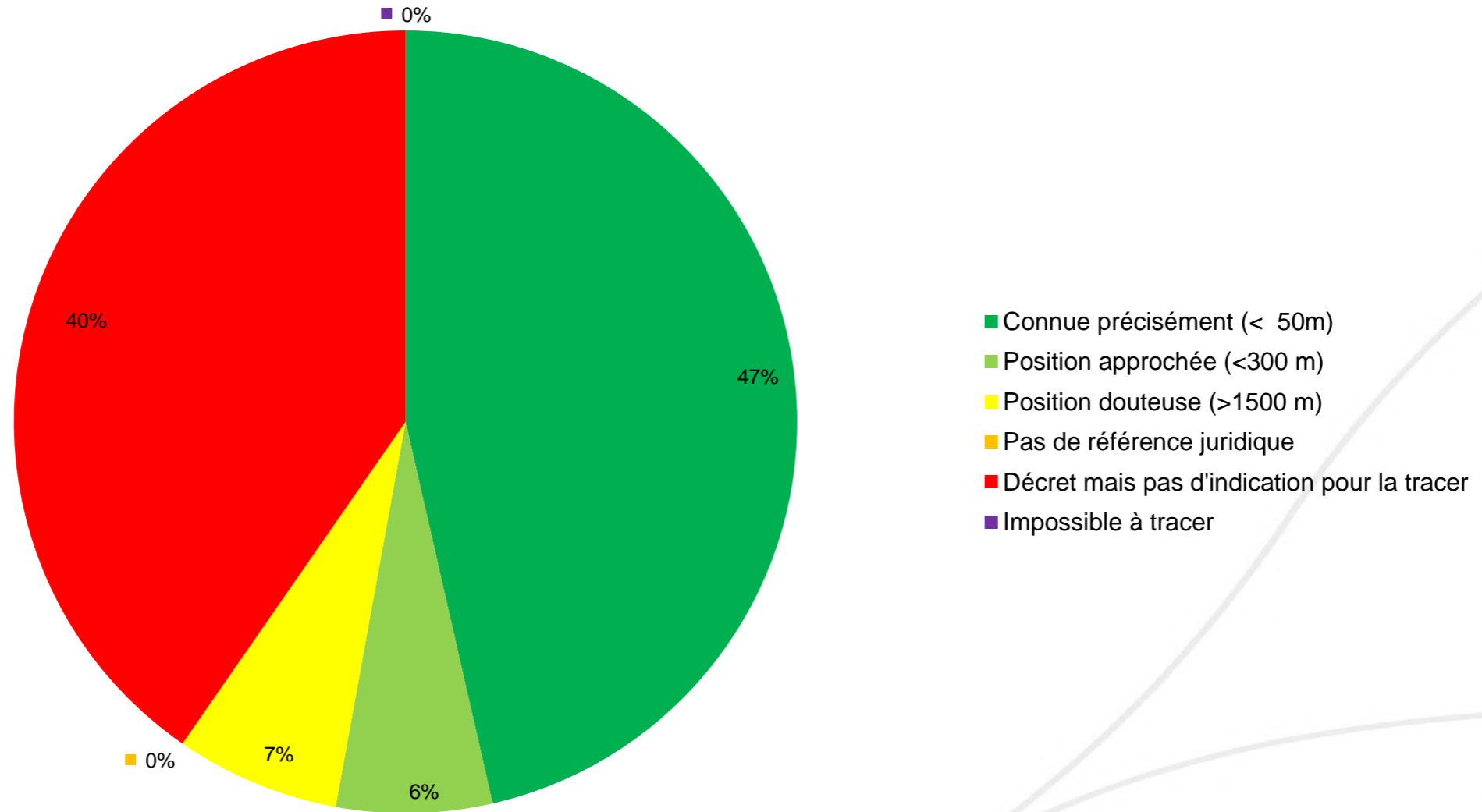
Les LIMAR : en quelques chiffres

Limite transversale de la mer (LTM)



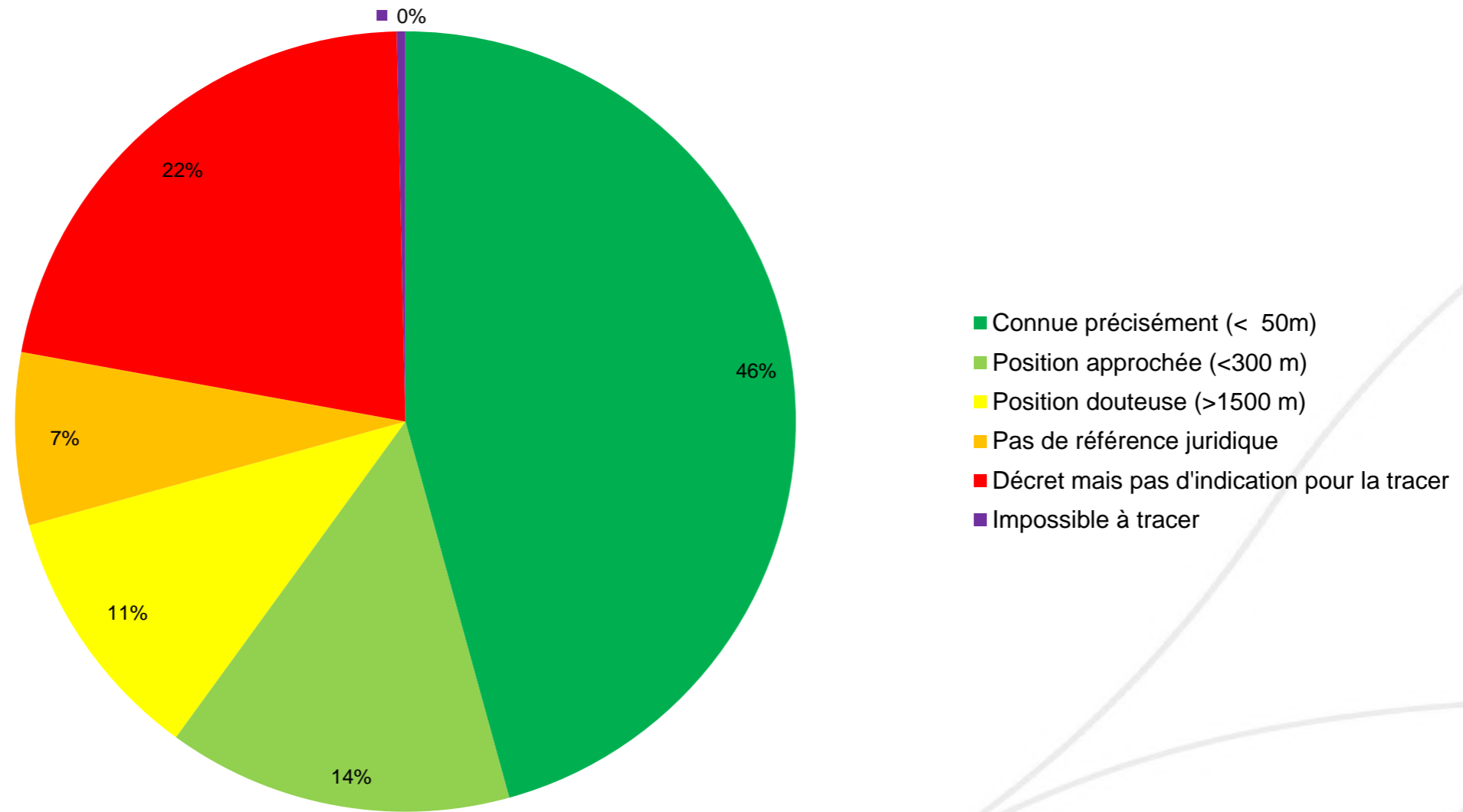
Les LIMAR : en quelques chiffres

Limite des affaires maritimes (LAM)



Les LIMAR : en quelques chiffres

Limite de salure des eaux (LSE)



Problèmes qui se posent avec les LIMAR

(Constats fait par le Shom et l'IGN lors de la production de la limite terre-mer sur les 15 premiers départements disponibles)

- LIMAR parfois complexes à « connecter » de part leur situation
→ caducité par rapport à l'ancienneté des décrets
- LIMAR manquantes sur des accès ouverts sur la mer postérieurs aux décrets
- LIMAR mal placées (LSE avec comme description « salé sur tout son cours »)
- LIMAR en trop (souvent LAM et LTM), autrement dit plusieurs LIMAR de même type sur un même cours d'eau
- Décrets manquants ou plus en phase avec la situation hydraulique
- Décrets parfois difficilement interprétables



Stratégie organisation objectifs

ENJEUX

- OBJECTIF CIBLE DANS LE PNMA
- BESOIN POUR LES SERVICES DE TERRAIN

ORGANISATION

- COMMUNICATION / PARTAGE
- PARTENARIAT
- PRIORISATION CIBLES

STRATEGIE : RÔLE DE L'OFB

Action LO2.1 du PNMA : Faire un état des lieux des limites transversales de la mer (LTM) et des limites de salure des eaux (LSE), notamment pour la gestion de la pêche

Thème : Lien terre-mer		
Orientation : L-O2 -Mieux utiliser les possibilités offertes par la réglementation et renforcer toute coopération sur le continuum terre-mer		
Action N° LO2-1	Titre de l'action : 1- Faire un état des lieux des limites transversales de la mer (LTM) et des limites de salure des eaux (LSE), notamment pour la gestion de la pêche	
	Échéance : A définir sur la durée du plan	Zones géographiques concernées : Métropole et DROM
Pilote pressenti de l'action :	OFB	
Objectifs à atteindre :	Améliorer la lisibilité de la réglementation de la pêche des migrateurs amphihalins en établissant un état des lieux des LTM et LSE manquantes et clarifier la notion d'estuaire sur le plan juridique. Gain : Faciliter l'application de la réglementation et la protection des migrateurs amphihalins	
Contexte :	Certains cours d'eau côtiers ne disposent pas de LTM et/ou de LSE ou elles sont imprécises. La réglementation de la pêche des migrateurs amphihalins s'appuie directement ou indirectement sur ces délimitations. L'absence de ces limites induit donc des problèmes d'application de la réglementation. D'autre part, la notion d'estuaire, sur laquelle peut s'appuyer la réglementation de la pêche des migrateurs amphihalins, n'est pas clairement définie d'un point de vue juridique.	
Description de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir la liste des LTM et LSE manquantes, imprécises ou inadaptées - Cartographier les différentes limites et réglementations associées. - Proposer des solutions (décrets...), au vu de ce diagnostic, pour une meilleure gestion de la pêche dont la réglementation repose sur ces limites. - Mener un travail sur la définition juridique des estuaires. 	
Indicateur de réalisation :	- Pourcentage d'estuaires pour lesquels les limites pour la gestion de la pêche des amphihalins sont clarifiées (sur le total d'estuaires « problématiques »)	
Indicateur de moyens :	ETP, moyens matériels... A définir en 2022	
	Partenaire (s) impliqué (s) : CNIG et MTE	
Financements mobilisables : Indication des types de financements locaux, nationaux ou européens qui peuvent être mobilisés. A définir sur l'année 2022	Estimation budgétaire : A définir sur l'année 2022	Lien avec d'autres actions : PO1-1.1 PO1-1.2

Objectif : améliorer la lisibilité de la réglementation de la pêche des POMI

Description :

Établir la liste des LTM et LSE manquantes, imprécises ou inadaptées



Cartographier les différentes limites et réglementations associées



Proposer des solutions (décrets...), au vu de ce diagnostic, pour une meilleure gestion de la pêche dont la réglementation repose sur ces limites.

Mener un travail sur la définition juridique des estuaires.

Exemple de travail en Normandie

Département	Cours d'eau		Classements migrateurs		Enjeux pêche PoMi	Limite de Salure des Eaux	
	Fleuve	Affluent ou canal en aval LES	L.214-17	R.436-66		LSE désignée (tableau en annexe du D.911-2 du CRPM)	Observation
50	Sinope		oui	TRM	saumon (disparition); plages avec pêche au filet fixes; priorité PAMM 2016	néant	
	Saire		oui	TRM	saumon (disparition); plages avec pêche au filet fixes; priorité PAMM 2016	néant	
	Divette		oui		saumon et anguille; priorité PAMM 2016	néant	
	Diélette		oui		saumon et anguille; priorité PAMM 2016	néant	
	Ollonde				civelles (braconnage historique); priorité PAMM 2016	néant	
	Ay		oui		civelles	néant	
	Sienne	Soulle	oui		saumon	néant	
Thar		oui	SAT & TRM	saumon; plages avec pêche au filet fixes; priorité PAMM 2016	néant		

Exemple de travail en Normandie

Département	Cours d'eau		classements migrateurs		Enjeux pêche PoMi	Limite de Salure des Eaux	
	<u>Fleuve</u>	<u>Affluent ou canal en aval LES</u>	<u>L.214- 17</u>	<u>R.436- 66</u>		<u>LSE désignée (tableau en annexe du D.911-2 du CRPM)</u>	<u>Observation</u>
14	Orne		oui	SAT & TRM	aloses, saumon, truite de mer, anguille	<i>Barrage dit « La Passerelle »</i>	Ce barrage n'existe plus ; était localisé au droit de la rue du Puits Jacob limite plus pertinente depuis le déplacement du barrage demande de déplacement en 2015
76	Saane		oui	TRM	truite de mer (saumon); plages avec pêche au filet fixes	<i>A la partie aval de la buse en bois à l'embouchure</i>	Buse en bois remplacée; suppression prévue en 2025



[Retour à l'ODJ](#)

Merci de votre attention

4.3) Suivis, évaluations et perspectives : Actions SO2-2

COFIL n° 5 du PNMA
Le 04/07/24 à Rennes

Nicolas STOLZENBERG, CONAPPED
Valentin LONNI, CNPMM-CONAPPED



5^e COFIL du PNMA

4 juillet 2024

Institut Agro Rennes-Angers

Action SO2-2 :

*Coordonner la mise en place d'objectifs de conservation
partagés pour toutes les espèces
en métropole et dans les outre-mers*

Co-pilotage CNPMM – CONAPPED - FNPF

Nicolas Stolzenberg – Chargé de missions au CONAPPED

Valentin Lonni – Chargé de missions CNPMM - CONAPPED

1) Pilotage - démarrage

Thème : Suivis, Evaluations et Perspectives

Action SO2-2 : *Coordonner la mise en place d'objectifs de conservation partagés pour toutes les espèces en métropole et dans les outremer*

Pilotes

CONAPPED
CNPMM
FNPF

Partenaires

Métropole :

MNHN-BOREA
Univ. Perpignan
AM

DROM :

MNHN-BOREA
UMR 7205
ISYEB (UA)

⇒ **1 réunion du GT le 20/10/2023** (animation OFB)

- Présentation de Didier Gascuel : « Concepts de limites de conservation et de cibles de gestion pour une pêche durable »,
- Premières propositions pour la mise en oeuvre de l'action

2) Objectif et descriptif de l'action

Objectif à atteindre

- **Partager et s'accorder sur les concepts de limites de conservation, de pêche responsable et de pêche durable** ⇒ **production d'un document** (il ne s'agit pas de fixer des chiffres précis (quotas...))

Gain

- **Augmentation des populations**

Descriptif de l'action

- **Définir des méthodes à appliquer pour gérer les espèces tout en prenant en compte l'ensemble des pressions**
- **Tenir compte des échelles de gestion actuelles (COGEPOMI, façade...)**

3) Éléments de contexte (cf. fiche de l'action)

- **Concept de pêche durable** (= application des principes du DD) :
 - « Pêche qui cherche en permanence à minimiser son impact environnemental tout en maximisant l'utilité économique et sociale des poissons qu'elle tire de la mer et/ou des eaux continentales ».
 - Questions : Quel impact sur la biodiversité accepte-t-on ? Quel niveau de biodiversité choisissons-nous ?
- **Le pilier environnemental est un prérequis** à la pêche durable :
 - Si les stocks et les écosystèmes ne sont plus fonctionnels, il est inutile de s'intéresser aux autres piliers.
 - La priorité est environnementale, les objectifs sont économique & social
- **Besoin du respect des autres acteurs** :
 - « La pêche ne peut être durable que si les milieux continentaux, estuariens, littoraux et côtiers qui constituent ses champs d'exploitation sont respectés par les autres acteurs (énergie, agriculture, urbanisation, tourisme...) et que leurs impacts sont pris en compte ».
- **Listes rouges UICN** :
 - Support de réflexion dans le cadre des actions relatives à la protection des espèces amphihalines

4) Actions proposées

1. **S'accorder sur les objectifs de conservation** car ils conditionnent les méthodes de gestion (type RMD ? Axée sur le conservation biologique?)
2. Définir l'approche : **concepts globaux** pour toutes les espèces et/ou **au cas par cas** (f° stratégies de repro, cycle de vie, métro/DROM...)
3. Adapter l'approche selon la **disponibilité de la donnée** (RMD, gestion adaptative + f° échelle de gestion)
4. S'inspirer des méthodes ayant fonctionné

4) Actions proposées

5. **Intégrer les pressions autres que la pêche** : impliquer les autres usagers et définir un niveau de surmortalité compatible avec les cibles de gestion

6. **Appliquer le principe d'action préventive et de correction** (donner des outils pour évaluer, réduire, compenser \Rightarrow *viser un objectif d'absence de perte nette de biodiversité, voire tendre vers un gain de biodiversité (L110-1 CE)*)

7. S'inspirer et/ou préconiser de la **gestion expérimentale** (p.ex. bassin sans pêche...)

5) Bilan - Perspectives

Bilan :

- Problématique d'absence d'objectifs propres aux POMI. Quelles orientations de gestion adopter ?
- Urgence d'agir rapidement
- Indispensable d'impliquer les autres pressions/acteurs que la pêche
- Adapter les méthodes de gestion de la pêche aux données dispo
- Difficulté : s'accorder sur des concepts sans fixer de chiffres précis → jusqu'où aller ?

Suites à donner :

- Adapter la fiche action aux objectifs définis
- Poursuivre l'élaboration d'un plan d'actions opérationnelles à partir des pistes de réflexions + besoin de réunions de travail techniques avec des intervenants
- Transfert de responsabilité opérationnelle aux pilotes (?)

Merci de votre attention !



4.3) Suite - Gouvernance de l'action SO2-2

Laurent BEAULATON, OFB

Gouvernance actuelle :

Pilotes	Partenaires	
Hexagone & DROM	Hexagone	DROM
<ul style="list-style-type: none"> • CNPMEM • CONAPPED • FNPF 	<ul style="list-style-type: none"> • MNHN-BORA • Univ. Perpignan • AM 	<ul style="list-style-type: none"> • MNHN-BOREA • UMR 7205 ISYEB (UA)



➔ Inclure l'ensemble des acteurs générant des pressions

Thème : Suivis, Evaluations et Perspectives		
Orientation : S-O2- Valoriser les outils existants, définir de nouveaux outils et partager avec les territoires		
Action N° SO2-2	Titre de l'action : 2- Coordonner la mise en place d'objectifs de conservation partagés pour toutes les espèces en métropole et dans les outre-mer	
	Echéance : A définir sur la durée du plan	Zones géographiques concernées : Métropole et DROM
Pilote pressenti de l'action :	Co-pilotage: CNPMEM - CONAPPED - FNPF	
Objectifs à atteindre :	Partager et s'accorder sur les concepts de limites de conservation, de pêche responsable et de pêche durable. Gain : Augmentation des populations.	
Contexte :	<p>La pêche durable cherche en permanence à minimiser son impact environnemental tout en maximisant l'utilité économique et sociale des poissons qu'elle tire de la mer ou des eaux continentales. Les questions sont : quel impact sur la biodiversité accepte-t-on ? Quel niveau de biodiversité choisissons-nous ? Pour la pêche durable, le pilier environnemental est un prérequis : si les stocks et les écosystèmes ne sont plus fonctionnels, il est inutile de s'intéresser aux autres piliers. La priorité est environnementale mais l'objectif est économique et social.</p> <p>La pêche ne peut être durable que si les milieux continentaux, estuariens, littoraux et côtiers qui constituent ses champs d'exploitation sont respectés par les autres acteurs énergie, agriculture, urbanisation, tourisme... et que leurs impacts est pris en compte.</p> <p>Les listes rouges de l'UICN doivent servir de support de réflexion dans le cadre des actions relatives à la protection des espèces amphihalines.</p> <p>Dans les DROM ces actions doivent être menées en collaboration avec les acteurs socio-professionnels de la pêche de loisir, la pêche traditionnelle amateur et la pêche professionnelle. Espèces visées bichiques, Inaa, titiri et anguilles.</p>	
Description de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre au point au niveau national une méthodologie décliné pour les espèces avec homing (expertise scientifique et concertation) - Implémenter dans les unités de gestion et pour les espèces pertinentes (décliné par COGEPOMI, par façade maritime) ou à échelle plus large si nécessaire pour les espèces à large répartition 	
Indicateur de réalisation :	- Production du document qui résume les concepts	
Indicateur de moyens :	ETP, moyens matériels... A définir sur l'année 2022	
	Partenaire (s) impliqué (s) : Métropole : MNHN-BOREA, Université de Perpignan, Associations migrateurs Outre-Mer : MNHN-BOREA, UMR 7205 ISYEB (UA)	
Financements mobilisables : Indication des types de financements locaux, nationaux ou européens qui peuvent être mobilisés.	Estimation budgétaire : A définir sur l'année 2022	Lien avec d'autres actions : LO1-1.1, LO1-1.3 PO1-1.1, PO1-1.2, PO2-1
A définir sur l'année 2022		



Merci



[Retour à l'ODJ](#)



(© Steenstra E Peter, USFWS)

4.4) Pêche : Action PO1-1.1

COFIL n° 5 du PNMA
Le 04/07/24 à Rennes

Nicolas STOLZENBERG, CONAPPED
Valentin LONNI, CNPMM-CONAPPED



[Retour à l'ODJ](#)



5^e COPIIL du PNMA
4 juillet 2024
Institut Agro Rennes-Angers



Action PO1-1.1 :

Améliorer les déclarations de captures des pêcheurs professionnels en eau continentale et en mer afin de renforcer les connaissances sur les pêcheries

Co-pilotage CNP MEM - CONAPPED

Nicolas Stolzenberg – Chargé de missions au CONAPPED

Valentin Lonni – Chargé de missions CNP MEM – CONAPPED

1) Pilotage

Thème Pêche, Action PO1-1.1 :

Améliorer les déclarations de captures des pêcheurs professionnels en eau continentale et en mer afin de renforcer les connaissances sur les pêcheries

Pilotes

CONAPPED

CNPMEM

Appui :

DGAMPA / SPMAD / SDRH

DGALN / DEB / EARM3

OFB

Partenaires

CRPMEM

CIDPMEM de Métropole

AAPPED

Univ. Perpignan

2) Objectifs de l'action

Objectifs à atteindre

- **1 : Savoir quantifier les captures et les efforts de pêche sur les migrateurs amphihalins par toutes les catégories de pêcheurs professionnels dans tous les milieux.**
- **2 : Etablir une relation de confiance entre les pêcheurs et l'administration pour améliorer la qualité des données et aboutir à une vision partagée.**

Description de l'action

- **Utiliser les données de déclaration pour estimer les captures des migrateurs amphihalins**
- **Améliorer la qualité des déclarations**



3) Démarrage de l'action

2 réunions du GT

- 19/10/2023
 - Proposition de premières idées pour la mise en oeuvre de l'action
 - Proposition de plan d'action opérationnel
 - *À discuter et développer avec consensus entre les pilotes + inclure les partenaires*
- 28/05/2024
 - Transfert de responsabilité aux pilotes
 - S'accorder sur les actions à approfondir
 - S'accorder sur les besoins de recrutement pour assurer la mise en oeuvre de l'action (missions, durée, financement...)

4) Éléments de contexte – Diagnostic collectif

Déclarations obligatoires via systèmes de télédéclaration (CESMIA, Visio-Capture...) ⇒ **pistes d'améliorations** :

- **Seuils déclaratifs** (M), déclaration des **captures accessoires** pas obligatoire (ED)
- **Préciser l'effort** : descriptif des engins ciblant les POMI, temps et effort de pêche...
- **Qualité des données** : identification des espèces, erreurs de saisie
- **Administration des données**, transmission aux services gestionnaires
- **Climat de méfiance** entre pêcheurs et administration : interprétations « à charge », restrictions de droits non partagées, pas de retours sur la donnée déclarée...
- Contexte défavorable de **tendances d'évolution des POMI**, manque de compréhension mutuelle de **gestion des pêches**

5) Actions proposées : eau douce

⇒ **Objectif 1** : « Savoir quantifier les captures et les efforts de pêche sur les migrateurs amphihalins par toutes les catégories de pêcheurs professionnels dans tous les milieux »

Thème Qualité des données fournies

2. Former les pêcheurs à la TD avec CESMIA et sur l'importance et l'intérêt de déclarer correctement les données.

Thème Effort de pêche

3. Identifier les engins de pêche utilisés pour cibler les POMI et les biais qui leur sont spécifiques pour caractériser l'effort de pêche.

4. (post action 3) : entreprendre un travail approfondi pour bien définir la manière dont on souhaite recueillir les données d'effort de pêche. → GT spécifique

5) Actions proposées : eau douce

⇒ **Objectif 1** : « Savoir quantifier les captures et les efforts de pêche sur les migrateurs amphihalins par toutes les catégories de pêcheurs professionnels dans tous les milieux »

Thème Identification des espèces

5 : Faire une analyse des problèmes d'identification afin de définir si les critères de détermination sont simples et applicables par les pêcheurs.

6. (post action 5) : action de formation vers les pêcheurs pour améliorer l'identification et la reconnaissance des lamproies, aloses et mulets.

8 : corriger automatiquement les données d'identification des espèces lors de l'exploitation des données

Thème Analyse des données

9. confier l'analyse des données CESMIA à un chargé de mission ou ingénieur du CONAPPED

5) Actions proposées : eau douce

⇒ **Objectif 2** : « Etablir une relation de confiance entre les pêcheurs et l'administration pour améliorer la qualité des données et aboutir à une vision partagée »

Thème Lien de confiance

11 : Mieux éduquer sur la pêche des amphihalins en produisant un document à destination des gestionnaires détaillant les méthodes de capture des migrateurs amphihalins, les types d'engins utilisés et les captures accessoires observables.

12. Mieux échanger sur les informations et les traitements de la donnée entre les services gestionnaires, les pêcheurs et les scientifiques par la mise en place de réunions de partage.



**Plan National Migrateurs
Amphihalins**

PNMA



Action PO1-1.1 – Milieu maritime



Action PO1-1.1 – Milieu maritime

Objectif 1 : Savoir quantifier les captures et les efforts de pêche sur les migrateurs amphihalins par toutes les catégories de pêcheurs professionnels dans tous les milieux



- ❑ **Action n°1 :** Simplification des systèmes déclaratifs (saumon atlantique)

- ❑ **Action n°3 :** Identifier les engins de pêche utilisés pour cibler les POMI et les biais qui leur sont spécifiques pour caractériser l'effort de pêche
 - Document récapitulatif des engins pratiqués par COGEPOMI (ex : référentiels SAR et SANDRE, lien avec FAO)

- ❑ **Action n°4 (post action n°3) :** Définir une méthode précise selon laquelle on souhaite recueillir les données d'effort de pêche
 - Paramètres d'effort de pêche à prendre en compte pour chaque pratique

Action PO1-1.1 – Milieu maritime

- ❑ **Action n°5 : Analyser les problèmes d'identification par groupe d'espèces**
 - **Lister les groupes d'espèces posant des problèmes d'identification, les critères de détermination et leur facilité de détection**
- ❑ **Action n°6 (post action n°5) : Formation des pêcheurs pour améliorer l'identification et la reconnaissance des lamproies, aloses et mulets**
- ❑ **Action n°7 : Echantillonner les espèces capturées sur les navires**
 - **Techniciens embarqués fournis par un/des bureaux d'étude spécialisés**
 - **Mutualisation avec l'existant (DCF, OBSMER, DiadSea) puis renforcement si nécessaire**



Action PO1-1.1 – Milieu maritime

- **Action n°8 : Corriger automatiquement les données d'identification des espèces lors de l'exploitation des données**
 - Améliorer la compréhension grâce à une expertise collective en lien avec la profession (pratiques de pêche)
 - Échanger sur les difficultés rencontrées (déclaration, pratiques)
 - Transparence avec les pêcheurs sur les corrections (pourquoi on corrige et comment)



© Valentin LONNI - CNPME

- **Action n°10 : Obtenir des données qualitatives et quantitatives sur les captures accidentelles de poissons migrateurs (caméras embarquées)**
 - Mutualisation avec OBSCAMe+ sur les navires des patrons volontaires en tenant compte du calendrier et de l'échantillonnage (répartition et nombre de pêcheurs)

Action PO1-1.1 – Milieu maritime

□ Action n°8 : Co

de l'exploitatio

→ Amél

profe

→ Échar

→ Trans

(pour

□ Action n°10 : O

accidentelles d

→ Mutu

tenant compte d

Engagement profondi volontaire sur toutes les zones de pêche

Pour une meilleure connaissance et un engagement de la profession pour lutter contre les captures accidentelles d'espèces protégées, l'armateur autorise également l'OFB et SINAY/ISIFISH à [barrer les mentions non autorisées]:

- analyser et transmettre aux scientifiques en charge de projet relatif à la meilleure compréhension des captures accidentelles d'oiseaux marins, tortues marines et esturgeon européen, l'ensemble des données collectées de captures de ces espèces et des différents capteurs associés

- [dans le cas d'un navire OBSCAME] : à utiliser, analyser et transmettre, le cas échéant, les données (notamment les vidéos) collectées dans le cadre du précédent projet OBSCAME "Comprendre les captures accidentelles de mammifères marins par les fileyeurs du golfe de Gascogne" afin de mieux comprendre les captures accidentelles d'oiseaux marins, tortues marines et esturgeon européen et élastomobranche, après sollicitation de l'avis du comité de pilotage

- analyser ultérieurement (par re-visionnage des vidéos notamment) les données collectées dans le cadre du présent projet OBSCAME+ dans l'objectif de comprendre les captures accidentelles de poissons amphihalins (aloses, lamproies, saumon, truite de mer) et d'élastomobranche (raies et requins)

- collecter et analyser les données sur toutes les zones de pêche sur lesquelles le navire est en activité afin d'avoir une vision exhaustive de l'interaction pêche-espèces marines protégées, et ce pour mieux comprendre le phénomène.

ion des espèces lors

active en lien avec la

atiques)



ur les captures

ons volontaires en
nombre de pêcheurs)

Action PO1-1.1 – Milieu maritime

Objectif 2 : Etablir une relation de confiance entre les pêcheurs et l'administration pour améliorer la qualité des données et aboutir à une vision partagée



□ **Action n°11 :** Sensibiliser sur la pêche des poissons amphihalins

→ Réaliser un document à destination des gestionnaires détaillant les méthodes de capture des migrateurs, les types d'engins utilisés et les captures accessoires observables

□ **Action n°12 :** Améliorer les échanges sur les informations et les traitements de la donnée entre les services gestionnaires, les pêcheurs et les scientifiques

→ Organiser des réunions de partage entre les 3 parties : ex : réunions PNMA (élargies ou non)



[Retour à l'ODJ](#)

CNPMEM
134 Avenue de Malakoff
75 116 Paris
01.72.71.18.00
cnpmem@comite-peches.fr

Merci pour votre attention!




LONNI Valentin
Chargé de mission espèces amphihalines
N°Tel : 01.72.71.18.13
@ : vlonni@comite-peches.fr

4.5) Pêche : Action PO1-1.2

COFIL n° 5 du PNMA
Le 04/07/24 à Rennes

Jérôme GUILLOUET, FNPF



A large, light blue, stylized fish logo is positioned in the background, facing right. The fish is composed of simple, thick lines for its body, eye, and tail. The text is centered over the fish's body.

Déclaration des captures
Travaux de la FNPF et du réseau des structures
associatives agréées de la pêche de loisir

PNMA : action PO1-1.2

Copil PNMA 04/07/2024

1- Salmonidés migrateurs : Situation actuelle

L'état actuel de la déclaration des captures des salmonidés migrateurs :

- La déclaration des captures de **saumon** est **obligatoire depuis 1987** et encadrée réglementairement et techniquement par :
 - un outil de déclaration : declarationpeche.fr (obligatoire)
 - un système de scellé et de carnet de capture (obligatoire)
 - un système de récupération des écailles (facultatif)

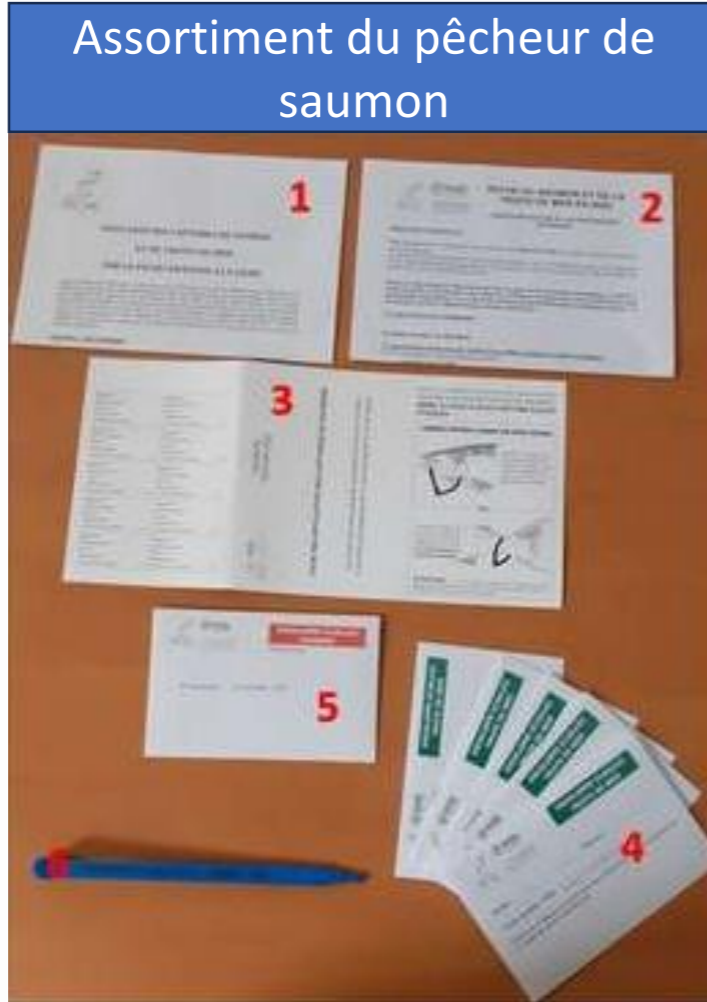
- La déclaration des captures de **truite de mer** est **facultative depuis 1992**. Elle est encadrée techniquement par declarationpeche.fr et un système de récupération d'écailles.



1- Salmonidés migrateurs : Situation actuelle

Plusieurs outils :

Assortiment du pêcheur de saumon



Site déclaration en ligne

DeclarationPeche.fr
le site de déclarations des saumons et truites de mer



Bienvenue sur le site DeclarationPeche.fr

Vous avez un identifiant

Saisissez votre identifiant de connexion et votre mot de passe pour vous connecter au site

Identifiant de connexion

admin

Mot de passe

Se connecter

Réinitialiser votre mot de passe

Numéro d'adhésion

Numero d'adhésion

Date de naissance

01 / 01 / 1900

Réinitialiser votre mot de passe

Vous n'avez pas d'identifiant

Si vous possédez un N° d'autorisation migrateur et un scellé, vous pouvez créer un identifiant sur le site [DeclarationPeche.fr](#). Pour cela, saisissez votre N° de l'autorisation migrateur ainsi que votre date de naissance

N° de l'autorisation migrateur

N° de l'autorisation migrateur

Date de naissance

01 / 01 / 1900

Créer votre identifiant

En créant un compte personnel, vous acceptez que les informations saisies soient exploitées dans le cadre des analyses des captures de salmonidés migrateurs (saumon et truite de mer). Pour plus de renseignements sur notre politique de protection des données et leur usage vous pouvez vous référer [Mentions légales](#)

En cas de problème

Pour tout problème de connexion, déclaration ou autres, contacter votre Fédération départementale dont vous trouverez les coordonnées sur le site de la FNPF.

Assurez des Fédérations départementales

2- Salmonidés migrateurs : Objectif

Objectifs FNPF :

- 1 - rendre obligatoire la déclaration de capture de la truite de mer
- 2 - homogénéiser les déclarations pour les deux espèces

3- Salmonidés migrateurs : Organisation

Travaux en cours

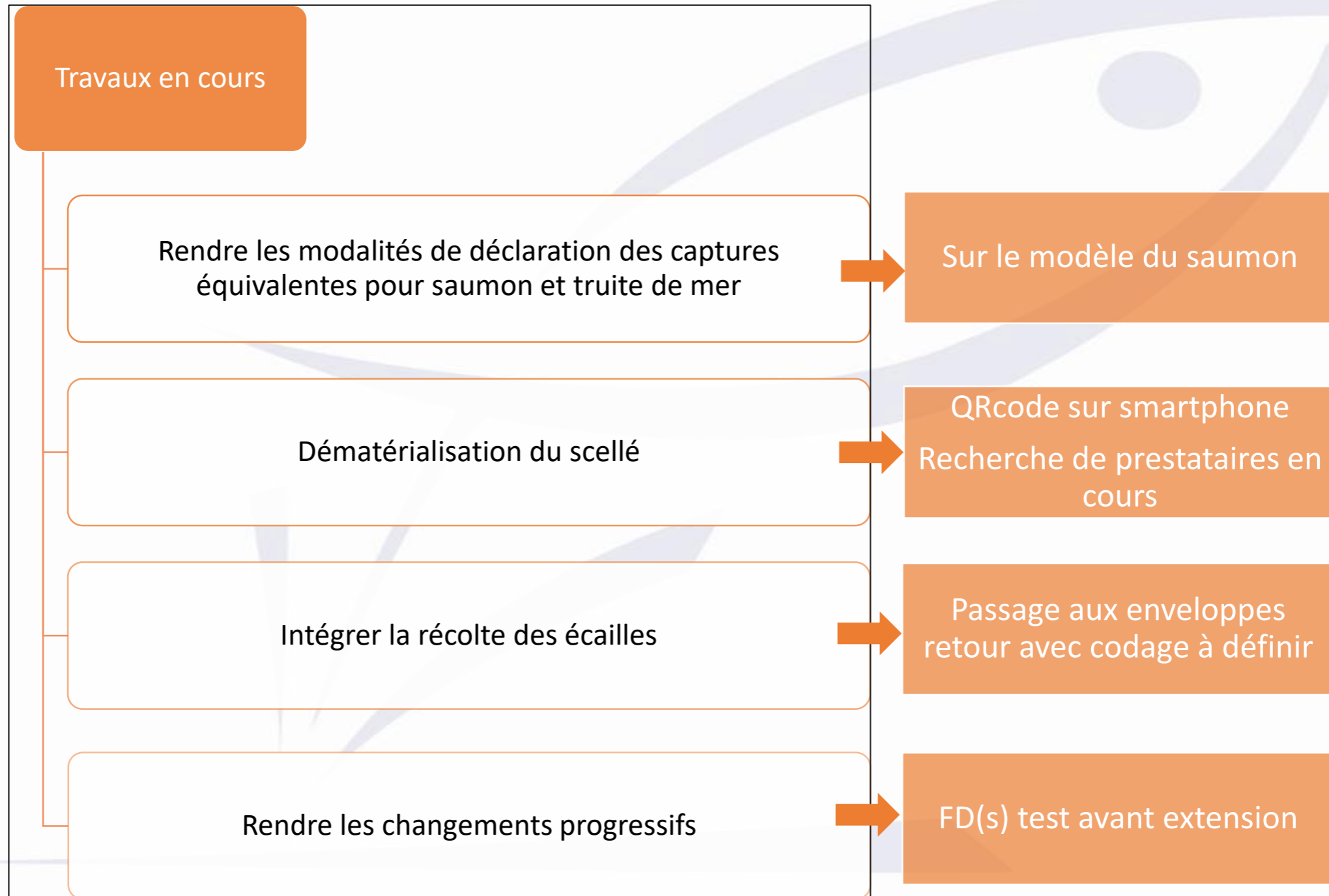
Rendre les modalités de déclaration des captures équivalentes pour saumon et truite de mer

Dématérialisation du scellé

Intégrer la récolte des écailles

Rendre les changements progressifs

4- Salmonidés migrateurs : Avancement



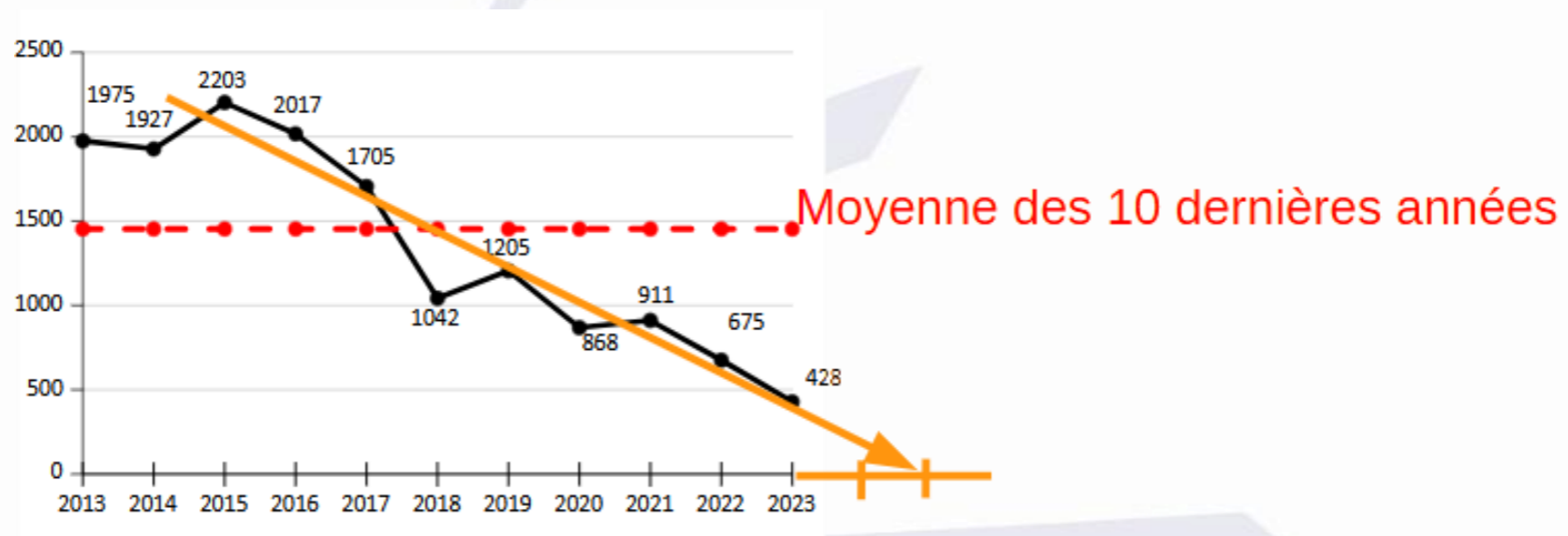
5- Salmonidés migrateurs : Calendrier

Début développement 2024

Mise en œuvre sur FD(s) test pour 2026

Aspects réglementaires attachés : discussions avec la DEB.

Des questionnements sur l'état des populations de saumon et les fermetures de la pêche



[Retour à l'ODJ](#)

COFIL n° 5 du PNMA
Le 04/07/24 à Rennes

Relevé de décisions & Conclusion

Cf compte-rendu de la réunion



[Retour à l'ODJ](#)

COFIL n° 5 du PNMA
Le 04/07/24 à Rennes

Merci de votre attention

